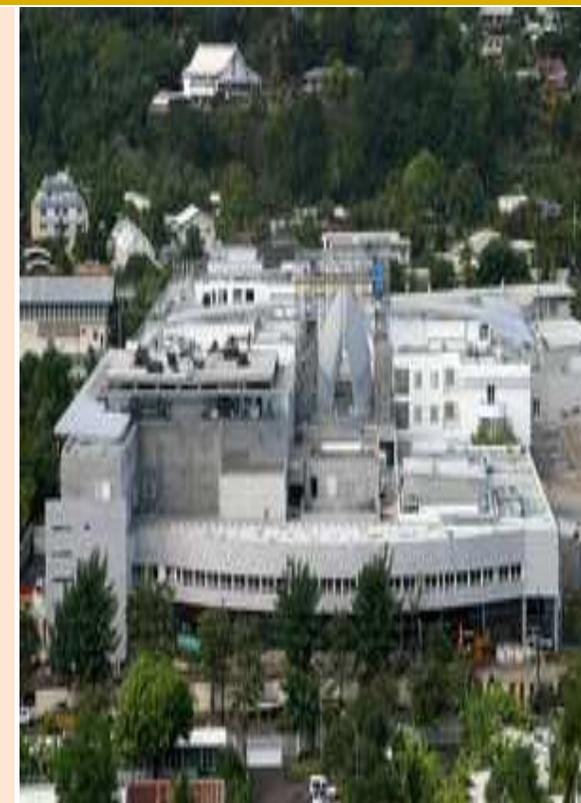


Atelier n°2

Grands projets structurants et développement durable

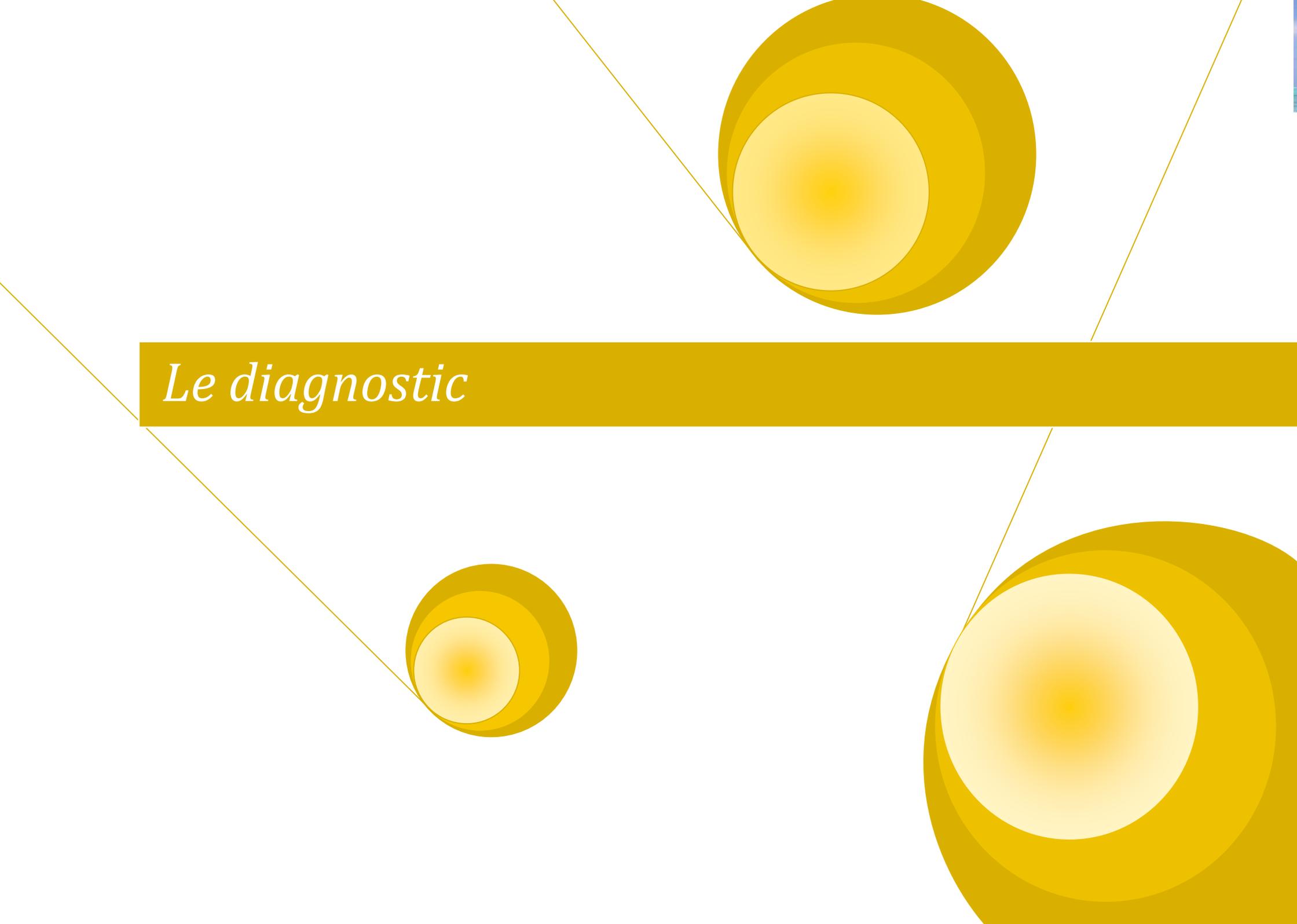
Responsable : M. Joël ALLAIN

Assistante : Mme Mary Anne LEOU



Septembre 2009



A decorative graphic featuring three yellow circles of varying sizes (top, bottom-left, and bottom-right) and a central horizontal yellow bar. Thin yellow lines connect the top and bottom circles to the bar. The text 'Le diagnostic' is written in white, italicized font on the bar.

Le diagnostic

SOMMAIRE

1- Le développement de l'économie

1.1 LES ECHANGES COMMERCIAUX

- 1.1.1 L'état de la balance commerciale*
- 1.1.2 Nos importations*
- 1.1.3 Les taxes d'importation*
- 1.1.4 Nos exportations*
- 1.1.5 Les mesures d'aide aux exportateurs*
- 1.1.6 Nos forces*
- 1.1.7 Nos faiblesses*
- 1.1.8 Les opportunités*
- 1.1.9 Les risques*

1.2 LE TOURISME

- 1.2.1 La stagnation des flux touristiques : les données choc*
- 1.2.2 La saisonnalité*
- 1.2.3 L'offre en hébergement*
- 1.2.4 Les activités*
- 1.2.5 L'économie touristique et ses recettes*
- 1.2.6 La satisfaction des touristes*

- 1.2.7 Promotion et Marketing*
- 1.2.8 Les circuits de distribution*
- 1.2.9 La compétitivité de la destination*
- 1.2.10 Le transport aérien international*

1.3 LES RESSOURCES DE LA MER ET DE LA TERRE

- 1.3.1 Les importations et exportations des produits de la mer et agricoles*
- 1.3.2 La pêche*
- 1.3.3 La perliculture*
- 1.3.4 L'aquaculture*
- 1.3.5 L'agriculture*

1.4 LES PROJETS A CARACTERE INNOVANT - L'ENERGIE

- 1.4.1 L'isolement relatif de la Polynésie en matière de recherche*
- 1.4.2 Les énergies fossiles et les énergies renouvelables*
- 1.4.3 Les solutions renouvelables mises en oeuvre*
 - Le gazogène*
 - Le coco-fuel*
 - L'hydroélectricité*
 - Le solaire photovoltaïque*
 - L'éolien*
 - Le SWAC (Sea water air conditioning) ou air conditionné par eau de mer*
- 1.4.4 Le programme actuel de la Polynésie*

1.4.5 Les autres technologies (non encore utilisées en Polynésie)

La biomasse

La valorisation des déchets / cogénération

L'énergie thermique des mers

L'énergie cinétique des océans

Les algo-carburants

La géothermie

1.4.6 L'ordre d'intérêt des énergies renouvelables

1.4.7 L'arsenal juridique incitatif est faible

2- Les équipements structuraux

2.1 LES TRANSPORTS

2.1.1 Les infrastructures aéronautiques

Coûts des infrastructures

L'évolution des exigences réglementaires

Les aérogares

2.1.2 Les trafics aériens commerciaux

Le trafic par réseau (hors Moorea)

2.1.3 La péréquation interne à Air Tahiti

2.1.4 Les opérateurs et les moyens

Les moyens

La situation économique d'Air Tahiti

2.1.5 Le transport aérien international

La situation réglementaire

L'aéroport de Tahiti - Faa'a souffre de beaucoup de handicaps

Les flux

2.1.6 La circulation routière sur l'île de Tahiti: un fléau grandissant

Le réseau routier

Les trafics routiers

La problématique routière dans l'aire urbaine de Papeete

Un diagnostic partagé

2.1.7 Le transport aérien international

Le transport des passagers

Le transport des marchandises

2.2 LES TELECOMMUNICATIONS

2.2.1 Les réseaux de télécommunication

2.2.2 La téléphonie fixe

2.2.3 La téléphonie mobile

2.2.4 Les réseaux de données

2.2.5 L'internet

2.2.6 L'image

2.2.7 Le câble HONOTUA

2.2.8 Le point de vue des utilisateurs

2.3 L'ADDUCTION D'EAU POTABLE, L'ASSAINISSEMENT ET LES DECHETS

2.3.1 La situation en eau potable

2.3.2 La situation en assainissement des eaux usées

2.3.3 La situation en matière de déchets

3- La cohésion sociale

3.1 LES OUTILS D'AIDE AU LOGEMENT

3.1.1 L'aide à la construction

3.1.2 Les prêts à l'habitat bonifié (PHB)

3.1.3 Le logement intermédiaire et les crédits d'impôts

3.1.4 Le bilan d'ensemble des dispositifs d'aide

3.1.5 Une grande hétérogénéité des règles et procédures

3.1.6 L'habitat social

3.2 EDUCATION, FORMATION ET EMPLOI

3.2.1 L'école, lieu de cohésion et d'intégration sociale

3.2.2 L'échec scolaire et ses raisons

3.2.3 L'école et le monde du travail

3.3 PROTECTION SOCIALE GENERALISEE POLYNESIENNE

3.3.1 Résumé diagnostique du système

4- L'Aménagement du Territoire

4.1 LA GESTION COHERENTE DES ESPACES TERRESTRES ET MARITIMES

4.1.1 Les outils généraux

4.1.2 Les outils communaux

4.2 L'AMENAGEMENT EQUILIBRE

4.2.1 La structure du diagnostic

4.2.2 La gouvernance

Plusieurs territoires, beaucoup d'interlocuteurs, plusieurs projets et problèmes

Le Ministère du développement des archipels (MDA) et sa difficile mission de transversalité

Le Fond de développement des archipels (FDA), bel outil mal huilé

La déconcentration administrative pas aboutie

Une répartition des moyens financiers peu équitable

4.2.3 Le social

La population augmente...

... mais les habitants des archipels migrent vers Tahiti

Des logements anciens, insuffisants, et un besoin d'habitat

Une offre de soins et de scolarité globalement de qualité...

... mais leur accès est humainement et financièrement coûteux

Se déplacer ? Priorité donnée à l'avion

80 % des îles sont « branchées »

Faire du sport, ou... du sport

4.2.4 L'économie

Le potentiel touristique des archipels : une réalité

Des dépenses des ménages qui diffèrent selon les archipels

Partout du chômage, mais surtout dans les archipels

4.2.5 Le patrimoine et l'environnement

Chaque territoire dispose de patrimoine et d'artisans

Préservation de notre environnement : entre vouloir et faire

Maitrisons-nous nos dépenses d'énergie ?

Quid du service à l'habitat ?

4.3 LES FREINS FONCIERS ET L'INDIVISION

4.3.1 Le domaine de la Polynésie française

Les occupations illégales et les revendications

L'indisponibilité de réserve foncière

4.3.2 Le parc privé

Le problème de l'indivision, des revendications

Les offres de vente - Disponibilité

4.3.3 La gestion domaniale

L'impossibilité d'anticiper les besoins

Les difficultés de gestion

4.3.4 Le cadastre

Définition

État cadastral actuel

4.4 LES METHODES, LES MOYENS ET LES OUTILS DE PLANIFICATION

RESUME

Pour mieux rendre compte de l'imbrication des différentes problématiques soumises à son analyse, le groupe de travail constitué autour des animateurs de l'atelier 2 a choisi de présenter le résultat de ses travaux de diagnostic en s'exonérant parfois du découpage thématique retenu dans cette phase et en lui préférant une synthèse plus générale et globale. Les thèmes soumis à la réflexion des participants ont été découpés en plusieurs sous thèmes :

Développement économique

- Echanges commerciaux
- Tourisme
- Mer, aquaculture et agriculture
- Les projets à caractère innovant – l'énergie

Equipements structurants

- Transport
- Télécommunications et NTIC
- Adduction d'eau potable, assainissement et déchets

Cohésion sociale

- Politique de l'habitat
- Education, formation et emploi
- Protection sociale

Aménagement du territoire

- Gestion cohérente des espaces terrestres et maritimes
- Aménagement équilibré (équitable) îles / Tahiti - Développement des archipels
- Freins (foncier, indivision,...)
- Méthodes, moyens et outils de planification

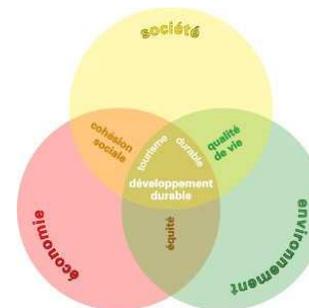
NB : Aucune réunion spécifique n'a été tenue sur la question du développement durable considérant que chaque thème comportait en soi une ou plusieurs des composantes du développement durable.

Le **développement durable** constitue à l'échelle de la planète un enjeu sans précédent.

L'action d'une collectivité en matière de développement durable repose sur le compromis entre une croissance économique génératrice de richesses et d'emplois, la solidarité et l'équité sociale et la préservation de l'environnement. Le défi est de vouloir et de savoir concilier croissance économique, cohésion sociale et écologie.

« Répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins »

Les pays qui intègrent cette préoccupation dans leurs politiques gouvernementales sont de plus en plus nombreux tant les menaces sur la planète et sur le monde vivant se précisent et se rapprochent. La Polynésie française a les compétences pour agir ; elle a le pouvoir de définir ses objectifs et de mettre en œuvre la politique de son choix en la matière.



Les gouvernants, pour être crédibles, doivent respecter les règles d'éthique qu'ils doivent s'imposer à eux-mêmes.

DIAGNOSTIC / L'ESSENTIEL DE CE QUI S'IMPOSE A NOUS

Le développement durable met l'homme au cœur des préoccupations. Les organisations, les institutions, les projets, ne doivent pas avoir d'autre objectif que celui de servir l'homme, dans son corps individuel comme dans son corps social. Or, les composantes du développement durable (ECONOMIE, SOCIETE, ENVIRONNEMENT) en Polynésie française présentent des caractéristiques inquiétantes.

Sur le thème de l'économie

Notre grande fragilité est celle de tous les petits pays : nous subissons, sans l'effet amortisseur de la masse critique, les conséquences brutales de la mondialisation que sont :

- la marginalisation économique et politique ;
- la perte de marchés préférentiels ;
- les pratiques commerciales souvent déloyales.

Cette vulnérabilité est accentuée par la petite taille de notre économie amenant à des coûts de production disqualifiant en termes de concurrence.

La mutation brutale de l'économie polynésienne générée par les activités du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), a créé pendant 30 années un environnement facile pour les entreprises qui, mal préparées, ont aujourd'hui à affronter des conditions de marché plus sévères.

Sur le thème de la cohésion sociale

Ce sujet est et restera un enjeu de premier plan.

La démographie sur les 20 prochaines années est préoccupante et exigera des créations d'emplois que l'économie ne semble pas aujourd'hui capable de générer en nombre suffisant. La question de déclassement social menant à la pauvreté est criante. Les besoins nouveaux et les comportements générés par une économie longtemps factice ont conduit à des habitudes de consommation déraisonnables.

La pauvreté n'a pas mobilisé les décideurs sur un plan de lutte efficace contre cette situation inacceptable.

La construction généreuse de la Protection Sociale Généralisée (PSG) trop passive, car ne responsabilisant pas les bénéficiaires, est vouée à l'échec dans sa conception actuelle.

La culture polynésienne dans sa diversité s'est affirmée ; dans sa modernité elle constitue un lien social essentiel. Ce renouveau est dû à sa force propre et sans doute aussi, paradoxalement, à la langue française intervenant comme un élément de résistance supplémentaire face à l'uniformisation planétaire anglo-saxonne.

Sur le thème de l'environnement

Les changements climatiques affectant la planète vont accentuer notre vulnérabilité. La montée du niveau des océans et l'acidification de notre environnement vont :

- menacer nos écosystèmes et leurs diversités
- augmenter l'impact des catastrophes naturelles
- réduire les ressources naturelles

Le retard est inacceptable dans les équipements de traitement des pollutions liées à la vie urbaine.

Le laxisme politique en matière de gestion de l'interface terre/mer et de pollution des rivières et des lagons est scandaleux. L'exemple irresponsable de la commune la plus peuplée est condamnable et contre-productif pour les défenseurs de l'environnement.

Les prélèvements excessifs dans les lagons menacent la pêche.

La sensibilité de la population sur les questions environnementales a profondément changé ; elle est désormais en décalage important avec celle des dirigeants qui continuent à montrer peu d'intérêt pour cette cause.

1- Le développement de l'économie

1.1 LES ECHANGES COMMERCIAUX

1.1.1 L'état de la balance commerciale

La balance commerciale en 2008 : un déséquilibre croissant

En millions de F CFP	2008	Ecart 2008/2007	En millions de F CFP	2008	Ecart 2008/2007
Importations civiles	175 871	9 %	Taxe sur la valeur ajoutée	21 805	4 %
Importations militaires	2263	24 %	Droit de douane	5 701	2 %
Importations totales CAF	178 135	10 %	Autres taxes	24 393	2 %
			Total	51 898	3 %
Exportations civiles	16 190	3 %	Droit sur les perles exportées	593	- 62 %
Exportations militaires	6 010	1 348 %	Taxe monoï à l'export	49	- 27 %
Exportations locales	13 187	- 16 %	Autres taxes à l'exportation	2	100 %
Exportations totales FOB	22 200	30 %	Total	645	- 60 %
Balance commerciale	- 155 935	7 %	Total taxes sur import/export	52 543	0 %
Taux de couverture	7,5 %				

Source : Service des Douanes - ISPF

Les importations civiles en Polynésie française n'ont cessé de progresser au cours des 30 dernières années et ont doublé en 10 ans.

Elles se sont accompagnées d'une hausse des valeurs CAF qui s'est intensifiée en 2008. La récente chute de nos exportations aggrave la situation d'une balance commerciale largement déficitaire.

Le taux de couverture de 2008 était de 7,5 % ; il est annoncé à 5 % au premier semestre 2009. Quant au flux d'échanges de marchandises militaires, il s'opère dans le sens du départ annoncé de l'armée qui s'intensifiera en 2011.

1.1.2 Nos importations

Quelques chiffres pour comparer notre tour de taille d'importateur à celui du Vanuatu.

Importations 2008 (population comparée de 250 000 contre 220 000 au Vanuatu) :

- Polynésie française (hors militaire) : 175 milliards F CFP
- Vanuatu: : 14 milliards F CFP

La hausse de la valeur CAF des produits importés en 2008 est imputée aux facteurs externes suivants :

- la fluctuation des monnaies et du pétrole,
- le réchauffement climatique, la pollution, des catastrophes naturelles,
- l'absorption croissante des pays émergents,
- une ambiance d'affolement général due à la crise financière qui a débuté en septembre 2008.

Principaux produits importés en valeur et en volume en 2008

Les produits importés	Valeur importée 2008	Variation valeur	Variation volume
1. produits pétroliers	25,3	+ 34 %	- 1 %
2. construction auto	13,6	- 3 %	- 0,4 %
3. industrie alimentaire	12,6	+ 6 %	+ 1 %
4. viande	8,8	+ 1 %	- 3 %
5. pharmacie	7,4	+ 9 %	+ 8 %
Autres	108	+ 8 %	- 4 %
Total	175,8	+ 9 %	- 3 %

La Polynésie destine près de 40 % de ses importations à la satisfaction de ses besoins en énergie, en transport, à son alimentation et à ses soins médicaux.

Le Polynésien consomme un volume important de biens, son pouvoir d'achat élevé lui donne une grande liberté de choix, qu'il utilise parfois sans gestion de priorités (ex : le véhicule 4x4 avant la maison). Ce comportement excessif est la conséquence d'un changement trop rapide de son mode de vie qui conduit à des consommations déraisonnables, à un taux d'obésité parmi les plus élevés dans le monde (4 adultes sur 10).

Problématique 1 : Améliorer notre comportement de consommateur ? Par une éducation pour une consommation responsable ? Comment répondre à nos besoins en « vivant mieux » mais pas nécessairement en « consommant plus » ?

1.1.3 Les taxes d'importation

Des taxes toujours élevées : En 2008, les taxes à l'importation ont totalisé 52,5 milliards F CFP (y compris la TVA prélevée à l'importation mais qui au final est supportée par le consommateur).

Les fournisseurs européens totalisent 40 % de la valeur CAF importée. Ils sont exonérés de droits de douane.

Pour sauvegarder et développer le tissu économique, technique et social polynésien, toutes les productions locales considérées comme très importantes font en effet l'objet de protections tarifaires (droit de douane, taxe de développement local et autres taxes spécifiques) et non tarifaires (suspension à l'importation, quotas et licences d'importation).

Principaux pays fournisseurs en valeur et en volume en 2008

Nos pays fournisseurs	Valeur importée 2008	Variation valeur	Variation volume
1. France	53,0	+ 9 %	+ 1 %
2. Singapour	24,9	+ 35 %	- 2 %
3. Etats Unis	17,4	+ 11 %	- 2 %
4. Chine	13,0	+ 2 %	- 17 %
5. Nouvelle Zélande	7,4	+ 9 %	+ 8 %
Autres	56,6	+ 7 %	- 4 %

La protection non tarifaire profite largement au secteur primaire productif : agriculture, pêche et perliculture (interdiction d'importations de produits identiques ou similaires).

En cas d'insuffisance de la production locale, seuls des quotas ou des libertés d'importation mensuelle ou périodique peuvent être décidés pour certains de ces produits.

Quelques produits agroalimentaires et industriels sont aussi interdits à l'importation.

D'autres produits artisanaux importés, directement concurrents de produits textiles et artisanaux locaux, font l'objet de délivrance de licences d'importation en complément éventuel au prélèvement d'une Taxe de Développement Local (TDL).

La TDL vise la protection des industries locales et de leurs 6 000 emplois directs, contre les produits importés moins chers.

Bien que critiquée par les importateurs, la TDL ne représente que 0,75 % du budget général des ménages. Une étude de 2008 a démontré son utilité dans le paysage économique polynésien, mais aussi l'urgence d'un toilettage de cette taxe.

Le développement durable implique la recherche d'une réduction des distances. Or nous favorisons l'acheminement de produits européens. D'autres importations freinent le développement de nos ressources propres alors qu'il favoriserait notre retour à l'autosuffisance.

Mais les produits locaux sont jugés trop chers, ceux de l'étranger apportent un choix supplémentaire au consommateur, et entretiennent un climat concurrentiel favorable aux prix. La production locale crée des richesses, l'importation favorise la consommation.

Problématique 2 : Pourrons-nous encore longtemps exiger un large choix de consommation ? Doit-on favoriser le consommateur ou les ressources propres au Pays créatrices d'emplois et de valeur ajoutée ? Un retour à l'autosuffisance est-il envisageable ?

1.1.4 Nos exportations

Tous les produits exportés sont en baisse en volume sauf la perle qui profite d'une suspension de la DSPE (Droit spécifique sur les perles exportées) au dernier trimestre 2008, occasionnant une évansion de perles toutes qualités confondues.

NB : Réinstallation de la DSPE fin juillet 2009 à 50 F CFP le gramme.

Produits exportés en valeur et en volume en 2008 (en milliards de F CFP)

Produits	Valeur exportée 2008	Variation valeur	Variation volume
Perles et ouvrages	9,50	- 20 %	+ 16 %
Articles bijouterie	0,68	+ 33 %	- 16 %
Coprah	0,48	+ 2 9%	- 10 %
Noni	0,40	- 26 %	- 26 %
Nacres	0,27	- 20 %	- 14 %
Vanille	0,20	- 14 %	- 18 %
Monoï	0,16	- 27 %	- 26 %
Thon	0,64	- 71 %	- 70 %
Total	13,18	- 16 %	- 21 %

Un seul produit (la perle) totalise à lui seul 72 % de la valeur marchande exportée. Nos 2 premiers marchés absorbent 70 % de nos exportations : Hong-Kong et le Japon. Les autres marchés dans l'ordre décroissant d'importance sont : la France, les Etats-Unis et les Emirats Arabes Unis, la Chine, l'Allemagne, la Belgique, la Nouvelle-Calédonie, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Suisse, la Thaïlande, le Canada, les Philippines, Taiwan...

1.1.5 Les mesures d'aide aux exportateurs

Elles couvrent des remboursements de TVA, une aide au fret aérien (poisson), l'exonération de l'impôt sur les sociétés, les aides à la promotion (700 millions de F CFP par an pour la perle via l'ex-GIE), une aide à la promotion et à la défense de l'appellation d'origine (30 millions F CFP par an pour le monoï), l'aide à la participation à des foires et salons (15 millions F CFP par an via la CCISM¹), l'aide à l'exportation (50 millions F CFP par an via le Service du Commerce Extérieur), la nouvelle aide aux collectifs à l'exportation (budget 2009 = 20 millions F CFP).

Chaque année, on recense 40 à 50 actions d'aides. Les secteurs bénéficiaires en 2008 sont : la bijouterie-fantaisie (45 %), l'agroalimentaire (13 %), les cosmétiques (13 %), l'artisanat (8 %), le textile (7 %). Une aide au fret est en étude.

Elle garantirait la pérennité d'une activité le temps de développer des volumes, pour au final réduire les coûts de production par une économie d'échelle, et enfin dégager de la marge.

1.1.6 Nos forces

L'image de Tahiti : Les produits polynésiens ont le label de la MARQUE TAHITI, c'est leur principal atout, sauf pour des produits sensibles (ex : les produits de la pêche exportés en Europe ou aux Etats-Unis pour lesquels Tahiti n'est pas synonyme de qualité). Tous les autres produits profitent de la notoriété de Tahiti qui s'est développée au cours des 50 dernières années sur les marchés principaux desquels viennent nos touristes. Les marchés émergents ou peu industrialisés connaissent peu notre destination (ex : la Chine). Y espérer commercialiser nos produits obligerait le recours à d'énormes moyens promotionnels.

Le développement de niches à forte valeur ajoutée : La Polynésie est à l'origine de création de filières propres, qui restent étroitement rattachées à l'origine polynésienne, aujourd'hui reproduites sur d'autres marchés : la perle de Tahiti, le noni, la vanille.

¹ Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Polynésie française

Ces produits à forte valeur ajoutée ont misé sur un positionnement haut de gamme du fait de leurs coûts de production et prix élevés, leur rareté sur les marchés internationaux, et leur qualité.

1.1.7 Nos faiblesses

Le poids de leaders : Un seul produit représente 72 % de nos exportations ; cette situation fragilise l'activité. Résultat : la chute du cours de la perle fait plonger nos résultats à l'export.

En distribution, Morinda écoule la majorité de notre production de noni faisant vaciller la filière dès l'interruption momentanée de ses achats.

Coûts élevés, faibles marges, promotion limitée : Le niveau de vie élevé en Polynésie et la nécessité d'importer les matières premières, elles-mêmes pénalisées par l'isolement géographique du Pays et son coût de fret, pèsent sur nos coûts de production. Les faibles marges dégagées à l'export financent difficilement les actions de promotion.

Contrefaçon et label : Des produits non fabriqués à Tahiti et utilisant le label Tahiti portent préjudice au secteur (ex : les faux monoï de Tahiti). Les contrefaçons étant souvent inévitables, l'exportateur doit investir dans des dépôts de marques (ex : Vahine Hinano copiée sur plusieurs marchés).

Notre manque d'expertise : On relève le manque d'adaptation et de flexibilité de notre système pour accompagner l'exportateur (ex : procédure douanière des envois par avion de produits frais). La majorité des professionnels (privés et publics) n'a pas reçu de formation à l'exportation pour faire face aux marchés extérieurs hyper compétitifs.

Ex : un GIE fera chuter le cours de la perle à Hong Kong en bradant son stock à une vente aux enchères, refusant de le ramener à Tahiti.

D'autres se ruineront à des salons, par méconnaissance du recours possible aux services des Missions Economiques françaises, destinées à faire gagner en efficacité et réduire le coût de prospection.

Le Franc pacifique : Il jouit d'une parité fixe avec l'euro (monnaie forte) dont la conversion actuelle porte préjudice à la majorité des ventes export faites en dollar US ou en Yen.

Nos prix : Ils sont supérieurs à ceux des produits concurrents ce qui rend leur commercialisation difficile, et le recours à un minimum d'intermédiaires.

Localement l'exportateur puise parfois dans ses réserves export pour vendre à proximité et à un meilleur prix (ex : la pêche). Le marché local étant insuffisant pour lancer à grande échelle des productions.

Les taxes à l'export : Elles concernent principalement la perle et le monoï et garantissent la qualité exportée et les moyens de promotion et de commercialisation à l'étranger.

Problématique 3 : Le niveau de vie élevé des Polynésiens rend difficile toute vente à l'extérieur. C'est également l'un de nos principaux freins au développement touristique. Sommes-nous prêts à baisser notre train de vie ? Jusqu'à quel niveau et avec quels efforts ? La dévaluation du franc pacifique serait-elle une solution pertinente ?

1.1.8 Les opportunités

La biodiversité : Il s'agit certainement d'une ressource exploitable parmi les plus importantes en Polynésie. Notre étendue maritime représente 50 % de celle de la France, qui elle est la deuxième surface maritime du monde.

Cette vaste étendue polynésienne combinée à la géographie particulière de nos 118 îles et atolls, regorge de produits naturels dont on découvre à peine les richesses aujourd'hui.

Le câble : L'arrivée du câble en Polynésie devrait s'accompagner de l'émergence de produits et services nouveaux mettant à profit la situation géographique du Pays et son fuseau horaire (ex : service de nuit pour entreprises européennes).

Les économies d'échelle : La taille des marchés export est bien plus importante que celle de nos 260.000 habitants. Pénétrer de tels marchés et y rester permet à l'industriel de développer des ventes inespérées et baisser ses coûts de production sur l'ensemble de son activité : locale et export.

1.1.9 Les risques

Perle, noni, vanille : Le coût polynésien ne permet pas de rivaliser avec les productions concurrentes (à moins de capitaliser sur la marque Tahiti ?)

Dévaluation continue des dollars : Les monnaies américaine, néo-zélandaise et australienne seront certainement amenées à connaître de nouvelles dévaluations avant la fin 2009 pénalisant nos exportations en dollars.

Poursuite de la hausse du pétrole : Après les pics de 2008, le cours du pétrole semble s'être stabilisé en 2009. Notre dépendance énergétique devrait nous sensibiliser à chercher des solutions de substitution.

Le Pays n'a pas choisi la voie du développement de ses richesses, ni celle de leur exportation, en tout cas il n'y est pas arrivé. La démarche export a été motivée par des volontés individuelles et isolées. Pourtant l'image de Tahiti continue de susciter une demande internationale et notre territoire n'a pas exploité toutes ses richesses naturelles.

Problématique 4 : Croyons-nous au développement possible de nos ressources et à leurs potentiels d'exportation ? La marque Tahiti mérite-t-elle un effort collectif visant la protection de nos droits et de nos produits ? Quelles pourraient être nos priorités à l'export ?

1.2 LE TOURISME

Le tourisme est la première activité économique du Pays avec un chiffre d'affaires de plus de 42,5 milliards de F CFP. Pourtant, malgré de très gros investissements consentis depuis une décennie, la descente aux enfers des opérateurs du secteur ne cesse de s'accroître. L'année 2009 sera une année catastrophique par les pertes des entreprises et leurs effets sur l'emploi.

1.2.1 La stagnation des flux touristiques : les données choc

La fréquentation stagne depuis 10 ans (+ 0,6 %). Nous sommes l'un des plus mauvais élèves du tourisme mondial. Ainsi en 2003-2007, par rapport à la progression mondiale (6 %) et en Asie/Pacifique (8 %), Tahiti n'évolue que de 1,6 %. La situation est encore plus grave en 2008 : + 2 % pour le monde et la zone Asie/Pacifique, mais -10 % pour Tahiti.

En 15 ans, la notoriété de la destination est passée du 3^{ème} au 24^{ème} rang mondial. 135 milliards de financements publics du tourisme depuis 1995 n'ont pas généré de croissance significative (+ 1000 touristes/an sur la période 1998/2008). Croisiéristes exclus, le nombre de touristes stagne depuis 10 ans, soit environ 160.000.

1.2.2 La saisonnalité

Le poids de 7 mois de basse saison, que ne corrigent pas les tarifs plus élevés en haute saison, pose une difficulté majeure à l'ensemble du secteur.

1.2.3 L'offre en hébergement

Hôtellerie classée : la capacité est stable avec 3 500 chambres, dont environ 1/3 de pilotis avec 60 % d'occupation sur les dix dernières années. Les cadres réglementaires d'exploitation et la maintenance posent régulièrement problème. La qualité de service est jugée insuffisante pour les prix pratiqués. Les structures vieillissent rapidement (construction en bois et toiture végétale).

Hébergement chez l'habitant : on compte 289 établissements dont 50 classés pour 1 358 chambres réparties sur 34 îles. Alternative indispensable à l'hôtellerie, le secteur souffre d'une trop grande disparité en qualité de prestations, ainsi que d'un manque de formation en management et actions commerciales.

Croisières : En dix ans, l'offre en cabine basée à Papeete est passée de 880 à 230. En 2005, ce secteur représentait 20 % de la fréquentation. La croisière bénéficie de conditions avantageuses d'exploitation pour la main-d'œuvre et l'importation des marchandises par rapport aux hôtels (peu d'emploi locaux directs). La grande volatilité des opérateurs n'est pas récente. Leur départ de Polynésie est souvent lié à des exigences d'allègement de coûts non satisfaites.

1.2.4 Les activités

Indicateur d'un secteur en crise aiguë, on comptabilise 39 fermetures sur 300 prestataires (61 % nautiques, 37 % terrestres) en 2008, conséquences du manque de touristes, mais aussi des coûts d'exploitation importants ainsi que des commissionnements des intermédiaires élevés et parfois illégaux.

1.2.5 L'économie touristique et ses recettes

Le tourisme représente 9 % du PIB et 15 % du total des emplois salariés.

- La recette touristique globale est en stagnation sur les dix dernières années, ceci malgré l'augmentation significative du coût de l'hébergement.
- La stagnation de la recette touristique est liée à des remplissages hôteliers affaiblis par une basse saison de 7 mois, résultat de typologies de clientèles non diversifiées, faute d'offres adaptées en produits contre-saisonniers.
- En 2006, avec une recette de 1 640 US\$ par touriste, notre destination semble la mieux placée (cela signifie aussi la plus chère pour un visiteur).
- Depuis 10 ans, une augmentation sensible des coûts de l'aérien et de l'hébergement sur la destination est subie.

1.2.6 La satisfaction des touristes

Outil essentiel de pilotage pour une réactivité indispensable à une stratégie de qualité, les études de satisfaction ne sont menées que tous les deux ans ; leurs résultats sont sans suivi analytique pour le traitement des aspects négatifs.

1.2.7 Promotion et Marketing

Aucune étude ne s'est intéressée à évaluer la pertinence du coût de la promotion touristique et à en mesurer les effets sur les flux touristiques. Il n'existe pas de corrélation évidente entre le montant des budgets engagés par le GIE Tahiti Tourisme et la fréquentation touristique.

- Sur un panel de 11 destinations concurrentes, le budget tahitien est le 3^{ème} plus important.
- En fonction de ce même panel, notre destination a de loin le plus mauvais ratio touriste/million F CFP investi en promotion.
- Le financement de la promotion par le secteur privé est 3 fois plus important à Hawaï et 4 fois plus à Maurice qu'à Tahiti (à atténuer avec la taxe d'hébergement).

1.2.8 Les circuits de distribution

- Au départ d'Europe comme des Etats-Unis, les Tours Opérateurs (TO) programmant la destination sont peu nombreux (6 à 7). Cette concentration réduit la diffusion, mais également la concurrence en niveau et structure tarifaire. Certaines marges brutes de tours opérateurs sont supérieures à 35 % du prix des opérateurs.
- Cette concentration se retrouve également sur le réceptif à Tahiti.
- Sur un panel de 11 formules concurrentes au départ de Paris en combiné Avion+ Hôtel, nos tarifs sont les plus élevés, le prix du transport aérien impactant de manière importante le prix du séjour. Pour un séjour combiné de 7 nuits en 4 étoiles, Moorea est 2 fois plus chère que Maurice.
- Pour un même séjour au départ de Los Angeles, Moorea est un peu moins chère que Hawaï, alors que Bora, paradoxalement, est 3,5 fois plus chère que Hawaï.

1.2.9 La compétitivité de la destination

Exception faite de Bora, nos hôtels 4 étoiles sont compétitifs sauf en basse saison, du fait de la rigidité de la masse salariale qui représentent jusqu'à 45 % de leur chiffre d'affaires moyen annuel, contre environ 20 % à Maurice et Fidji.

- La compétitivité de l'hébergement est cependant largement obérée par le coût du transport aérien qui impacte le coût global du séjour.
- Les tarifs sur des vols domestiques sont dissuasifs pour le touriste. Le touriste subventionne le transport des résidents (+ 25 % sur Air Tahiti et + 200 % sur Air Moorea).
- Les hôtels paient l'eau 3 fois plus cher qu'un résident à Bora Bora.

1.2.10 Le transport aérien international

- De 1996 à 2006, l'offre en sièges a été constamment supérieure à la capacité hôtelière.
- La relation coût aérien/flux touristique est faible pour les marchés américain et japonais. Cette relation est beaucoup plus marquée pour le marché européen pour lequel le prix de l'aérien est le plus important.
- L'augmentation du coût de l'aérien, au départ de Paris, conjuguée à la cessation d'activité de CORSAIR et AOM a généré une perte 15.000 touristes français en particulier.
- La pointe saisonnière de juillet/août accentuée par les 5 000 résidents voyageant vers Paris et les Etats-Unis, est en conflit avec celle des touristes vers la Polynésie.

Comparaison par faisceau, deux exemples tarifaires :

- Septembre 2009 : Los Angeles / Papeete : 1 098 US\$; Los Angeles / Fidji : 862 US\$;
- Octobre 2009 : Los Angeles / Paris : 1 149 US\$; Los Angeles / Papeete 1 447 US\$, soit 26 % de plus pour 3 h de vol en moins.

UN CONSTAT DECEVANT EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- ⇒ Les stratégies successivement retenues pour relancer notre tourisme restent sans effets ;
- ⇒ La destination est chère ;
- ⇒ Le service est considéré comme médiocre pour le prix payé ;
- ⇒ **Les touristes ne reviennent pas**

1.3 LES RESSOURCES DE LA MER ET DE LA TERRE

1.3.1 Les importations et exportations des produits de la mer et agricoles

Les **importations** en valeur des produits de **l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche**, en 2008, ont représenté un montant de 2,674 milliards F CFP (+ 0,3 % sur 2007), soit seulement 1,5 % des importations civiles en 2008. Le secteur primaire satisfait donc une partie conséquente de la demande et limite les importations, contrairement aux importations des biens et produits des autres secteurs.

Les importations en valeur des produits issus des **industries agricoles et alimentaires**, en 2008, ont par contre représenté un montant beaucoup plus important, de 32,980 milliards F CFP (+ 6,2 % sur 2007). Ces importations représentaient une part significative (19 %) des importations de la Polynésie française en 2008.

Les **exportations** en valeur des produits de **l'agriculture, la sylviculture et de la pêche**, en 2008, ont représenté un montant de 8,963 milliards F CFP, en baisse de 20,1 % par rapport à 2007. Ce montant comprend en particulier les exportations de perles pour un montant de 8,473 milliards F CFP.

Les **exportations** en valeur des produits issus des **industries agricoles et alimentaires**, en 2008, ont représenté un montant de 1,650 milliards F CFP (-15,9 % sur 2007).

Les principaux produits locaux exportés sont les **perles** (8,473 milliards F CFP en 2008), la nacre (335,4 millions F CFP en 2007), le poisson (255,1 milliards F CFP en 2008), le **nono** en jus, purée et pâtes (751,1 millions F CFP en 2007), le « **monoi** de Tahiti » (226 millions F CFP en 2007) et la vanille (229 millions F CFP en 2007).

Les exportations de produits perliers de près de 8,5 milliards F CFP et les recettes touristiques d'un montant d'environ 42,5 milliards F CFP sont les principaux contributeurs positifs dans la balance commerciale de la Polynésie française.

Evolution des exportations en valeur de 2002 à 2008 (en millions F CFP)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
VALEUR FAB EXPORTATIONS							
TOT.	18 725	13 439	15 177	17 204	15 789	15 612	13 187
	Millions						de F.CFP
Perles de culture brutes	14 601	10 107	10 960	12 156	10 943	10 577	8 316
Ouvrages en perles fines ou de culture	170	119	157	444	945	1 422	1 228
Purées et pâtes de fruits de nono	733	720	972	1 140	958	558	412
Huile de coco (coprah) brute	232	225	298	292	256	371	480
Nacres (pinctada margaritifera)	196	278	239	395	398	335	269
Art bijouterie/ joaillerie métaux préc.	69	81	597	916	420	287	228
Vanille	259	351	255	202	182	229	196
Art bijouterie/joaillerie en argent	2	4	31	70	82	228	456
Appellation d'origine "monoi de Tahiti"	136	109	138	139	164	226	165
Filets de thon, congelés	306	242	149	189	189	220	64

Sources : Service des Douanes, ISPF.

1.3.2 La pêche

La flottille industrielle est en difficulté et la flottille artisanale est en déclin.

De 28 unités en 1994, le nombre de bonitiers palangriers décroît pour disparaître complètement en 2005. Il y a heureusement eu une augmentation du nombre de thoniers congélateurs (7 en 1992, 34 en 2008).

Le nombre de thoniers de pêche fraîche diminue (de 41 en 2004 à 34 en 2008) pour croître à nouveau en 2009 avec le retour du poisson dans nos eaux.

La faiblesse des rendements (74 kg pour 100 hameçons en 1998 contre seulement 27 kg pour 100 hameçons en 2008) a été néfaste aux finances de nos armateurs, dont un grand nombre ne peut plus continuer l'activité de tous les navires.

La Société d'économie mixte locale Tahiti Nui Rava'ai (SEML TNR), créée en 2000 afin de financer la construction de thoniers pour les mettre à disposition des pêcheurs sous forme de location-vente, se trouve donc dans une situation financière extrêmement précaire.

L'effort consenti par le Pays, principal actionnaire à hauteur de 82 % du capital, s'élève fin 2008 à près de 2 milliards de F CFP.

En 2008, la SEML TNR a eu pour mission prioritaire de remettre en activité les navires qui bénéficiaient de la défiscalisation métropolitaine.

Ainsi, afin de satisfaire aux obligations de la Direction générale des impôts (DGI), les pouvoirs publics ont décidé la remise en état des thoniers.

Les besoins pour l'année 2008 ont été évalués à 129 millions de F CFP.

Le système de rémunération des pêcheurs, basé sur les volumes pêchés, ne leur permet pas de s'assurer durablement un revenu suffisant.

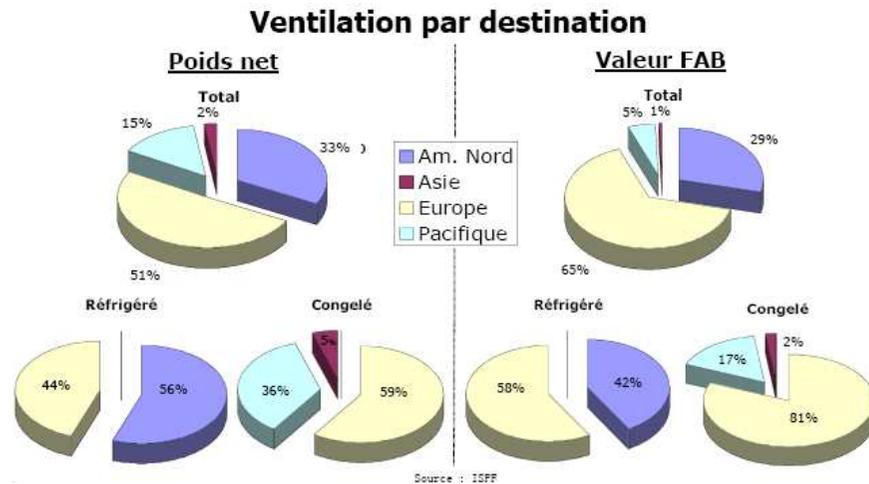
Ce manque d'attractivité de la filière pêche tarit les vocations, d'autant plus que les marins pêcheurs ne disposent pas de statut professionnel qui leur permette de bénéficier d'une couverture sociale satisfaisante.

En 2007, les thons constituent 79 % de la production palangrière. C'est aussi l'espèce dont le prix moyen au détail, qui a atteint 2.000 F CFP/kg, est le plus élevé en 2008.

En comparaison, la bonite se vendait au-dessous du 1/5^{ème} à un prix moyen de 366 F CFP/kg. En 2007, les exportations de filets de poissons frais, réfrigérés ou congelés représentaient 49 % des exportations totales.

En 2007, les exportations de poissons entiers frais ou réfrigérés représentaient une part plus importante de 36 % contre 26 % en 2006.

Exportations de poissons congelés et réfrigérés en volume et en valeur



La part des poissons vivants exportés, exclusivement destinés depuis 2007 aux aquariophiles américains, double en passant de 3 % en 2006 à 6 % en 2007.

Un marché des poissons vivants existait pourtant vers l'Europe avant 2006.

En 2008, deux destinations dominent toujours les exportations : la France métropolitaine (moitié des volumes exportés et près des deux tiers de la valeur échangée) et les Etats-Unis avec environ un tiers des volumes et de la valeur. Les poissons entiers réfrigérés sont pratiquement tous expédiés vers les Etats-Unis tandis que plus de 90 % des filets réfrigérés sont envoyés en France.

Les filets congelés sont également tous envoyés en France tandis que la quasi-totalité des poissons congelés entiers sont vendus à la conserverie des Samoa américaines qui vient de fermer.

A l'instar de la production, le thon germon est la principale espèce exportée, suivi loin derrière par les deux thons à chair rouge. Les autres espèces sont relativement anecdotiques. Le marché asiatique n'est pas développé.

Malgré la baisse sensible du taux de change du dollar américain en 2007, la vente des produits de la pêche vers les Etats-Unis a pu se poursuivre grâce aux aides locales (compensation du taux de change, prise en charge partielle du fret aérien).

Les exports de produits lagunaires se restreignent presque exclusivement aux coquilles de nacres issues de la perliculture qui dominent très largement les échanges depuis le début des années 1990.

Les ventes de nacre en 2008 ont enregistré une baisse sensible en 2008 avec un recul de 17 % des volumes et 23 % de la valeur. Les exportations de coquilles de troca ont en revanche atteint leur niveau record.

Elles correspondent aux coquilles pêchées à la fin de l'année 2007 ainsi qu'une partie des coquilles pêchées en 2008. Les coquilles sont en très large majorité exportées vers l'Asie, la Chine et le Vietnam représentant plus des trois quarts des volumes et de la valeur des échanges.

L'année 2008 marque également le retour des exportations de bèches de mer (rori), qui avaient disparu des échanges en 2002. Ces produits sont commercialisés et séchés vers Hong Kong essentiellement.

Une exportation de poissons préparés (séchés, salés, fumés) démarre en 2007 (2 % des exportations de poissons).

La production de la pêche qui avait progressé en 2006 (8 164 tonnes) et 2007 (8 693 tonnes) régresse à nouveau en 2008 de 13,5 % (7 519 tonnes).

Les exportations diminuent de moitié environ en 2008 (402 tonnes) par rapport à 2007 (830 tonnes) et ne représentent alors que 5,3 % de la production de la pêche.

Production et exportations des produits de la pêche (en tonnes) de 2003 à 2008

Source : Service de la pêche

Production et exportations des produits de la pêche (en tonnes)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variations 2008/2007
Production de la pêche	8 429	7 412	7 233	8 164	8 693	7 519	-13,5%
- Pêche hauturière (1)	6 530	5 298	4 733	5 357	6 321	5 057	18,0%
- Pêche côtière (2)	1 899	2 114	2 500	2 807	2 372	2 462	-15,5%
Exportations	1 154	723	540	598	830	402	-51,6%

Source : Service de la pêche

(1) Bonitiers palangriers, thoniers de pêche fraîche, thoniers congélateurs.

(2) Poti marara et bonitiers classiques.

1.3.3 La perliculture

Exploitée de longue date pour sa nacre, la *pinctada margaritifera*, a éveillé l'intérêt de pionniers puis de scientifiques du Service de la pêche dans les années 1960 pour la perle avec le concours d'experts japonais pour réaliser des greffes.

Mais ce n'est qu'à la fin des années 1980 qu'un secteur de la perliculture a véritablement émergé pour devenir 20 ans plus tard un produit phare de l'économie : la perliculture employait en 2008 près de 5 000 personnes, surtout dans les archipels éloignés (Tuamotu, Gambier), contribuant ainsi à l'équilibre démographique et économique du Territoire.

Néanmoins, le secteur traverse depuis quelques années une crise. Aujourd'hui, la profession tente d'organiser sa restructuration par elle-même avec le concours du Pays.

Le chiffre d'affaires a chuté à l'export sur les 3 dernières années : - 21,4 % de 2007 (10,6 milliards F CFP) à 2008 (8,3 milliards F CFP) alors que parallèlement le volume progressait de 20,2 %.

Le cours s'effondre de 1 500 F CFP/g en 2005 à 912 F CFP/g en 2008. L'évolution des exportations de perles brutes a été fortement influencée par la suspension du droit spécifique sur les perles exportées (DSPE) au dernier trimestre 2008.

En 2008, Hong Kong, place centrale du marché mondial de la perle, a confirmé devancer le Japon de loin et être dorénavant le principal client de la perle de Tahiti, absorbant 65 % des exportations globales en valeur (5,4 milliards de F CFP contre 4,9 l'année précédente, soit + 10 % sur l'année).

Le Japon, touché par la crise économique, bien que toujours à la deuxième place, a réduit ses achats de 59 % (1,9 milliard F CFP contre 4,5 milliards F CFP). Les Etats-Unis, avec 4 % de la valeur totale, ont augmenté leurs importations de 6 % sur l'année (351 millions F CFP en 2008 contre 332 millions F CFP en 2007). Enfin, la Nouvelle-Calédonie a conforté sa quatrième position en doublant ses importations de 2007 (101 millions F CFP) à 2008 (222 millions F CFP).

La chute du cours de la nacre à moins de 200 F CFP/kg depuis 2002 a permis d'augmenter les exportations jusqu'à près de 3 000 tonnes en 2005. Les exportations de nacre ont ensuite baissé depuis 2006 pour atteindre moins de 2 300 tonnes en 2007.

Exportations de produits perliers (en millions de F CFP)

Exportations de produits perliers*

	2007	2008	Variations 2008/2007
Volume (en kg)	7 817	9 349	19,6%
- dont perles de culture brutes	7 591	9 122	20,2%
Valeur (en millions de F CFP)	10 681	8 473	-20,7%
- dont perles de culture brutes	10 577	8 316	-21,4%
Prix moyen des perles brutes (en F CFP/g)	1 393	912	-34,6%

Source : ISPF

* perles de culture brutes et travaillées, biwas, mabes, keshis

Source : ISPF

Chiffres clés complémentaires de la perliculture

Ratios généraux (estimations)	
- La Polynésie a importé 20 tonnes de nucleus en 2008	- 20 tonnes de nucleus se traduisent par une production de 30 tonnes de perles.
- La Polynésie exporte 10 tonnes de perles par an	- 10 tonnes de perles représentent 300 000 colliers
- Le prix de revient d'une perle peut varier de 300 à 700 F CFP en fonction de la taille de l'exploitation	- L'activité est présente dans 26 îles de Polynésie Française : les perles sont cultivées pour 77 % aux Tuamotu, 13% aux Gambier, 10 % aux Iles sous le Vent

Avitaillement / Production	
- Importations de nucleus : 20 tonnes en 2008 (en décembre) contre 24 tonnes en 2007	
- Rebut : 19 120 rebuts conservés au service de la perliculture au mois de décembre 2008 pour un poids total de 24 kg ; la quantité de rebuts représente 2,1 % du total des perles contrôlées par le service de la perliculture	
Titulaires de la carte de producteur :	
- 622 fermes	- 512 producteurs d'huîtres perlières
- 482 producteurs de perles de culture de Tahiti	- 9 176 ha de surface exploitée

Source : Service de la Perliculture

Chiffres clés sur l'emploi dans la perliculture

Emploi	
- 1 494 emplois salariés déclarés à la CPS en décembre 2008 (secteur aquaculture / pisciculture).	- 400 greffeurs chinois
	- Selon l'IEOM le nombre d'emplois estimé serait 5 000 en tout.

Source : CPS / Service de la Perliculture

LA PERLICULTURE : UN SECTEUR SINISTRE

- ⇒ Une augmentation des productions sans s'assurer d'une évolution parallèle du marché ;
- ⇒ Des volumes de qualité médiocres mises sur le marché ;
- ⇒ La « banalisation » du produit non vendu dans les circuits luxueux ;
- ⇒ Des comportements égoïstes de certains perliculteurs, suicidaires pour la profession ;
- ⇒ Une conjoncture mondiale défavorable au luxe

1.3.4 L'aquaculture

L'aquaculture/pisciculture – qui a compté un certain nombre de projets en Polynésie française, le plus souvent arrêtés, de production de chevrettes, de crevettes et de poissons tels que le loup de mer, le canos-canos ou même le tilapia (le tilapia jaune a été baptisé sunfish) – n'a pas encore réussi à décoller.

Une activité bridée par le manque d'espace et une concurrence laminante des pays émergents

La production de crustacés est assurée par des fermes privées, situées pour l'essentiel à Tahiti et à Moorea. Les surfaces concernées sont très faibles et insuffisantes pour une vraie filière. Une écloserie territoriale a permis la croissance de la production et assure l'approvisionnement des fermes. On assiste à l'arrêt de la production de chevrettes en 2004 en raison de problèmes de rendement (bien plus faibles que ceux de la crevette).

De 2003 à 2007, il y a un soutien à la filière grâce à une collaboration SPE-IFREMER.

En 2007, la production locale de crevettes était plus de 15 fois inférieure aux importations. La part de marché à prendre par les aquaculteurs reste donc très intéressante (considérations de prix mises à part).

La pisciculture, encore embryonnaire, a connu sa meilleure année en 2001 ; elle est en net repli depuis. En 2008 la production a été inférieure à une tonne (contre 4,9 tonnes en 2006). La capture de larves de poissons lagunaires près des récifs coralliens, ou aquaculture récifale, est une activité émergente. Les larves collectées sont utilisées pour le repeuplement des lagons, l'aquaculture ou l'aquariophilie.

En 2008, plus de 43 500 spécimens ont été exportés vers les Etats-Unis, devenus l'unique pays acquéreur de poissons d'ornement en provenance de Polynésie

française. Avec un montant de 14,5 millions de F CFP, les poissons d'aquariophilie exportés ont augmenté de 30 % en volume mais seulement de 12,6 % en valeur par rapport à 2007 du fait de la dépréciation du dollar américain en 2008.

Un Centre Technique Aquacole pour le développement de l'aquaculture et de la pisciculture

Sur le site de l'IFREMER à Vairao, sera construit un Centre Technique Aquacole (CTA) qui regroupera entre autres des éclosiers de crevettes et de "paraha peu" (platax). Il sera fonctionnel début 2011. L'exportation est l'objectif fixé à long terme. Ce projet est financé au titre du fonds exceptionnel d'investissement pour un montant de 534 millions F CFP.

L'Etat participe à hauteur de 59 % et le Pays 41 %. À l'horizon 2015, le chiffre d'affaires estimé pour la production de "paraha peu" et de crevettes serait de 300 millions F CFP dont 45 millions F CFP pour le CTA.

De façon générale le problème des espaces disponibles pour l'aquaculture est récurrent.

1.3.5 L'agriculture

Constat global

- Un grand retard de développement et des obstacles à lever ;
- La masse monétaire générée par la consommation de produits agricoles, en Polynésie française est estimée à 44 milliards F CFP dont :
 - seulement 6,6 milliards pour les produits locaux (déclarés à la vente) ;
 - 1,8 milliards pour les produits locaux exportés
 - alors que 35,5 milliards des produits agricoles sont importés.
- Par ailleurs, la production pour l'auto-consommation et/ou la vente informelle peut être estimée à 18 milliards F CFP, ce qui place l'agriculture directement derrière le tourisme et la perliculture
- La superficie agricole est de 30 000 ha (hors cocoteraie et sylviculture) dont 135 certifiés agriculture biologique
- L'agriculture polynésienne est marquée par un usage des pesticides

- L'agriculture biologique est en progression constante dans le monde depuis des décennies (2007= 120 pays avec 32 millions d'ha) :
 - Cette alternative agronomique devient impérative face aux changements climatiques pour lesquels l'agriculture conventionnelle a une responsabilité au moins égale à celle des transports et de l'industrie ;
 - La demande de salubrité environnementale et de santé publique est grandissante ;
 - La rentabilité de l'agriculture conventionnelle est en constant déclin (pertes de fertilité des sols, augmentation du coût des intrants...)
- Le **budget global** de l'agriculture est de 6 milliards de F CFP par an dont :
 - 3 milliards pour son fonctionnement ;
 - 1,6 milliard pour le soutien au coprah culture ;
 - 0,6 milliard en investissements (ce qui représente une part congrue devant le challenge de développement durable du pays) .
- Le **besoin de structuration de l'agriculture** est évident. Il est en cours d'élaboration à travers un cap politique récemment affirmé vers :
 - des normes, du contrôle, de la traçabilité, de la transparence...
 - de la diversité, source de richesses, et l'assurance d'une qualité des productions et de l'environnement ;
 - du travail valorisant et valorisé qui fixe les populations dans les zones rurales (déconcentration du pôle économique, emploi...);
 - des équilibres socio-économiques (valorisation de terroir, considérations sociales...);
 - des niches de marché à l'export permettant d'absorber les coûts de production et de fret élevés pour nos îles.
- Il y a donc globalement besoin d'un **schéma directeur** de l'agriculture, élevage, aquaculture, etc. Les problématiques que ce schéma devrait aborder sont les suivantes :
 - une exploitation efficace de ressources considérables ;
 - de la transversalité avec les autres secteurs : aménagement, environnement, énergie, agro-industrie, santé, éducation...

- des mesures percutantes pour la résolution des problèmes fonciers ;
- une fiscalité adaptée à la promotion durable de nos ressources ;
- des investissements directement productifs et déconcentrant le développement vers les îles ;
- une restructuration de la Chambre d'agriculture et de pêche lagonaire (CAPL) avec plus d'autonomie et de moyens ;
- une logistique de biosécurité assurée (à l'instar de la Nouvelle-Zélande, etc.) ;
- l'ouverture vers l'expérience de pays à climat et configuration similaire à la Polynésie française (intrants de l'agriculture bio...);
- des aménagements agronomiques dans toutes les vallées possibles ;
- une gestion optimale de nos matières organiques : déchets alimentaires et verts domestiques, de pêche, d'élevage, d'abattoir, des agro-industries...
- le développement de logistiques de commercialisation : marchés communaux, « hohora'a pae poromu », coopératives, etc. ;
- la préparation à des challenges majeurs, celui du changement climatique et de la crise pétrolière notamment (les engrais et pesticides conventionnels dépendent de la pétrochimie)
- la formation et la recherche et des échanges avec l'éducation.

1.4 LES PROJETS A CARACTERE INNOVANTS – L'ENERGIE

Après des années d'attentions portées aux NTIC (nouvelles techniques d'information et de télécommunication) les domaines d'intérêt au plan mondial se tournent vers la richesse encore inexploitée de la biodiversité.

Le besoin créant l'organe, les énergies renouvelables ont concentré des efforts de recherche permettant aux solutions nouvelles de s'implanter en substitution progressive aux énergies fossiles.

La taille de notre pays ne nous permet pas d'assurer sérieusement une fonction de recherche (même appliquée) dans des domaines nécessitant des moyens importants. Nous devons donc nous orienter vers :

- une veille technologique structurée dans l'objectif d'un transfert (et d'une adaptation pertinente) des solutions dont le degré de maturité est suffisant.
- l'aide à la recherche spécifique dans le domaine des biotechnologies quand elles utilisent des produits de la nature polynésienne (maritime ou terrestre).

Biotechnologies et énergies renouvelables ont bénéficié dans le monde entier d'un élan tiré de la problématique du développement durable.

La rareté annoncée des énergies fossiles et leurs effets sur le climat ainsi que la prise de conscience mondiale de la nécessité de modifier les comportements, ont favorisé le développement de nouvelles techniques désormais économiquement plus accessibles.

1.4.1 L'isolement relatif de la Polynésie en matière de recherche

Comparée aux multiples réseaux existant en France métropolitaine, la Polynésie est relativement isolée.

Les quelques organismes existant sur place (CRIOB, IFREMER, EPHE, IRD...) mènent des projets en cofinancement avec le Pays exclusivement ou presque dans le domaine du vivant (élevage, perles, etc.).

La Délégation à la recherche (Haut-commissariat) a étendu à la Polynésie les incitations à la mise en œuvre de projets innovants (concours annuel, aides financières variables selon le degré de maturité à la poursuite de l'étude ou encore au lancement du projet).

Mais on est encore loin de disposer en Polynésie de l'ensemble de la panoplie des aides à l'innovation et au développement technologique existant en France métropolitaine.

Par ailleurs, la sensibilisation à l'importance de la protection de propriété industrielle et commerciale paraît insuffisante, aucune structure (exceptée peut-être la CCI) n'assurant cette mission.

1.4.2 Les énergies fossiles et les énergies renouvelables

La consommation de l'énergie en Polynésie française se répartit de la façon suivante :

- Transport : 44 %
- Electricité : 44 %
- Gaz, autres : 12 %

89 % de l'énergie consommée est produite à partir du pétrole importé.

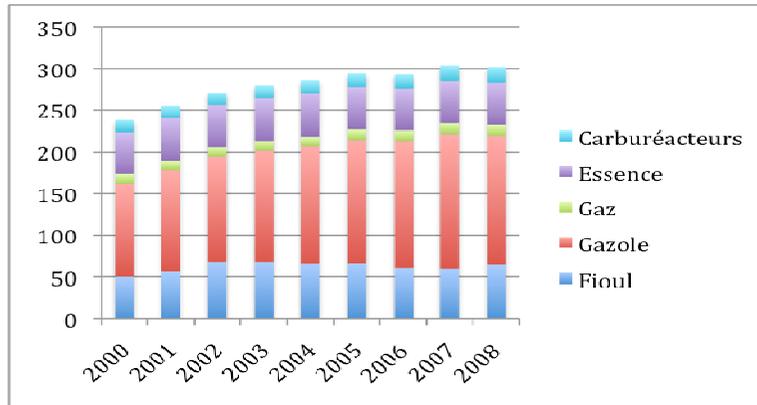
La production endogène provient de l'hydroélectricité pour l'essentiel (10 %). L'eau chaude solaire, le photovoltaïque, le SWAC (See Water Air Conditioning ou air conditionné par eau de mer) et l'éolien représentent 1 % de l'énergie produite.

Le retard pris dans ces domaines est important et la place pour les énergies renouvelables est donc grande. Il est essentiellement dû à une incapacité des pouvoirs publics à anticiper et à organiser le secteur, sans compter le rejet quasi-systématique des stratégies par les ministres successifs.

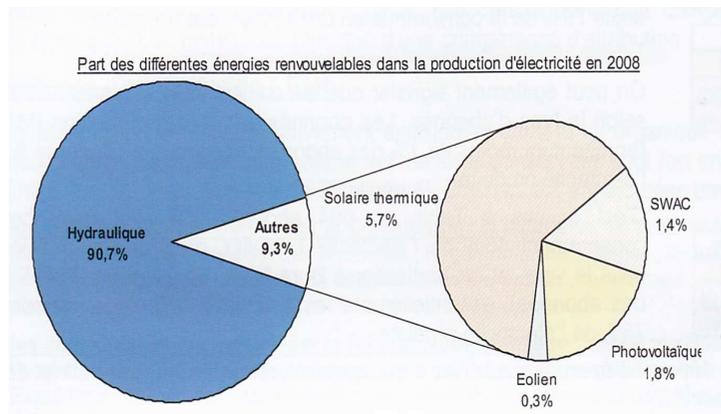
Le concessionnaire qui doit assurer la « puissance garantie » (plus contraignante que celle de fournir simplement de « l'énergie ») n'a pas obtenu jusqu'à ce jour de son concédant un comportement de véritable partenaire.

Sur les 20 dernières années, les initiatives d'EDT, celles du Territoire, et/ou des communes, ont permis cependant de délivrer de l'énergie à 97 % des foyers. La technicité d'EDT, qui s'est concentrée sur ses métiers, n'est pas contestable. La qualité de service n'a cessé de s'améliorer avec les équipements structurants de production et de transport qui ont été réalisés (budget d'investissement moyen supérieur à 4 milliards F CFP par an).

Evolution de la consommation en énergie de 2000 à 2008



Part des différentes énergies renouvelables dans la production d'électricité en 2008



1.4.3 Les solutions renouvelables mises en œuvre

Les expériences réalisées en Polynésie française sont les suivantes.

Le Gazogène

Du gazogène à la bourre de coco (EDT Bora 1975/1978) : échec socioéconomique.

Le Coco-fuel

EDT, 1975/1978 voiture et moteur électrogène 50 kW : échec par le prix de l'huile de coprah. La consommation de l'huile de coprah est envisageable dans des moteurs « diesel ».

EDT envisage à la demande du Territoire une injection partielle de coco-fuel dans ses moteurs thermiques, l'idéal étant que cet usage puisse se faire à proximité du lieu de presse du coprah, cette solution évitant les transports inutiles.

Le pouvoir calorifique de ce combustible est inférieur de 10 à 12 % par rapport au Diesel et au fuel.

L'Hydroélectricité

- CHPP, toujours en production mais avec un prix de vente à EDT très insuffisant (production très aléatoire inférieure à 1 GWH).
- MARAMA NUI (production démarrée en 1980 avec la centrale de Vaite) a pu développer son parc de production. CHPP ayant fait l'objet de sanctions « politiques », a finalement rendu son prix insuffisant pour permettre la poursuite de son développement (production entre 130 et 186 GWH/an selon la pluviométrie).
- MARAMA NUI produit 90 à 93 % de l'énergie renouvelable du Pays. Son développement a été arrêté depuis 1994 car sa production surenchérit le prix de vente au consommateur par rapport au fuel.
- Les derniers programmes (Papenoo) ont en effet une rentabilité économique inférieure aux premiers programmes du fait des coûts des ouvrages de retenue bien plus importants, pour assurer plus de puissance garantie.

MARAMA NUI, qui a capitalisé et retiré de nombreuses leçons techniques sur cette expérience, a depuis quelques années annoncé le souhait de développer de nouveaux programmes (PAPEIHA, TAHARUU, TUAURU soit au total 43 MW de puissance et 130 GWH d'énergie produite).

Des centrales hydroélectriques sont également exploitées aux Marquises (Nuku Hiva, Hiva Oa Tahuata et Fatu hiva)

Pour des raisons peu compréhensibles, la commission de l'énergie, retarde l'instruction du dossier de demande de concession Papeiha.

De nos jours, l'hydroélectricité reste pourtant de loin la solution la plus pertinente économiquement et techniquement par sa participation à la puissance garantie et sa production plus importante à la saison haute électrique (octobre à avril/mai).

La production de Papeiha serait égale à celle de 11 000 maisons solaires (de 2 000 Wc/maison) et le coût comparé de l'investissement pour la même production (25 GWh) serait de 6,5 milliards F CFP contre 21 milliards pour le solaire.

Le Solaire photovoltaïque (PV)

L'évolution de l'efficacité des cellules PV, la réduction de la perte de puissance dans le temps, la multiplication des fabricants, ont fait du solaire une solution renouvelable complémentaire des autres sources d'énergie électrique.

En Polynésie, le solaire présente l'atout de participer à l'effacement de la pointe de puissance.

La faculté de revendre l'énergie en surplus aux réseaux a enfin été rendue possible grâce à un texte récent longtemps attendu (au demeurant mal conçu et à revoir) à des conditions de tarifs intéressants (45 F/kWh).

Rappel des programmes solaires :

- PHOTOM : 1 313 maisons équipées (sur 31 îles) dont 932 en sites isolés aux Tuamotu-Gambier pour environ 1 500 kWc (non connectés)
- CONNECTIS : équipement de 550 kWc connectables au réseau (installations « urbaines »). Ce programme est aidé à 50 % (25 % Pays et 25 % ADEME)

L'énergie électrique par le diesel est plus chère à produire dans les îles où le coût de production est inversement proportionnel au kWh à la taille des installations.

Dans ces conditions, une évidence apparaît : les îles lointaines doivent prioritairement être équipées de solaire (Photom).

Comme pour les solutions éoliennes (voir ci-dessous), des solutions hybrides solaire/diesel sont utilisées (exemple à Makatea) ; elles présentent l'avantage d'assurer la puissance garantie et, quand cela est nécessaire, un fonctionnement optimal du moteur thermique diesel. A Makatea, la production solaire assure plus de 70 % des besoins.

L'éolien

Les rares expériences menées ont souvent été décevantes. Les éoliennes classiques souffrent du vent trop faible dans la région.

- EDT : 2 éoliennes connectées au réseau à Rurutu (manque de maturité du matériel)
- Makemo : plus récemment 6 éoliennes ; les performances annoncées ne sont pas atteintes (coupures d'électricité nombreuses, consommations de diesel non prévues, etc.)
- Quelques installations privées (Maupiti) sont annoncées comme satisfaisantes, d'autres pas (Huahine, Tikehau, etc.)

De nouvelles générations d'éoliennes (à axe vertical) pourraient être mieux adaptées à la vitesse de nos vents dont le gisement est considéré comme étant faible.

Le SWAC (Sea Water Air Conditioning ou air conditionné par eau de mer)

Installée par un promoteur privé (Hôtel Intercontinental Bora Bora), cette technique qui utilise le froid de la mer des profondeurs, donne des résultats satisfaisants au plan technique (90 % d'économie d'énergie par rapport à la climatisation classique).

L'hôtel est ainsi totalement climatisé par de l'eau douce refroidie au travers d'un échangeur par de l'eau de mer pompée à - 900 mètres. L'eau de mer profonde est également utilisée dans un centre de thalassothérapie.

Cette solution a été proposée au Territoire, par le promoteur en association avec d'autres partenaires, pour la climatisation du nouvel hôpital du Taaone. Malgré un intérêt économique certain, les autorités du Pays tardent à prendre sérieusement ce projet en considération.

Cette technologie est simple et « durable » car c'est un phénomène physique (la pression de la couche d'eau) qui refroidit l'eau de mer. La ressource est donc inépuisable.

Malheureusement l'ADEME n'a, semble-t-il, pas encore classé cette technique dans la liste des solutions dites renouvelables telle qu'adressée à la DGI. Elle n'est donc pas prise en compte dans la défiscalisation métropolitaine (Loi Girardin). Or la Polynésie est un terrain idéal d'application de cette technologie :

- Electricité classique chère à fabriquer,
- Besoin de climatisation sur toute l'année,
- Participation à l'écrêtage des pointes de puissance (usage surtout dans la journée et en semaine),
- Eaux profondes à proximité immédiate des côtes,
- Concentration habitat/activités près de l'océan sur la ceinture côtière.

1.4.4 Le programme actuel de la Polynésie

Le PIP (plan d'investissement pluriannuel) présenté par le ministère en charge de l'énergie en juillet 2009 est irréaliste tant techniquement qu'économiquement : 50 % d'énergie électrique renouvelable en 2020 et 100 % en 2030. Aucun pays au monde n'a une telle ambition.

- Techniquement : un tel projet suppose la maturité de technologies embryon-naires n'ayant pas encore passé le cap du « projet pilote industriel » réussi.
- Economiquement : les investissements annoncés pour un tel programme sont manifestement erronés car sous-estimés d'un coefficient 3 voire 4.

Ce constat est malheureusement symptomatique du manque patent de compétences de l'administration dans un domaine trop longtemps mis au second plan.

Enfin, la volonté de maîtriser les consommations d'énergie semble inexistante. Ne faut-il pas commencer simplement par inciter les usagers à acheter des matériels économes (appareils domestique de classe A, voitures économes) ?

1.4.5 Les autres technologies (non encore utilisées en Polynésie)

Des projets ont été présentés au Territoire. Tous sous-entendent des aides importantes au financement et, souvent, la prise en charge totale ou partielle des risques économiques industriels d'exploitation (compensation des pertes d'exploitation).

La biomasse

Le gisement de biomasse en pays tropicaux est important. Les techniques sont simples (production de chaleur ou d'électricité par de la vapeur turbinée). La difficulté réside dans l'accès aux déchets végétaux rendu difficile par la morphologie des îles (pentes importantes) et par le coût de la collecte par camionnage.

Les expériences les plus intéressantes allient scieries et production d'énergie où les coûts de collecte sont supportés par la sylviculture et où l'énergie est un produit accessoire.

La valorisation des déchets / cogénération

Une usine de méthanisation réalisée à Tahiti s'est soldée par un échec cuisant (4 milliards d'investissement perdus).

La Polynésie produit 130 000 tonnes de déchets par an. Ce gisement concerne à 75 % Tahiti.

Les solutions de valorisation par génération d'électricité, après tri, sont connues (incinération, pyrolyse, méthanisation...). De nouvelles solutions techniques sont semble-t-il, en passe de voir le jour.

Il est **important** d'attendre le résultat de ce saut technologique annoncé pour éventuellement faire le choix pour la Polynésie de la solution la plus adaptée techniquement (énergie et puissance garantie), écologiquement (pollution moindre nature de déchets traités) et économiquement (coûts pour l'utilisateur et la collectivité).

L'éclatement des responsabilités entre Pays et communes, alors que la chaîne des opérations est indissociable (sensibilisation, collecte, tri, traitement, valorisation), incite à la mise en place d'une structure de décision collégiale avant qu'un choix partagé ne soit fait.

L'ETM (Energie thermique des mers)

L'ETM est la production d'énergie par utilisation de la différence de température de l'eau de mer (les conditions favorables sont les mêmes que celles énoncées pour le SWAC).

Aucun des projets réalisés (Hawaï, Japon, Nauru) n'a cependant réellement fonctionné durablement et la technique à mettre en œuvre est complexe. Plusieurs projets seraient à l'étude sur Tahiti. Ils revendiqueraient tous une prise de risque par le Pays.

L'énergie cinétique des océans

Des projets existent dans le monde ; quelques réalisations démontrent la faisabilité technique de certaines des solutions étudiées.

Le gisement de la houle semble, parmi toutes les autres, la technique la plus prometteuse, bien que le gisement ne soit pas aussi favorable ici qu'il ne l'est dans les pays qui ont mis en œuvre cette technologie.

Un projet (500 KW), dont la réalisation a été autorisée, existe à Papara. Sa production doit être injectée sur le réseau EDT.

Les algocarburants

Des avancées significatives ont été faites dans ce domaine et de nombreux projets de production ont vu le jour dans le monde.

La technologie, annoncée comme sans effets nocifs sur l'environnement, est celle de la culture d'algues oléagineuse à développement rapide dont la pression produit un carburant utilisable dans des moteurs diesels.

Cette technique nécessite une taille critique ; elle peut être implantée dans de nombreux pays, en particulier sur la ceinture tropicale propice au développement des algues ; elle demande des espaces importants.

Les défenseurs de cette technologie invitent à trouver des accords avec l'Etat pour l'écoulement d'une éventuelle production massive (plusieurs centaines de milliards de F CFP) en France métropolitaine sur la base d'un prix garanti établi par référence au prix du pétrole, corrigé du pouvoir calorifique.

La géothermie

Sur la base d'indices décelés dans la vallée de Papenoo, un projet utilisant des températures souterraines potentiellement élevées (directement ou indirectement) permettrait de fabriquer de l'électricité par turbinage de vapeur. Cette solution utilisée ailleurs dans le monde n'est technologiquement pas complexe.

Il semblerait qu'une campagne de forage soit envisagée pour déterminer l'existence ou non d'un gisement géothermique exploitable. Certains estiment cette campagne inutile car les indices décelés sont trop faibles.

1.4.6 L'ordre d'intérêt des énergies renouvelables

En Polynésie le classement de l'efficacité des technologies est généralement admis être le suivant (selon les conditions locales, la maturité des différentes techniques, le niveau des besoins des différentes îles) :

- Hydroélectricité
- Solaire thermique
- Solaire électrique connecté réseau
- Valorisation énergétique des déchets

- Centrale hybride (étendre l'expérience de Makatea)
- SWAC (profiter de l'hôpital Taaone pour réaliser le début d'un réseau de froid)
- Coco fuel
- Eolien (étude du gisement manque)
- ETM
- Biomasse (manque une étude du gisement)
- Houle (manque un pilote)
- Algocarburants
- Géothermie hydrolienne
- Nucléaire

1.4.7 L'arsenal réglementaire incitatif est faible

Outre la Loi Girardin, deux lois de Pays permettant l'exonération de droit de douanes et de droits d'entrées en faveur d'équipements produisant de l'énergie renouvelable ont été adoptées par l'assemblée du Pays sous les références 2008-9 LP/APF (Nor : DDI 0802607 LP) et plus récemment la loi de pays N° 2009-3 en date du 11 février 2009.

Un arrêté récent difficilement compréhensible et applicable sur le rachat de l'énergie photovoltaïque a aussi été pris.

Enfin, un arrêté modifiant le code ou la nomenclature douanière, met en place une sélection non exhaustive des produits et équipements bénéficiant de l'exonération douanière.

CONCLUSION ET LANCEMENT DU DEBAT

Les évolutions des techniques et des matériaux poussent les développeurs à demander au Territoire de les aider dans leurs projets ; faut-il que le Territoire (si petit par ses moyens) participe au coût de la recherche appliquée de manière massive ou ne faut-il pas attendre que des projets aient été réalisés et exploités ailleurs avec succès ?

Trop nombreux sont les projets où l'invitation de participer faite à la puissance publique ne vise que le partage des coûts de la recherche appliquée et la prise en charge des pertes d'exploitations.

Les pédales et les manettes de commande de la machine énergie du pays sont de plus en plus nombreuses.

Les choix et les options sont devenus complexes et leurs conséquences peuvent peser sur plusieurs décennies.

Les évolutions technologiques sont rapides...

Devant autant de manettes, avons-nous un pilote qualifié aux commandes de l'avion énergie du Territoire ?

A la lumière des textes récents sur le rachat de l'énergie par le réseau, on peut sérieusement en douter.

2- Les équipements structurants

A partir du constat d'un certain nombre de retards, comment offrir aux habitants les équipements nécessaires à une vie collective harmonieuse ?

2.1 LES TRANSPORTS

2.1.1 Les infrastructures aéronautiques

Les besoins de désenclavement exprimés par les habitants des différents archipels ont amené les autorités territoriales à multiplier les aérodromes au fil des années pour atteindre 46 aérodromes (3 d'Etat et 43 du Pays).

Ce chiffre donne une moyenne d'équipement d'un aérodrome pour 6 000 habitants (ou un aérodrome pour 1 500 familles).

Ramené à la population des îles autres que Tahiti le taux d'équipement est en moyenne d'un aérodrome pour 350 familles (1 770 personnes) ce qui est un record mondial à l'échelle d'un pays.

Coûts des infrastructures

Les investissements pour la réalisation de ces aérodromes sont très importants tant pour libérer le foncier que pour les travaux parfois difficiles (Raivavae, Marquises...). Le patrimoine concerné est estimé à 21 milliards de F CFP.

Les coûts d'entretien et les charges d'exploitation sont bien évidemment très lourds pour le Pays.

Ils pèsent environ 1,6 milliards F CFP par année (en moyenne 37 millions/an/aérodrome) sans les recettes significatives pour équilibrer les budgets de fonctionnement (48 millions de F CFP).

Ces recettes proviennent d'une redevance perçue sur chaque passager embarquant sur un aéroport territorial (149 F CFP), chiffre inchangé depuis 1986.

L'évolution des exigences réglementaires

Les réglementations applicables allant par nature dans le sens d'une amélioration de la sécurité, les exigences de plus en plus contraignantes (matériel, personnel, etc.) vont alourdir notablement les charges dans les années à venir ; le Pays évoque déjà l'impossibilité de financer les charges annuelles.

Les conséquences de ce scénario budgétaire n'assurant plus la sécurité dans les normes, sont bien évidemment la restriction des trafics puis la fermeture d'aérodromes avec leurs effets sur le désenclavement et l'activité touristique des îles concernées.

Les aérogares

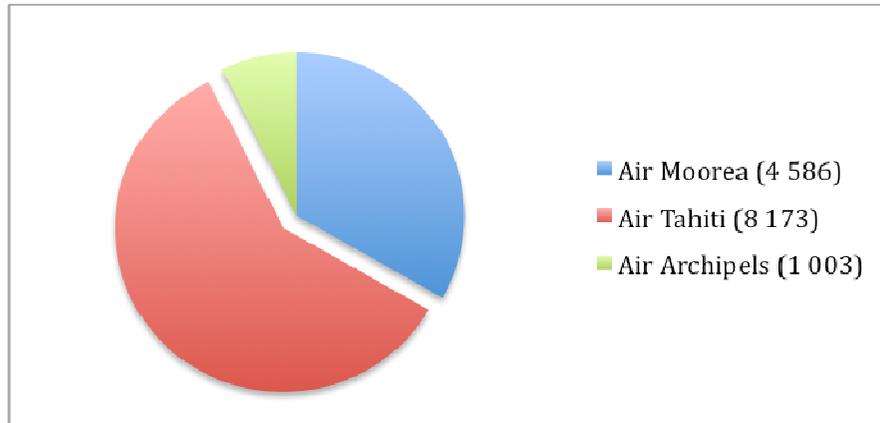
Tout comme celle de Tahiti, les aérogares des îles touristiques (en particulier Bora Bora) méritent d'être totalement rénovées.

Leur état actuel est souvent déplorable et donne une image misérabiliste de notre destination. Le confort y est rudimentaire et la propreté laisse à désirer.

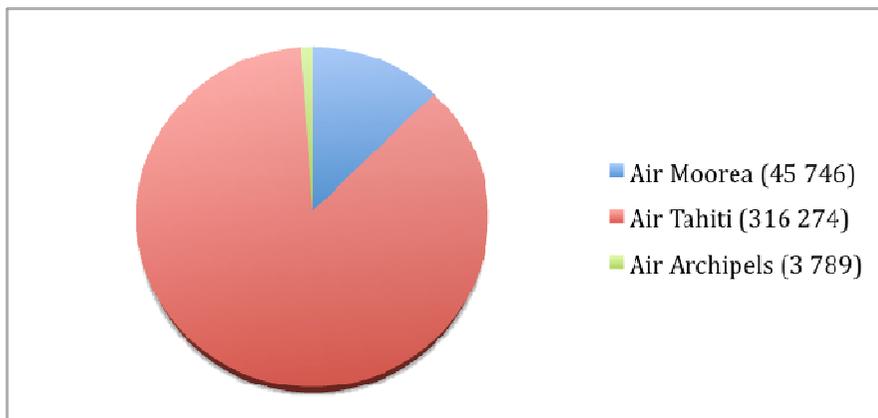
2.1.2 Les trafics aériens commerciaux

Après une hausse constante des flux, l'année 2008 a été marquée pour la première fois par une baisse du trafic des résidents (- 4,5 %) mais aussi des touristes non résidents (- 7,5 %)

Nombre de vols en 2008



Nombre de passagers transportés vers les îles au départ de Faa'a en 2008



Ci-dessous sont présentés les chiffres du trafic par réseau (hors Moorea qui est très spécifique et qui a représenté 94 300 passagers en 2008 en aller et retour contre 185 000 en 2006).

Le trafic par réseau (hors Moorea)

	2008	2007
ISLV	495 728	532 627
Australes	42 810	42 273
Marquises	57 998	59 904
Tuamotu-Gambiers	201 212	211 946
TOTAL	797 748	846 750

La forte baisse intervenue aux Iles sous le Vent et aux Tuamotu est imputable à la chute de la fréquentation touristique et de l'activité perlière.

La saisonnalité est désormais très marquée avec des taux d'activité allant du simple au double ; le mois le plus faible est généralement le mois de février alors que juillet et août sont les mois les plus actifs (vacances scolaires et flux touristique élevé).

2.1.3 La péréquation interne à Air Tahiti

Air Tahiti a toujours procédé à une péréquation des tarifs et fait en sorte que le prix ramené au passager/kilomètre/transporté (pkt) soit en faveur des passagers des îles lointaines.

Ainsi en 2008 la péréquation au profit des îles lointaines (Tuamotu de l'est, Marquises, Australes) aura pesé au minimum 600 millions F CFP. Air Moorea de son côté, qui a mis un plan de restructuration en place, a perdu plus de 200 millions l'an passé.

Cette péréquation se retrouve à un second niveau par la distinction des tarifs entre résidents et touristes.

Ainsi, le coupon moyen payé le plus élevé pour la clientèle touristique a représenté sur Air Tahiti 35 % des passagers aux Iles sous le Vent et 28 % sur le total des passagers.

Ainsi donc les lignes vers Bora Bora, Raiatea, Rangiroa sont celles qui contribuent le plus à la péréquation (et donc au désenclavement).

2.1.4 Les opérateur(s) et les moyens

Le point pivot de la totalité de la flotte est à situé à Faa'a, à l'exception d'un Twin Otter de 19 places exploité à 14 places aux Marquises et d'un hélicoptère à Bora Bora. La demande est essentiellement axiale et les flux partent de et se concentrent sur Tahiti. La gestion des lignes par faisceau est un élément caractéristique de l'organisation d'Air Tahiti même s'il existe quelques liaisons transversales (Iles sous le Vent / Tuamotu).

Air Tahiti et ses filiales (Air Moorea et Air Archipels) assurent la totalité du trafic aérien commercial sans aucune concurrence.

Les moyens

La flotte était composée au 31/12/2008 de 6 ATR 72-500, 4 ATR 42-500, 2 Beechcraft, 3 Twin Otter dont 1 appartenant au Pays et exploité aux Marquises par Air Tahiti, soit un total de 640 sièges pour cette flotte.

Pour ce qui concerne Air Tahiti, l'allongement des pistes des îles a permis plus de vols en ATR 72. Les appareils sont relativement neufs, les 2 plus anciens datant de 2001 et 2002.

La situation économique d'Air Tahiti

Le business modèle d'Air Tahiti est basé sur un financement par la Loi Girardin du renouvellement de sa flotte et de ses nouveaux avions : un résultat opérationnel d'exploitation nul et, par contre, des profits tirés de la cession d'appareils au terme de 8/9 années d'exploitation.

Ce business modèle a fonctionné jusqu'ici ; il pourrait être remis en cause par des positions plus rigides de la DGI pour le financement du renouvellement de la flotte.

La conjoncture très défavorable (cours du pétrole, baisse d'activité, pertes sur les activités annexes comme l'assistance aéroportuaire, impact de l'accident d'Air Moorea sur la confiance) a créé une situation de rupture par rapport au passé.

Son monopole de fait a permis à Air Tahiti d'assurer un service dont la qualité s'est améliorée au fil du temps (ponctualité, qualité des aéronefs, offres tarifaires diversifiées pour les locaux...) même si des critiques continuent d'être exprimées de temps à autre.

La tentative de concurrence sur Bora Bora avec un jet, qui s'est avéré un mauvais choix, a échoué. Elle avait, un temps, stimulé l'entreprise.

Au terme d'une étape d'équipement et de structuration lourde cette société n'a plus la visibilité qu'elle souhaiterait avoir.

Depuis plusieurs années la question de la mise en place d'un schéma directeur du transport interinsulaire (aérien et maritime ; passagers et fret) est récurrente ; un tel schéma est le préalable à toutes les décisions de sorte que, pour ces activités nécessitant des autorisations territoriales, les opérateurs connaissent les conditions d'une éventuelle concurrence (qu'elle soit aérienne ou maritime).

L'entreprise avait établi son modèle sur une organisation de ses activités et sur un scénario de croissance continue. Elle demande désormais avec une insistance justifiée la mise en place de ce schéma du transport interinsulaire pour lui permettre de s'adapter à d'éventuels changements de la politique du Pays dans ce domaine.

Un tel schéma est à l'étude ou doit être lancé d'ici peu.

LANCEMENT DU DEBAT

Un tel schéma doit-il privilégier la concurrence à tout prix ou doit-il organiser et distribuer les activités et les obligations de service public entre opérateurs ?

Pour couvrir un espace aussi vaste avec des contraintes de dispersion aussi fortes, comment s'ouvrir à la concurrence sans prendre le risque de déstructurer les organisations en place et mettre en péril le service public ?

La question de l'ouverture réelle au secteur privé de cette activité ne doit-elle pas être examinée ?

Comment inciter l'initiative privée et réguler les opérations ?

Certaines missions de service public assumées par l'opérateur ne doivent-elle pas être clarifiées voire pour certaines abandonnées (desserte de Moorea, assistance aéroportuaire, désenclavement sur des tronçons très déficitaires, évacuations sanitaires) ?

Les routes aériennes à desservir sont strictement les mêmes que les lignes maritimes. Les réflexions sur les deux moyens de transport prenant en compte les avancées technologiques dans les bateaux peuvent-elles être menées distinctement ?

La liaison avec les Iles Cook est-elle raisonnable pour une société domestique ?

Quelles limites faudra-t-il donner au désenclavement, sur la base de quels critères (coût d'investissement, de fonctionnement) ?

Quelles solutions alternatives (hélicoptère, bateau...) ?

Comment faire pour que le touriste qui trouve la destination très chère ne soit pas la vache à lait de la péréquation ?

2.1.5 Le transport aérien international

La situation réglementaire

L'aéroport de Tahiti-Faa'a est le seul aéroport international et donc la seule porte d'entrée par voie aérienne en Polynésie française.

C'est un aéroport d'Etat géré par la SETIL AEROPORT (SEM territoriale) sous le régime de concession. La concession est arrivée à son terme depuis plusieurs années et elle est régulièrement reconduite année après année avec des formalités plus ou moins orthodoxes au plan strictement juridique.

Cet aéroport est le siège d'un enjeu de pouvoir entre l'Etat, le Pays, la commune de Faa'a, la CCI, chacun souhaitant, parfois revendiquant, un rôle primordial.

La Direction Générale de l'Aviation Civile en Polynésie française (service de l'Etat) assure les missions suivantes :

Prestation de service :	Contrôle aérien dans l'espace sous responsabilité française (FIR Tahiti : 12,5 millions de km ²) Installation et maintenance des équipements de la navigation aérienne Etudes et travaux en matière d'infrastructures aéronautiques Gestion aéroportuaire (dont encadrement de l'activité sécurité incendie, péril animalier, exploitation technique des aérodromes territoriaux)
Surveillance et certification :	Respect de la réglementation applicable par les exploitants aériens Licences et centre d'examen
Missions régaliennes :	Tutelle de la SETIL Aéroports Régularisation économique Planification aéroportuaire Sûreté

Les exigences réglementaires sécuritaires ont été amplifiées depuis les attentats de New-York.

La Polynésie étant un aéroport français important en termes de trafic vers les Etats-Unis, ces règlements s'appliquent aussi bien aux opérations commerciales que techniques sur les avions en partance de et vers Los Angeles et Paris.

Les services de la navigation aérienne ont géré 102 132 mouvements d'avion en 2006 dont 3 600 de transit dans l'espace aérien.

L'aéroport de Tahiti-Faa'a souffre de beaucoup de handicaps

L'aéroport de Tahiti-Faa'a est cher pour les utilisateurs et cher au « touché » pour les compagnies aériennes.

Les infrastructures n'ont que très peu évolué et sont très décalées par rapport à d'autres aéroports (pas de climatisation, peu d'espaces pour les activités annexes comme les espaces commerciaux).

Les quelques travaux lancés dans les salons des départs à l'aéroport, souffrent de retards considérables et d'un manque patent de coordination qui ne laissent pas bien augurer la maîtrise de gros travaux de plusieurs milliards de F CFP annoncés comme nécessaires.

La relative rigueur des services de l'Etat s'explique par la nécessité de compenser l'approximation dans sa gestion de la plate-forme par le concessionnaire.

Trop directement soumis aux politiques (pour les raisons de lutte de pouvoir rappelées ci-dessus), les « responsables » de la SETIL AEROPORT se sont succédés au gré des majorités, grâce et à cause de leur soumission au pouvoir, très changeant depuis 2004. La compétence de ces dirigeants n'a pas souvent été le critère de sélection déterminant.

Cette situation a totalement, et par avance, disqualifié la SETIL AEROPORT (dans sa forme actuelle) alors que le lancement d'un appel d'offres pour une concession de 20 années sur les bases d'un nouveau cahier des charges type est en cours de préparation.

Cet appel d'offres est considéré comme indispensable et il est essentiel que les critères de sélection soient uniquement basés sur les compétences en :

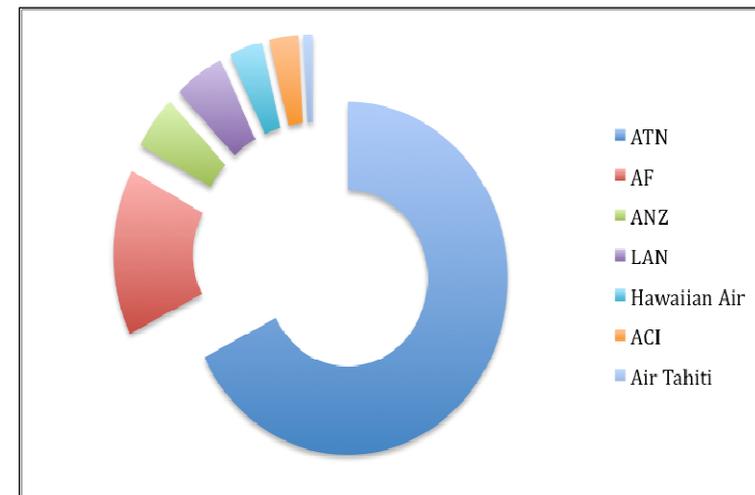
- Gestion de service public aéroportuaire (aspects techniques) ;
- Animation commerciale de l'aérogare ;
- Capacité de financement et de conduite d'opérations d'investissement lourdes.

Tout le monde s'accorde à dire qu'un nouveau partenariat avec de nouveaux partenaires doit s'établir pour le long terme, pour assumer les responsabilités de gestionnaire de la plate-forme aéroportuaire pour les années à venir et faire de Tahiti-Faa'a un aéroport international techniquement, commercialement et touristiquement apprécié.

Les flux

Le trafic de passagers se décompose en passagers en transit, passagers débarquant, résidents et visiteurs.

Total du trafic aérien de passagers en 2008 (hors transit direct)



Nombre de passagers et de vols effectués en 2007-2008

Indicateurs	Type	2008	Variation 2007 (%)
Passagers (A+D)	Domestique	738 903	- 9,8 %
	International	620 519	- 9,3 %
Vols (A+D)	Domestique	27 468	NC
	International	3 260	NC

Air Tahiti Nui (ATN) assure plus des 2/3 des passagers transportés de et vers la Polynésie. Le tableau ci-dessous montre l'intérêt évident de la compagnie internationale polynésienne qui assure un nombre de vols important : 2 400 sur 3 243, soit près de 75 % des vols internationaux réguliers.

Trafic de passagers internationaux (hors transit direct)

Vols réguliers	Passagers	Vols	Remplissage (%)
ATN	418 213	2 040	73,1
Air France (AF)	94 269	415	83,5
ANZ	30 457	208	61,9
LAN	31 390	208	68,9
Hawaiian Air	20 669	104	76,3
ACI	18 179	106	63,8
Air Tahiti	5 588	162	58,4
TOTAL	618 765	3 243	73,2

La question du transport aérien international vers la Polynésie est de ce fait très liée à ATN dont la stratégie a été tatonnante et a conduit à des pertes, sur certains exercices, imputables pour une bonne part à des choix de gestion jugés par certains comme non pertinents et/ou politiquement imposés (ligne de New-York, achat du 5ème avion...).

La question de la bonne gouvernance de cette société est régulièrement posée, spécifiquement lors des changements de gouvernements, et les nombreux dirigeants successifs ont dû trop souvent, sous la pression, remettre en cause les choix antérieurs. C'est pourtant un outil essentiel à la vie économique et touristique du Pays et sa survie dans des conditions de subventionnement raisonnables est impérative.

CONCLUSION ET LANCEMENT DU DEBAT

Comment faire (re)venir des compagnies Low Cost à Tahiti ?

Certains évoquent l'ouverture à l'international de l'aéroport de Bora Bora pour une liaison Los Angeles - Bora-Bora - Papeete (refueling et catering) - Los Angeles avec un Airbus A 320 entièrement classe affaires et 6 vols par semaine, afin d'attirer une nouvelle clientèle de touristes ne pouvant rester plus de 3 à 5 jours. Est-ce un projet à défendre ?

La question de la gestion des SEM est rémanente. La SETIL est-elle armée, seule, pour faire face aux enjeux importants de la plate-forme aéroportuaire (on parle de plus de 20 milliards de F CFP d'investissement sur les 15 années à venir) ?

La réduction des forces armées ne doit-elle pas être accompagnée de cession de terrains au profit de la zone aéroportuaire civile (qui manque d'espace) ?

Comment associer le Pays aux décisions même si celles-ci sont juridiquement de la compétence de l'Etat ?

Quel niveau de luxe/confort doit-on aux visiteurs à l'aérogare ?

2.1.6 La circulation routière sur l'île de Tahiti : un fléau grandissant

Le réseau routier

Le réseau principal se développe sur **187 km** et se répartit comme suit :

- La route dite de ceinture de Tahiti Nui (RT1 sur la côte ouest et RT2 sur la côte est) est d'une longueur totale de 114 km ;
- Les routes de la presqu'île de Tahiti Iti comprenant la RT3 sur la côte est, sur la côte ouest et les routes du plateau de Taravao font un total de 52 km ;
- Le doublement des itinéraires dans les communes de Punaauia (RDP), Faa'a (RDO), Papeete (boulevard Pomare et avenue Prince Hinoi) et Pirae (avenue De Gaulle) avec les barreaux de liaison vers la route de ceinture représentent un linéaire total de 21 km ;
- En terme de profil en travers, le réseau se ventile sur 18 km de route à 2 x 2 voies ou plus, 4 km de route à 3 voies et 165 km de route à 2 voies.

Les trafics routiers

Les volumes de trafics routiers comptabilisés sur ce réseau, et mesurés lors des comptages de 2001, ont mis en évidence l'augmentation progressive du trafic à mesure que l'on se rapproche de l'agglomération de Papeete.

Le trafic de la côte ouest passe de 5 500 véhicules/jour à la sortie de Taravao pour atteindre 42 000 véhicules/jour au point kilométrique (PK) 8 au début de la RDO. Le trafic de la côte est passe de 3 200 véhicules/jour à la sortie de Taravao pour atteindre les 41 200 véhicules/jour au camp d'Arue.

En complément de ces données, des mesures de trafic obtenues en mars 2005 lors d'une campagne de comptages réalisée sur les communes de Punaauia et Paea (PK 12 à 25) montrent une augmentation importante du trafic de l'ordre de 25 % en 4 ans les jours ouvrés (jusqu'à 30 % sur la RDP), soit par extrapolation **une hausse annuelle moyenne de l'ordre de 6 %**.

Le réseau routier territorial se caractérise par **un mélange de fonctions** (cohabitation délicate sur les mêmes voies, des trafics de transit et des trafics locaux) **et des problèmes de saturation importants**.

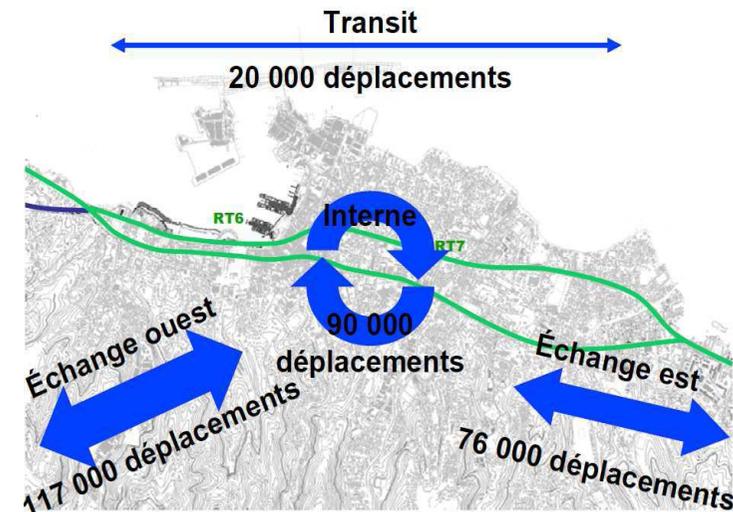
La problématique routière dans l'aire urbaine de Papeete

Les jours ouvrés, environ 70 000 véhicules passent par la porte Ouest (Uranie) de la zone urbaine, tandis que 46 000 véhicules sont comptés au niveau du giratoire du camp d'Arue.

Chaque jour, 90 000 véhicules traversent la zone de l'hyper-centre. Il y a très peu de différences entre le matin et le soir (symétrie forte des itinéraires). Les charges dominantes changent de sens entre le matin et le soir.

Par extrapolation d'enquêtes réalisées en 2004, on dénombre 43 000 véhicules qui se déplacent chaque jour et 90 000 déplacements sont réalisés par ces véhicules chaque jour.

Synoptique des déplacements journaliers en rapport avec Papeete (2007)



Un diagnostic partagé

Les différentes études menées ces dernières années ont toutes conclu au diagnostic suivant :

- La saturation importante du réseau magistral est causée par le peu de diversification de l'offre de voirie et la croissance soutenue des trafics routiers.
- Les temps de parcours s'allongent.
- L'heure de pointe du matin et du soir a tendance à s'étaler.

Pour les communes les plus proches (Faa'a, Arue), les temps de parcours estimés pour les véhicules seraient actuellement situés entre 35 et 40 minutes en heure de pointe du matin.

La saturation causerait, par rapport à une situation non congestionnée, une perte de temps respectivement de 25 minutes depuis Arue et 35 minutes depuis Faa'a à destination de Papeete.

Pour les communes de Punaauia et Mahina, les temps de parcours sont de l'ordre de 1 heure dont 45 et 50 minutes seraient liées à la congestion.

Les temps globaux perdus en heure de pointe du fait de la congestion sont estimés à 7 650 heures le matin soit, pour un coût horaire moyen de 1 130 F CFP, 8,6 millions de F CFP.

2.1.7 Le transport maritime

Le transport de passagers

En 2008, 1 705 984 passagers ont été transportés par voie maritime (+ 2 % par rapport à 2007) dont 99 % sur le faisceau Moorea-Papeete qui représente une moyenne de 4 600 passagers par jour (74 % sur l'armement AREMITI et 26 % sur l'armement SDM).

Cette même ligne a transporté 164 279 véhicules quatre roues légers, 67 387 deux roues et 14 463 poids lourds.

En 10 années le transport maritime entre Tahiti et les Iles (hors Moorea) a vu une évolution fortement contrastée selon que l'on examine le nombre de passagers ou le volume du fret.

A l'exception des Marquises depuis la mise en service en 2002 d'une nouvelle unité à vocation mixte (croisières touristique et fret), le nombre de passagers transportés n'a cessé de baisser.

Evolution du nombre de passagers transportés par bateaux de 1999 à 2008

	1999	2008	variation
Iles sous le Vent (ISLV)	40 733	7 653	- 81,2 %
Australes	2 475	329	- 86,7 %
Marquises	2 513	4 496	+ 79,8 %
Tuamotu-Gambier	5 533	1 560	- 71,8 %
TOTAL	51 254	14 038	- 72,6 %

La raison évoquée est celle du durcissement en matière d'application de la réglementation limitant à 12 le nombre de passagers autorisés sur les goélettes non spécifiquement étudiées pour le transport des passagers voyageant sur le pont ou en cabine.

Une autre raison réside dans la baisse relative des prix du transport aérien domestique (offres tarifaires diversifiées : vols bleu, vista, familles, personnes âgées...).

Le transport de marchandises

L'évolution du fret par archipel fait apparaître une baisse par rapport à 2007 de - 9 % pour un tonnage total de 423 940 tonnes. Les Tuamotu de l'Ouest subissent la baisse la plus forte (avec - 32 %, les Marquises et les Australes subissent un recul important également).

Transport interinsulaire de marchandises

Fret (Tonnes)	Aller	Retour	Total	variation	Part du total
				(%)	
			2008	sur 2007	2008 (%)
IDV	124 719	7 115	131 834	-5	31
ISLV	146 481	17 800	164 281	-3	39
Australes	17 278	1 289	18 567	-12	4,5
Marquises	30 982	4 141	35 123	-15	8
Tuamotu-Gambiers	61 498	12 637	74 135	-32	17,5
TOTAL	380 958	42 982	423 940	-9	100
Part du total	90,00%	10,00%			

Fret Retour (Tonnes)	1999	2005	2008
Coprah	7 791	10 381	9 890
Poisson	528	653	381
Nono	780	6 684	1 493
Produits agricoles	3	2 242	1 415
Nacres	969	1 995	1 258
divers	22 273	20 484	28 545
Total	32 344	42 439	42 982

2.2 LES TELECOMMUNICATIONS ET LES NTIC

Même s'il n'est pas juridiquement constitué, le «groupe OPT» recouvre l'Office des postes et télécommunications (OPT) et plusieurs sociétés qui exercent leurs activités notamment dans les domaines des télécommunications, de l'audiovisuel, du multimédia et de l'informatique.

Figurent parmi ces sociétés :

- **Tikiphone**, qui assure les services de téléphonie mobile,
- **Mana**, la commercialisation de l'accès à Internet,
- **Tahiti Nui Satellite**, la diffusion de programmes de télévision et de radio par satellite,
- **ISS**, la fourniture de services et produits informatiques,
- **Tahiti Nui Télécom**, qui agit comme opérateur de réseau chargé des communications internationales.
- Par ailleurs, l'OPT détient des participations minoritaires dans trois sociétés dont les activités sont liées à celles qu'il exerce : fourniture de services monétiques, édition de chèquiers et formulaires, gestion de cartes de crédit.

La mission de l'OPT est l'exploitation du courrier, des services financiers, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication. Il assure le service public du courrier dans les conditions fixées par le **code des postes et des télécommunications** en Polynésie française, et celui des télécommunications.

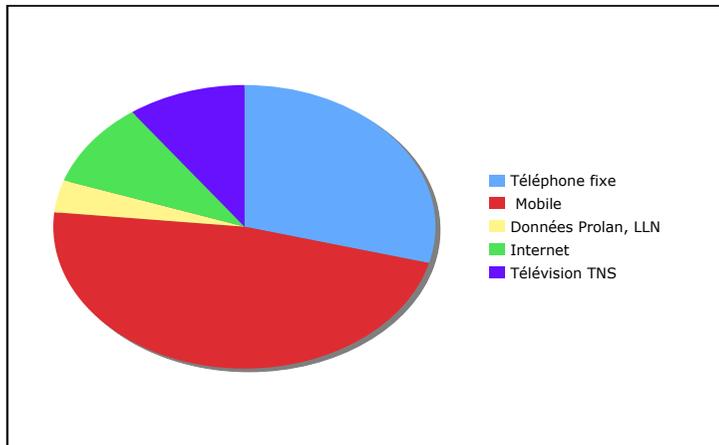
Le « **groupe OPT** », qui au fil des années a assuré la structuration d'un maillage très fin de ses services sur la quasi totalité de l'ensemble polynésien, est un acteur majeur de l'économie polynésienne. Il a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires global de 33 milliards de F CFP. Il emploie plus de 1 200 personnes.

Il dispose d'un ensemble d'outils indispensables aux besoins vitaux de communication locale et internationale.

2.2.1 Les réseaux de télécommunications

Les infrastructures des réseaux de télécommunications mises en place assurent les transmissions locales et internationales et l'accès de et à chaque usager. Ce réseau utilise les technologies les plus modernes du marché : commutation numérique, transport ATM IP sur Fibre Optique, pour l'ensemble des services Voix, Données, Image.

Part du chiffre d'affaires des activités de télécommunication de l'OPT (2006)



2.2.2 La téléphonie fixe

Constitué de 60 000 lignes dont 3 250 numériques (RNIS) et 1 250 cabines téléphoniques, le service est présent sur l'ensemble du territoire ; le trafic représente 160 millions de minutes/an.

Le réseau est constitué principalement de 10 commutateurs numériques de cœurs de réseaux implantés dans tous les archipels qui s'appuient sur une infrastructure de transmission satellite et faisceaux hertziens. On dénombre ainsi 54 stations terriennes installées et maintenues par l'OPT sur les 80 îles habitées du territoire.

Le chiffre d'affaires généré par la téléphonie fixe est globalement en baisse constante en raison de la cannibalisation de la téléphonie mobile, et pour l'international, par la concurrence directe des call-backeurs et des nouvelles technologies Internet : Skype, MSN Voice, etc.

En 2005 le chiffre d'affaires était de 6,3 milliards F CFP, en 2006 il est de 5,9 milliards F CFP ; la perte la plus importante affecte le trafic international (- 23 %).

2.2.3 La téléphonie mobile

Le réseau est constitué d'un commutateur central installé à Papeete sur lequel sont raccordés 220 relais radio (BTS) implantés sur 43 îles couvrant 97 % de la population. On dénombre 60 000 abonnés dont 40 % de prépayé. Le marché est en pleine croissance, ce qui impose une évolution symétrique du réseau radio pour ce qui est des services de base mais aussi du cœur de réseaux pour répondre à de nouveaux besoins SMS, MMS, vidéo. Ces changements induisent de lourds investissements pour l'opérateur en raison de la spécificité géographique (liaisons satellites inter-îles) et aussi des coûts d'exploitation plus importants en raison d'une complexité d'exploitation. En 2006, le chiffre d'affaires est de 9,6 milliards F CFP et les investissements de 840 millions F CFP.

Le réseau VINI en 2006



2.2.4 Les réseaux de données

Destiné exclusivement aux entreprises, le parc des liaisons louées est composé de 1 300 liens point à point, 180 accès Prolan et 90 accès Transpac.

Les débits s'échelonnent de 64 kbits à 2 Mbits comprenant pour certains les routeurs d'extrémités. Le service est disponible sur l'ensemble du territoire avec des limites de débits sur les îles éloignées.

Le service s'appuie sur une infrastructure de très haut débit, 10 Gigabit Ethernet sur fibre optique, utilisant le protocole MPLS pour garantir le transport de tous types de données (IP en général) en toute sécurité.

Le service PROLAN, d'interconnexion des entreprises est en pleine croissance : en 2006, le chiffre d'affaires était de 390 millions F CFP dont 264 en LLN et 62 sur Prolan. En 2008, le chiffre d'affaires est de 660 millions F CFP dont 344 pour les LLN et 155 millions pour Prolan. Les autres services restent stables.

2.2.5 L'internet

Le service Internet s'appuie sur un réseau d'agrégation ATM et IP déployé pour le raccordement des équipements ADSL. Il s'interconnecte sur l'infrastructure fibre optique et back bone gigabit ethernet de l'OPT.

Le service est disponible sur les îles principales, les débits offerts s'échelonnent de 128 kbit à 2 Mbits en fonction des contraintes géographique locales (liées à la longueur de la ligne). Commercialisé par la filiale MANA, le secteur est en pleine croissance avec plus de 30 000 raccordements en 2009. Le chiffre d'affaires était de 380 millions en 2006, il avoisine les 2 milliards F CFP en 2009.

2.2.6 L'image

Les chaînes de télévision sont récupérées à Paris par une plate-forme technique vidéo, puis agrégées dans un flux unique qui est envoyé à une station d'émission satellite située sur la côte Ouest des Etats-Unis.

Le bouquet de chaînes TNS est alors diffusé sur la Polynésie depuis un satellite de la société Intelsat en bande Ku (10 et 11 GHz). Les 2 chaînes RFO et TNTV produites localement, sont envoyées à Paris pour être intégrées au flux multiplex.

Le chiffre d'affaires de TNS en 2006 avoisinait les 2 milliards F CFP. Il est en 2009 en légère décroissance. Cette baisse est liée à plusieurs facteurs : une qualité de réception délicate à mettre en œuvre, un choix de programmes discutable, les conditions atmosphériques, les téléchargements illicites, et enfin un prix jugé prohibitif.

2.2.7 Le câble HONOTUA

En raison de la forte croissance des raccordements et de la montée en débit imposée par les nouveaux services (Internet rapide, TV IP, VOD, interconnexion mondiale des entreprises etc.), les coûts des liaisons satellitaires sont devenus trop élevés pour l'OPT.

Le câble sous-marin fibre optique qui raccordera Tahiti à Hawaii offrira une capacité 1 000 fois supérieure au satellite international et pourra ainsi offrir aux Polynésiens les mêmes niveaux de service que sur les grands continents.

Son coût pour la Polynésie est estimé à 9 milliards de F CFP dont 1,2 milliard pour raccorder toutes les îles de la Société ; sa mise en service est attendue pour mi-2010.

2.2.8 Le point de vue des utilisateurs

Si l'organisation des vecteurs de NTIC ont avancé avec le projet Metu@ qui a contribué partiellement à la vulgarisation et au déploiement des outils internet, des freins au développement des NTIC existent encore. Parmi ceux-ci :

- le manque de personnel qualifié ;
- la difficulté de mobiliser des ressources financières à risque ;
- la profession est mal structurée et ses contours mal définis, allant de la filiale de grands groupes à des travailleurs indépendants en passant par des PME ;
- l'absence de cadre juridique de référence et de statut fiscal spécifique.

Or, avec le l'arrivée du câble HONOTUA, des opportunités seront à saisir localement pour héberger des sites nouvelle génération où le secteur visuel est voué à avoir une part très important. La production et l'édition de contenus, en particulier ceux relatifs à la culture polynésienne, à la création artistique, à la promotion et au développement du tourisme auront besoin de soutien pour se développer. Les préalables (par exemple : studio d'enregistrement aux normes internationales, élévation du niveau artistique et technique) doivent être listés et leur mise en place ou leurs objectifs programmés préalablement à la mise en service du câble.

L'environnement humain et social est essentiel.

Le succès des NTIC n'est que la résultante de la créativité, l'imagination, le savoir-faire de l'homme. Pour le développement de toutes ces activités qui reposent sur l'incorporel et la matière grise, il est impératif de créer des structures de formation spécifiques mais très souples pour permettre des adaptations rapides aux nouveaux outils de développement et mieux répondre à la créativité indispensable dans un univers aux contenus foisonnants sur le plan mondial.

Dans un territoire aussi dispersé que le nôtre, les économies potentielles générées par les NTIC sont très importantes par leur capacité de désenclavement. Les recommandations suivantes sont donc exprimées :

1. La reconnaissance par le gouvernement des TIC comme secteur prioritaire.
2. L'éligibilité du secteur aux différents dispositifs d'aide existants : Loi Flosse, etc.
3. La promotion du secteur et la recherche de nouveaux investisseurs, pour mieux faire connaître le soutien fiscal à l'investissement productif dans le secteur des services informatiques.
4. La mise en place et/ou la mobilisation des structures dédiées à l'accompagnement des porteurs de projets TIC.
5. La mise en place de relais d'assistance pour l'utilisation par les porteurs de projets des aides et incitations nationales et européennes.
6. Favoriser l'« océanisation » des cadres dans un domaine porteur et socialement « exemplaire ».

CONCLUSION ET LANCEMENT DU DEBAT

Téléphonie mobile

L'ouverture à la concurrence de la téléphonie mobile est-elle suffisamment précise pour les nouveaux entrants ?

Les conditions d'accès aux réseaux filaires de l'OPT et de partage des coûts des moyens techniques sont-ils définis ?

Internet

L'ouverture à la concurrence n'est-elle pas une nécessité ?

Comment faire baisser les coûts ?

Comment « exporter » plus de contenu et réduire le déséquilibre avec les flux entrants ?

Câble

Les capacités libres du câble vont-elles être vendues ou (louées) ?

Autres questions

Comment financer les déficits des services de la poste et des services financiers qui, déficitaires, n'intéressent pas le secteur privé ?

2.3 L'ADDUCTION D'EAU POTABLE, L'ASSAINISSEMENT ET LES DECHETS

A la mise en place du premier statut d'autonomie interne, l'eau distribuée en Polynésie n'était nulle part potable. Il aura fallu attendre 1990 pour que la première commune (Bora Bora) en situation de stress hydrique corrige cette situation. La même commune a créé également le premier réseau d'assainissement des eaux usées en 1994. Ces deux services sont facturés au volume et non au forfait.

2.3.1 La situation en eau potable

Les **obligations réglementaires** existent pour le développement du service d'eau potable :

- **Le Code général des Collectivités territoriales** impose aux communes de Polynésie française la mise en place d'un service d'eau potable au plus tard en 2015.
- **La Délibération N° 99-178 PF du 14 octobre 1999** oblige les communes disposant d'un réseau d'adduction à fournir de l'eau potable (100 % des analyses conformes).

Or, à ce jour, moins de 15 % des communes fournissent une eau de « bonne qualité » à leurs administrés (+ de 80 % des résultats d'analyse conformes) ; 60 % de la population n'a pas accès à une eau de bonne qualité.

2.3.2 La situation en assainissement des eaux usées

Les communes sont compétentes depuis 2004 ; leurs obligations figurent dans la réforme du Code général des Collectivités territoriales à compter de 2020.

Aucune obligation réglementaire ne s'imposant encore, compte-tenu des différences notables de concentration des activités et de densité humaine des différentes communes, les situations rencontrées, si elles sont diverses, révèlent un retard important.

A ce jour :

- Seule 25 % de la population est raccordée à une station d'épuration ;
- L'assainissement est majoritairement individuel ; l'emploi en centre-ville de techniques souvent obsolètes, prévues pour l'habitat dispersé est courant ;
- Sur les 240 stations d'épuration individuelles et de petites tailles existantes l'efficacité est très limitée : 50 % des rejets ne sont pas conformes ;
- Deux services publics d'assainissement existent : l'un à Papeete, l'autre à Punaauia - ce dernier étant maîtrisé par le Pays. Ces deux services ne couvrent que partiellement le territoire des communes concernées ; deux autres sont en voie de mise en route ;
- Il n'existe pas de filière encadrée de gestion des boues provenant des systèmes d'assainissement.

Les embouchures des rivières affichent un taux de pollution les rendant impropres à la baignade (60 %). Cette situation est, pour une part importante, imputable à un mauvais assainissement général des eaux usées.

2.3.3 La situation en matière de déchets

Longtemps incertaine, la **compétence** sur cette question a fait l'objet d'un long débat entre l'Etat et le Pays avant (et même après) qu'elle soit transférée aux communes en 2004 avec une imbrication très spécifique :

- les communes sont compétentes pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets verts ;
- le Pays (par défaut) est compétent pour les autres déchets avec une interrogation sur la compétence du traitement des déchets radioactifs civils.

L'état des lieux est le suivant :

- La production annuelle de déchets est de 130 000 tonnes en Polynésie française dont 75 % sur Tahiti
- 12 communes des Iles du Vent traitent leurs déchets via une filière répondant à la réglementation (CET Paihoro + CRT Motu Uta)

- 64 % de la population constitue 58 % du gisement de déchets
- 13 plans de gestion des déchets ont été réalisés en 1999-2000, 3 Centres d'Enfouissement Techniques ont été construits récemment, mais aucun n'est en fonctionnement en 2009
- Une unité de gestion des Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux a été achevée en 2006 à NIVEE. Elle est toujours en attente de mise en route depuis.

Interviennent principalement dans la collecte et le traitement des déchets :

- **la Société d'environnement polynésien (SEP)** est une société d'économie mixte locale (SEM) où le pays est majoritaire. Celle-ci est délégataire du service public et responsable à ce titre du centre d'enfouissement technique (CET) de Taravao et du centre de recyclage et de tri (CRT) de Motu Uta, dont elle a confié l'exploitation à la société ENVIROPOL.
- Le Pays a assuré le financement à 100 % des bacs verts et à 50 % des bacs gris, pour la seule dotation initiale. Les dépenses d'exploitation sont financées à 50 % par le Pays, 25 % par le Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP) et 25 % par les communes.
- **La société TSP** assure la collecte des déchets ménagers par la délégation de service de 2 communes (Papeete et Pirae), les autres communes assurant directement le service.

Le constat de ce retard significatif dans ces services publics essentiels (eau/assainissement/déchets) a conduit l'Etat et le Pays à leur consacrer un volet important dans le « **Contrat de Projets ETAT - POLYNESIE FRANCAISE 2008/2013** ». Ce contrat prévoit les enveloppes suivantes pour la réalisation de projets communaux : Adduction d'eau Potable : 7,3 milliards F CFP ; Assainissement : 6,7 milliards F CFP ; Déchets : 2,4 milliards F CFP, soit au total 16,4 milliards de F CFP. Le financement est prévu ainsi : 89 % du montant TTC est assuré par l'Etat et le Pays ; 11 % par la commune concernée.

A ce jour aucun projet n'est prêt à être programmé.

3-La cohésion sociale

Comment à long terme, adapter et préserver les solutions mises en place permettant d'assurer la cohésion sociale?

3.1 LES OUTILS D'AIDE AU LOGEMENT

3.1.1 L'aide à la construction

Il a été créé en 2001 un dispositif destiné à encourager la construction de logements individuels à usage d'habitation principale ; ce dispositif permet désormais l'acquisition de logements dans des opérations collectives.

1,75 milliard F CFP a été consacré à son déploiement entre 2001 et 2005, soit une moyenne de 350 millions F CFP l'an pour un nombre moyen de dossiers de l'ordre de 120 par an. La moyenne par dossier ressort donc à 2,9 millions F CFP.

- 2006 : 120 aides attribuées, pour 164 demandes
- 2007 : 98 aides accordées, pour 153 demandes

Depuis la mise en place d'un nouveau dispositif, la consommation de crédits était fin 2007 de près de 377 millions F CFP, soit environ 1,7 million F CFP par dossier (58 % du montant moyen des dossiers traités au titre du dispositif initial).

Malgré l'extension du dispositif aux acquisitions de logements, les demandes des ménages intéressent encore principalement des projets de construction.

3.1.2 Les prêts à l'habitat bonifié (PHB)

Créé par délibération n° 2005-86 APF du 16 août 2005, un dispositif de taux bonifiés favorisant l'accession à la propriété des ménages pour leur première habitation a été instauré.

Ce dispositif avait comme objectif de soutenir durablement le secteur du BTP dans toutes ses composantes, tout en élargissant le champ des moyens favorisant l'accession à la propriété.

Le concours financier de la Polynésie française consiste en la prise en charge directe d'une partie des intérêts dus par les emprunteurs à la banque au titre d'un P.H.B., dans la limite d'une enveloppe de 10 milliards F CFP de crédit en capital.

Le montant maximal du capital bonifié emprunté est de 15 millions F CFP et ne concerne que le financement de la construction.

Le P.H.B. est remboursable sur 20 ans maximum.

La bonification apportée par le Pays est de 2,5 % quelque soit le montant du P.H.B. souscrit et sa durée de remboursement.

Le P.H.B. de 2007 a été étendu à l'acquisition de logements existants.

3.1.3 Le logement intermédiaire et les crédits d'impôts

Bénéficiaires et plafonds

Les textes précisent (articles 922 et 923 du code des impôts) que, tant en accession qu'en locatif, les logements doivent être construits au bénéfice exclusif de ménages dont le revenu maximum est fixé en conseil des ministres.

L'arrêté CM 667 du 15 avril 2004 fixe à 550 000 F CFP le plafond de revenus cité ci-dessus.

Le texte précise que c'est le ministère du logement qui est en charge de ces vérifications.

L'arrêté CM 187 du 3 décembre 2004 détermine le cadre prévu par le code des impôts pour la fixation du plafond des prix maximum de vente et de location des logements intermédiaires.

Le bénéficiaire du crédit d'impôt doit en rétrocéder au moins 60 % à la société qui réalise le projet.

Le prix maximum de vente « tient compte de la nécessité d'assurer la rémunération du promoteur et l'équilibre financier du projet ». Il doit être calculé de sorte qu'au moins « 75 % du bénéfice des aides profite à l'acquéreur du logement ».

De la même manière, dans le cas d'une opération en locatif, le loyer doit être calculé de sorte que 75 % du bénéfice des aides profite au locataire.

3.1.4 Le bilan d'ensemble des dispositifs d'aide

Quelques comparaisons...

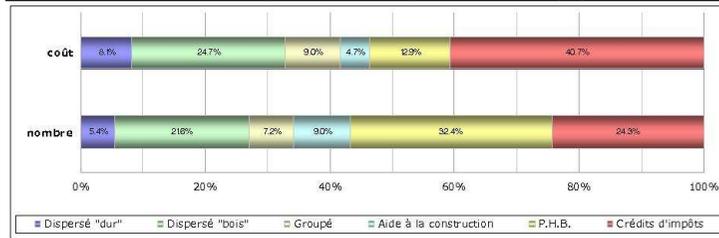
Le montant des interventions du Pays en faveur de cet organisme (habitat dispersé et groupé confondus) est de l'ordre de 42 % du total des aides diverses destinées à favoriser la création de nouveaux logements, le nombre de dossiers traités étant de l'ordre du tiers des dossiers instruits, tous dispositifs confondus.

Plus de 32 % du nombre de dossiers concernent le P.H.B. dont les deux « sessions » ont connu un réel succès, mobilisant en « équivalent subvention » 13 % des moyens mis en œuvre par le Pays.

Le crédit d'impôts est très « budgétivore » puisque le montant de l'abandon de recettes fiscales généré par le dispositif est à peu près égal à la somme des subventions versées à l'Office polynésien de l'habitat (OPH) tant pour les opérations en habitat groupé qu'en habitat dispersé.

Bilan estimé en année pleine (Iles du Vent)

	nombre	coût	
		en millions XPF	
			coût par dossier
Dispersé "dur"	60	450	7.5
Dispersé "bois"	240	1 380	5.8
Groupé	80	500	6.3
Aide à la construction	100	260	2.6
P.H.B.	360	720	2.0
Crédits d'impôts	270	2 270	8.4
	1 110	5 580	5.0



3.1.5 Une grande hétérogénéité des règles et procédures

- **Bénéficiaires** : des plafonds de ressources établis sans souci de cohérence ;
- **Projets** : des coûts plafonds et des surfaces de référence appréciés de manière très différentes ;
- Une définition juridique très précise voire pointilleuse du logement social en termes de surfaces et de prestations minimales, mais une absence totale de caractérisation du logement intermédiaire qui ne se définit en fait, que par rapport à son financement ;
- Des contrôles assez lourds dans le secteur social avec un opérateur, l'O.P.H., de plus en plus soucieux d'équité sociale, mais peu de contrôles dans les autres secteurs, pas même de fichiers pérennes des bénéficiaires des aides diverses.
- Aucun outil d'audit de l'action publique permettant d'en apprécier l'efficience et la pertinence.

En conséquence, on note l'absence de stratégie maîtrisée pour la répartition des efforts de la collectivité entre les différentes cibles.

L'ensemble de ces dispositifs n'a pas permis de résorber la demande de logements sociaux.

Par contre, il semblerait que la demande de logements dits intermédiaires et/ou libres ait été mieux satisfaite.

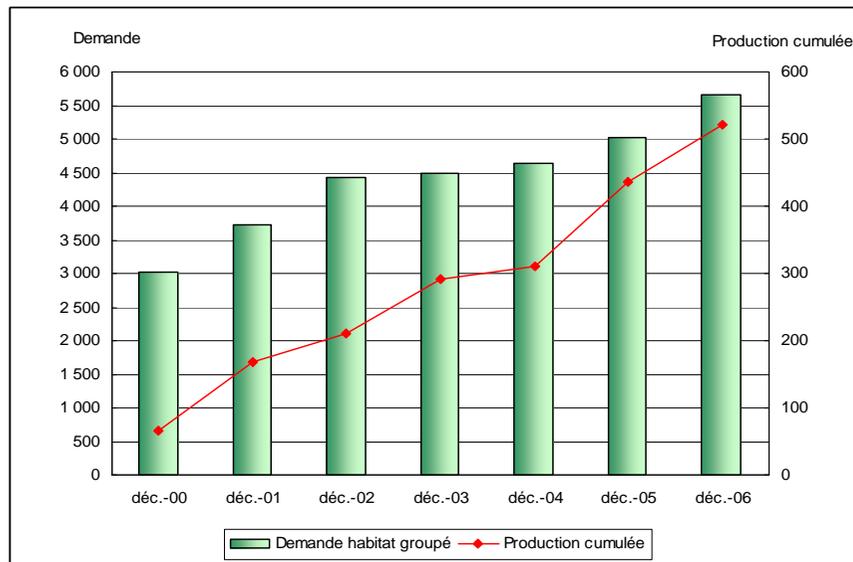
Plusieurs éléments ont permis une évolution favorable du marché au profit des demandeurs de logements (en acquisition comme en locatif) :

- La mise progressive sur marché, à prix bas, d'appartements achetés en Loi Girardin ou en défiscalisation locale ;
- La multiplication des programmes de construction en collectif ;
- La meilleure maîtrise des coûts de construction du neuf ;
- L'accès à de nouvelles zones d'urbanisation sur les hauteurs, les acquéreurs de parcelles libérant leur logement précédent pour occuper de nouvelles maisons.

Élément de cohésion familiale et donc sociale, l'habitat est un problème majeur pour les catégories sociales les plus défavorisées. Où en sommes-nous ?

3.1.6 L'habitat social

Habitat social groupé



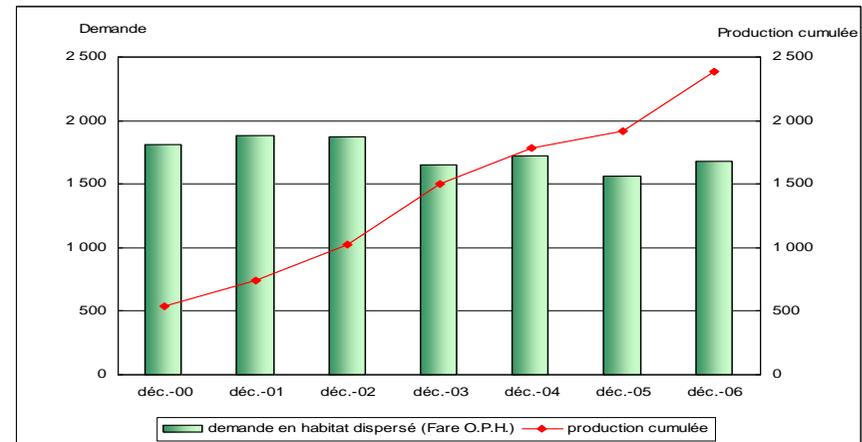
La demande de logements sociaux en habitat groupé (type urbain) est ainsi passée de 3 500 en 2000 à plus de 5 700 en fin 2006 soit +64 % (la lenteur de réalisation des programmes a certainement fait que certains demandeurs n'ont pas déposé de dossiers). Face à la demande supplémentaire annuelle moyenne de 450 demandes, la production annuelle n'a été que de 75 logements.

A cette vitesse de résorption du stock de demandes il faudra que le dernier de la liste attende 76 années pour être logé convenablement.

Le jeu de l'offre et de la demande ne joue malheureusement pas en faveur des demandeurs ; un point de résistance autour de 100 000-120 000 F CFP/mois est observé pour des logements vieillissants dans la zone urbaine.

Pour le logement social en habitat dispersé, la production moyenne annuelle a été sur ces mêmes années de 300 maisons ce qui a permis de réduire légèrement la liste d'attente par rapport à 2001. Celle-ci comprend 1 700 maisons (en moyenne 6 années de production).

Habitat social dispersé

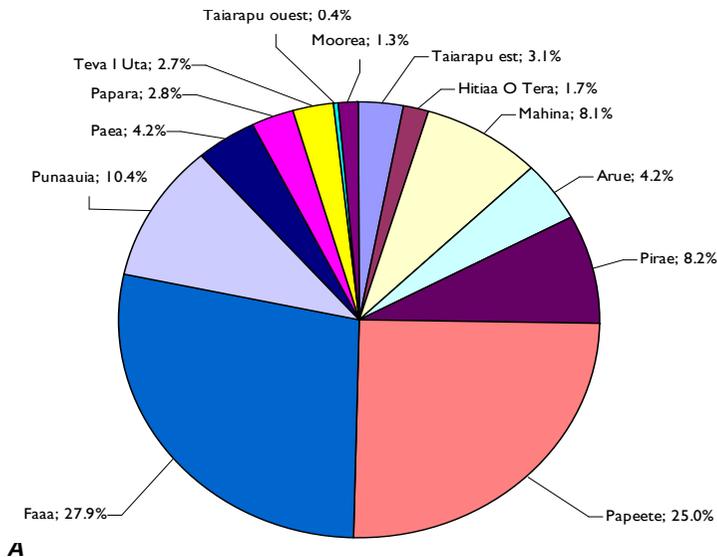


Le tableau ci-dessus fait apparaître une petite réduction du stock de demandeurs.

En général, les demandeurs sont propriétaires de leur terrain souvent familial. La raréfaction de la disponibilité des terrains familiaux au fil des générations va certainement avoir comme effet l'augmentation de la part de la demande en habitat groupé au plus près du centre-ville, qui concentre déjà 84 % de la demande en habitat groupé (de Mahina à Punaauia).

L'habitat dispersé est caractérisé par une demande nettement rurale (84 %) de Hitia o Te Ra à Papara.

Demande en habitat groupé



AXES DE TRAVAIL

- Un cadre juridique non adapté : mieux définir les types de logements, mais aussi les conditions d'accès aux différents dispositifs.
- Le contrat de projets ne peut pas suffire à la demande croissante dans la zone urbaine. Des financements pérennes sont à mettre d'urgence en place pour le logement des plus démunis.
- Réorienter les financements publics et les dispositifs divers (aide à la construction, P.H.B., crédits d'impôts) au profit des nécessiteux.
- Des structures administratives à redéployer et à optimiser avec fixation d'objectifs ambitieux annuels et pluriannuels à la hauteur des enjeux. Un nouvel opérateur concurrentiel à l'OPH pourrait stimuler la production de « logements sociaux » d'une part, le développement d'une alternative entre le « social » et l'actuel « intermédiaire » d'autre part.

CONCLUSION ET LANCEMENT DU DEBAT

1. Pour résorber la demande en 10 années, il faudrait réaliser 1 605 logements sociaux par an.
2. En dispersé : 470 logements par an (300 demandes supplémentaires par an et 170 de plus pour résorber la liste d'attente actuelle)
3. En groupé : 1 105 logements par an (525 demandes nouvelles par an et 570 pour résorber la liste d'attente)
4. La politique de la ville pour la zone urbaine ne doit-elle pas faire l'objet d'un schéma d'aménagement analysé et étudié dans une réflexion intercommunale (Arue à Punaauia) ?
5. Papeete n'est pas une ville au sens où on l'entend habituellement car elle est « vide » au sens urbain du terme. Créer des zones autorisant la construction d'immeubles de grande hauteur ne serait-elle pas une des solutions ?
6. L'acquisition de foncier à des fins d'habitat social doit être largement anticipée sur la base d'un schéma d'aménagement, or rien n'est prévu sur la durée.
7. Les systèmes d'aides au logement n'ont que très peu servi l'habitat social. La réglementation actuelle crée un type d'architecture inadaptée (balcons limités voire pas de balcon). Une réorientation de ces aides vers des projets strictement sociaux et adaptés au climat n'est-elle pas une nécessité urgente ?
8. Faut-il une ou plusieurs structures chargée(s) de déployer les programmes de logement social (émulation, performances) ?

3.2 EDUCATION, FORMATION ET EMPLOI

« Le système éducatif doit être adapté à la société qu'il concourt à former. Il doit lier le cœur et la raison, développer les capacités relationnelles et celles de la réflexion et de l'initiative » (Charte de l'Education, 1992)

L'éducation est au cœur de la cohésion d'une société car elle est le lieu de socialisation majeur à côté de la famille et de la communauté.

Aussi, parler de développement durable et de cohésion sociale en Polynésie nécessite de s'interroger sur son système éducatif, lieu de suture de la trilogie du savoir-être, savoir et savoir-faire, qui conditionne l'intégration dans la société au plan professionnel mais aussi personnel et citoyen.

Le diagnostic sur le système éducatif se doit d'être quantitatif (mesures de l'échec scolaire, de l'absentéisme, des chiffres du chômage) mais aussi et surtout qualitatif, car les enjeux de cohésion sociale relèvent avant tout de sentiments d'appartenance et d'intégration ou non à la communauté.

De nombreux diagnostics ont déjà été établis quant à la question des performances du système éducatif. Ceux-ci soulignent tous l'importance de l'échec scolaire et la sortie de jeunes sans aucun diplôme, les chiffres inquiétants de l'absentéisme (intimement liés aux performances scolaires) et enfin l'inadéquation de l'offre de formation par rapport aux besoins du marché du travail. Très peu en revanche dénoncent une faillite au niveau des valeurs du vivre-ensemble qui incombent à l'école, ce qui doit être pointé comme l'une des forces du système éducatif, sinon de la communauté polynésienne.

- La Charte de l'Education de 1992, en refonte, reste le canevas de notre réflexion, car ses déclarations fondatrices restent opportunes et d'actualité. Des prolongements (en matière d'évaluation, d'outils d'analyse) seront néanmoins apportés en tant que compléments pour en optimiser les effets.

- Les valeurs polynésiennes (rapport à la terre, importance du groupe, apprentissage par l'imitation...) seront utilisées systématiquement comme des supports pour la mise en relief et en perspective des savoirs transmis à l'école.
- Trois grands thèmes inhérents à la question de l'éducation, de la formation et de l'emploi au regard des enjeux de la cohésion sociale doivent être abordés : celui du **vivre ensemble**, c'est-à-dire celui du sens et des valeurs transmises par l'école (le savoir-être), celui de **l'échec scolaire** (la question du savoir) qui signale la faillite du système éducatif et enfin celui **des liens entre le système éducatif et le monde du travail** (la question du savoir-faire).

3.2.1 L'école, lieu de cohésion et d'intégration sociale

L'école est le lieu majeur de la socialisation. L'enfant y passe la majorité de son temps dès l'âge de 3 ans et de façon obligatoire jusqu'à ses 16 ans, depuis les années 1990. Souvent conçu comme un instrument d'intégration professionnelle, l'école a une **mission beaucoup plus large**.

Elle doit assurer l'épanouissement tant personnel que professionnel des futurs citoyens, et permettre l'autonomie intellectuelle et morale.

Elle n'est pas seule puisque la famille et la communauté sont aussi des lieux de socialisation importants, mais en cas de faillite de l'une ou de l'autre, l'école doit doter l'enfant d'outils de résilience pour lui éviter d'être définitivement désintégré.

L'école est ainsi le lieu d'apprentissage du **respect** : de soi, des autres et de son environnement :

- de soi : un individu qui se respecte respectera aussi les autres. Le système éducatif doit assurer la maturité affective et intellectuelle mais aussi physique de l'enfant (hygiène, santé, exercice physique, réaction en cas d'abus à son encounter)

Question : Y a-t-il assez de psychologues dans les écoles (une vingtaine dans le public - mais aucun dans les îles - 2 seulement dans le privé), y a-t-il assez d'interfaces avec les Ministères de la Santé ou de la Solidarité ? Les équipes éducatives sont-elles suffisamment armées pour déceler les enfants en situation de danger ?

- des autres : l'école est la découverte des pairs après celle des pères. Le multiculturalisme de la Polynésie doit être un atout à valoriser. La mixité sociale doit être renforcée.

Question : la carte scolaire joue-t-elle bien son rôle ?

Le bilinguisme préconisé qui doit assurer à l'enfant polynésien un épanouissement au sein de la structure éducative, entraîne aussi ce faisant une maturité intellectuelle propice à l'accès à l'esprit scientifique (via la capacité de distanciation et d'arrachement à ses propres préjugés), mais aussi incline au « vivre-ensemble » (une double culture assure une plus grande tolérance et une ouverture vers l'altérité).

Question : les modalités d'application de l'apprentissage du tahitien dès le primaire sont-elles aujourd'hui satisfaisantes ? Est-on réellement en situation de bilinguisme ?

- de l'environnement : le respect de l'environnement physique et culturel est fondamental pour asseoir la cohésion sociale et assurer un développement durable pérenne. Les valeurs polynésiennes doivent être utilisées pour permettre cet apprentissage (ex : la terre possède les hommes et non l'inverse).

Question : utilise-t-on suffisamment les ressources présentes (seniors qui viendraient dispenser des savoirs traditionnels, utilisation de la flore locale...) pour inciter les jeunes à un autre rapport à l'environnement, dans une logique de développement durable ? Sait-on utiliser les bons supports (savoirs pratiques) pour faire passer les messages du développement durable ?

3.2.2 L'échec scolaire et ses raisons

Les chiffres

Rappel sur les chiffres : la Polynésie compte 74 000 élèves au premier et second degré. Le taux de scolarisation, de 96 % à 5 ans, est très satisfaisant. L'âge de fin de scolarisation obligatoire est fixé à 16 ans.

De la réussite aux examens :

- Les résultats au bac étaient de 73,39 % de réussite en 2008, ce qui est un bon chiffre. Néanmoins, le chiffre le plus éloquent est celui du pourcentage d'une tranche d'âge qui arrive au bac : celui-ci est de l'ordre de **30 %**, ce qui indique une faillite probante du système éducatif qui mène moins d'un tiers d'une classe d'âge jusqu'au bac (contre près de 80 % en métropole en 2008 et 48 % en Nouvelle-Calédonie).
- Allant dans le même sens, le nombre de jeunes Polynésiens qui sortent du système scolaire sans aucun diplôme est de plus de 40 %, ce qui est bien au-dessus de tous les chiffres relevés en métropole et dans les autres DOM-TOM.

Question : quel est le suivi prévu pour cette frange de la population en grande précarité ?

De l'absentéisme

Malgré l'obligation de scolarité jusqu'à 16 ans depuis les années 1990, un fort taux d'absentéisme notamment dans le second degré existe (8,5 % dans le secondaire en 2008 répartis comme suit : 9,73 % dans les lycées professionnels, 8,32 % dans les collèges, 7,42 % dans les lycées).

Il est imputé à des facteurs essentiellement externes à l'école (problèmes familiaux, rupture scolaire sans justification...).

Une « base élèves » a été instituée en 2008 dans les tableaux de bord pour parer à cet absentéisme. A noter que dans l'enseignement privé, le taux d'absentéisme est beaucoup moins important, sans doute grâce au suivi assuré par les établissements.

Les causes

Les causes de l'échec scolaire sont, en Polynésie, comme ailleurs, pluri-factorielles. On peut avancer quelques pistes de réflexion qui ont alimenté les débats jusqu'ici consacrés à la question éducative en Polynésie.

Les causes sociologiques

On constate, allant dans le sens de toutes les analyses sociologiques internationales, que le facteur principal de l'échec scolaire est lié à des facteurs socio-économiques. En Polynésie, comme ailleurs, la réussite scolaire est corrélée à la catégorie socioprofessionnelle des parents.

Question : faut-il envisager des dispositifs de médiation pédagogique plus importants, renforcer le soutien scolaire organisé avec les structures éducatives et les collectivités locales (CUCS, PEL), recourir à la discrimination positive (ex : le concours de Sciences-Po au Lycée du Taaone) ? Ne faudrait-il pas renforcer le suivi individuel des enfants en train de décrocher ?

Les causes pédagogiques

Est abordée ici la question de la formation des enseignants : est-ce que le dispositif pédagogique n'explique pas en partie le taux élevé d'échec scolaire en Polynésie ?

Question : la pratique des suppléants, leur affectation dans les îles éloignées ou les établissements en difficulté, est-elle à revoir ?

Question : La maîtrise à venir des professeurs des écoles sera-t-elle un élément d'amélioration des capacités pédagogiques et donc des résultats scolaires ?

Question : Plus globalement, a-t-on besoin de spécialistes ou de gens cultivés ouverts et surtout pédagogues (à tous les degrés) ? Faut-il des techniciens ou des passeurs de savoir et savoir-être ? L'ingénierie de la formation ne devrait-elle pas être prépondérante dans la formation des enseignants ?

Les causes environnementales

Les transports, la qualité du bâti et des conditions de travail, l'isolement îlien, la participation des collectivités locales ou pas, sont autant d'éléments qui doivent avoir des effets sur les résultats scolaires.

Les causes culturelles

On évoque souvent cet argument comme explicatif de l'échec scolaire : la culture de l'apprenant serait dans un tel décalage par rapport à celle de l'enseignant qu'elle expliquerait la faillite pédagogique du système éducatif.

La culture de la performance serait contraire aux valeurs fondatrices de la communauté polynésienne, la circulation de la parole dans la classe serait en porte-à-faux avec les règles de distribution de la parole dans la société polynésienne, le rapport à l'abstraction serait plus difficile à cause de l'apprentissage par l'imitation. En outre, les familles seraient dans un tel décalage que l'école serait vue comme une institution étrangère : réussir à l'école reviendrait à trahir son milieu d'origine...

Question : La problématique n'est-elle pas universelle ? La connaissance est une connaissance, donc toujours une trahison : on renonce à ce qu'on était pour devenir autre. S'enfermer dans une explication culturaliste n'interdit-elle pas de trouver des leviers pour résoudre la situation d'échec ? Si les causes sont socio-affectives, une solution ne serait-elle pas d'amener les parents à l'école, de les réconcilier avec le système éducatif, de leur expliquer le sens de l'école... ?

Question : pour résoudre la problématique des enseignants expatriés qui ne connaissent pas les spécificités socioculturelles de leurs élèves, une formation de type DU ne permettrait-elle pas d'intégrer les spécificités du contexte polynésien pour adapter la pédagogie ?

L'échec scolaire n'est-il pas aussi lié au regard porté sur l'école conçue comme « un mal nécessaire », une obligation légale ? Ne faudrait-il pas inculquer la culture et le sens de l'école aux parents, rappeler que l'école n'est pas, au mieux, qu'un instrument de fabrication de futurs salariés, au pire, une caserne militaire ? Les équipes pédagogiques transmettent-elles suffisamment ce message ?

Question : Plus généralement, pour repenser la problématique des causes culturelles de l'échec scolaire ne faudrait-il pas lancer des **recherches-actions** (comme celle qui a cours concernant le bilinguisme) en lien avec les Universités et les socio-professionnels de l'enseignement, afin de faire une évaluation juste de leur importance et de leur impact ?

Dans tous les cas, il ne s'agit pas de toucher aux fondamentaux mais de trouver des leviers pédagogiques qui permettent l'assimilation des apprentissages (travail en groupe, apprentissage par l'imitation, utilisation des ressources naturelles environnantes...).

3.2.3 L'école et le monde du travail

Il est évident que la question de l'emploi conditionne celle de la cohésion sociale et celle du développement durable :

- Le travail est aujourd'hui le paramètre d'intégration sociale majeur, sinon exclusif : il permet d'accéder à la société de consommation et d'être reconnu socialement ; sans emploi, on est plus enclin à la relégation et partant au rejet de la société qui exclut ;
- Le sésame qui permet de décrocher un emploi est le diplôme, donc la réussite à travers le système éducatif, même si la relation entre les deux est moins exclusive en Polynésie qu'en métropole.

Le constat

Les effectifs des demandeurs d'emploi en fin de mois ont plus que doublé en dix ans : entre 1999 et 2008, ils sont passés de 2 987 à 7 520.

Parmi eux, les moins de 30 ans représentent 57 % des demandeurs (les moins de 25 ans représentent 33,8 %) et 48,4 % des demandeurs d'emploi ont un niveau inférieur au BEP/CAP. Cela pose problème car 73 % des offres d'emploi requièrent un niveau de qualification équivalent ou supérieur au BEP/CAP.

Il faut un traitement d'urgence de cette frange de la population en grande précarité qui gonfle d'année en année et qui est la première touchée par la crise. La cohésion et la paix sociales dépendront du traitement social qui sera effectué à l'égard de cette jeunesse reléguée par le système éducatif.

Question : Les écoles de la « deuxième chance » (GSMA, CED CJA, Maisons rurales...) sont-elles suffisamment efficaces, aidées ou connues, au vu des piètres résultats ?

Un diagnostic qualitatif couramment établi veut que le système scolaire soit en décalage avec les réalités du monde environnant, surtout du monde de la production et des services. L'école préparerait mal aux emplois. Le constat peut être vrai (même s'il reste très subjectif), mais il appelle quelques commentaires et réflexions : le monde du travail évolue si vite aujourd'hui que les qualifications attendues à t0 ne seront plus valables à t1 : c'est donc plus sur la capacité

d'adaptation des élèves que sur des savoir-faire techniques précis qu'il faut insister dans le cadre des formations.

Question : A-t-on besoin de techniciens hyper pointus ou d'agents polyvalents capables d'analyses ? Puissant outil de l'éveil de l'intelligence, la théorie permet d'aiguiser la compétence et la polyvalence des futurs salariés, des agents de maîtrise jusqu'aux cadres.

La problématique de l'océanisation des cadres

L'océanisation des cadres est une nécessité tant du point de vue de la cohésion sociale que du développement durable. Une société ne peut trouver son équilibre si elle ne peut compter sur ses ressortissants pour dessiner et gérer son destin

Les cadres locaux manquent encore, notamment **dans certaines niches d'activité et à un niveau intermédiaire.**

Il faut des cadres intermédiaires spécialisés dans un domaine précis.

Exemple : dans le domaine des métiers de l'eau, du traitement des déchets, de l'audiovisuel : il existe des BTS qui forment des techniciens mais pas de formations universitaires qui produiraient des personnels d'encadrement.

Les filières de licence professionnelle sont une solution adaptée à la Polynésie qui manque à la fois de cadres et de personnels pointus dans un domaine.

Une licence professionnelle permet d'allier acquisition d'un diplôme et qualification à un niveau bac + 3, c'est-à-dire au niveau de cadres intermédiaires. Aujourd'hui les cadres intermédiaires détiennent une licence généraliste qui ne satisfait pas l'employeur, qui trouve trop limité le référentiel de compétences détenu par le jeune salarié. Ces licences généralistes doivent développer la pratique systématique de stages et permettre à des socioprofessionnels d'intervenir à côté des universitaires pour connecter le monde de la connaissance à celui de la production et des services.

Question : Les entreprises ne doivent-elles pas aussi de leur côté être des entreprises apprenantes ?

Concernant la formation des cadres supérieurs, la question de la formation en Polynésie ou à l'étranger se pose avec acuité.

Question : faut-il multiplier l'ouverture des Masters en Polynésie ou promouvoir le déplacement des étudiants hors de la Polynésie pour affermir leur maturité et favoriser la diversité des formations afin de ne pas saturer le bassin de recrutement local et de répondre aux besoins précis du Pays ? A cet égard, quelle politique d'aide aux étudiants faut-il envisager ? Les conditions d'attribution des bourses majorées ne doivent-elles pas être revues ? Est-ce que les conditions sociales et les résultats ne doivent pas primer sur les filières de formation ?

Concernant la formation permanente, de nombreux cadres, surtout dans les collectivités territoriales, occupent des postes à responsabilité sans le niveau de diplôme requis.

Question : faut-il laisser les choses en l'état ou envisager une politique volontariste de formation des cadres territoriaux ?

Les validations d'acquis professionnels (**VAP**) permettent à ces cadres de transformer leur expérience sur le terrain en un sésame qui leur permet d'obtenir en une année une licence (en accédant directement en L3 ou un Master).

Ces procédures sont plus simples que le dispositif très lourd des validations d'acquis de l'Expérience (VAE) et permettent aux cadres d'acquérir des outils d'analyse et de conceptualisation qui souvent manquent à leur pratique professionnelle.

Cette formation diplômante permet aussi une reconnaissance sociale épanouissante pour le cadre au sein de son milieu de travail.

Question : en parallèle de cette formation permanente diplômante, ne faudrait-il pas multiplier les formations qualifiantes qui permettent aux cadres de se spécialiser dans leur domaine ?

Ces formations doivent être conçues en Polynésie pour répondre aux besoins du tissu socio-économique local. Le diplôme universitaire (**DU**) est un dispositif tout à fait ad hoc pour répondre à ce type de besoins en formations ponctuelles, précises, locales, et à un niveau universitaire.

La formation des employés

S'agissant de la formation initiale, les formations techniques sont à revaloriser, même si elles paraissent moins stigmatisées qu'en métropole.

Question : l'apprentissage doit-il être accentué (style compagnons de France) pour connecter le jeune au monde du travail ? Ne faut-il pas introduire un enseignement technique pour tous dès le collège afin que le jeune sache de quoi il s'agit avant d'être orienté et pour valoriser l'activité manuelle au sein du système éducatif général ?

Pour permettre aux jeunes de décrocher des diplômes, pourquoi ne pas envisager de capitaliser leur formation en additionnant des crédits comme dans le système universitaire ? Quelle est la marge de manœuvre du Pays par rapport aux contenus des programmes ? Comment préserver les diplômes nationaux en amendant quelque peu les dispositifs existants ?

Question : les projets de BEP adaptés au développement (1992) ne mériteraient-ils pas d'être relancés ?

La formation permanente est capitale tant du point de vue des compétences que de celui de l'épanouissement du salarié.

Les axes de travail

Pour permettre au monde de la connaissance qu'est l'école et celui de la production qu'est l'entreprise de se rencontrer et de mettre en commun leurs forces, il faut absolument imaginer une plate-forme qui les réunirait. Celle-ci pourrait prendre la forme d'un observatoire socio-économique qui permettrait d'avoir des données fiables en matière de besoins en formation et qui réunirait socioprofessionnels et structures éducatives ; un observatoire en formation initiale et continue permettrait aussi à tous de connaître l'existant pour ne pas s'éparpiller en doublant les formations.

Question : Les entreprises doivent désormais verser 0,3% de la masse salariale pour la formation permanente de leurs employés, mais les structures de formation sont-elles bien préparées à cela ? Et les entreprises, sont-elles prêtes à jouer la carte de l'entreprise apprenante : aider leurs salariés à se former en continu, accueillir des stagiaires, s'investir dans les structures de formation ?

3.3 PROTECTION SOCIALE GENERALISEE POLYNESIENNE

3.3.1 Résumé diagnostique du système

Le système de la protection sociale généralisée (P.S.G.), mis en place en 1995, garantit à l'ensemble de la population une couverture contre les principaux risques sociaux : maladie, vieillesse, handicap, précarité sociale. Elle constitue le deuxième budget de notre collectivité : pour 2009, 104,243 milliards F CFP de charges annuelles prévisionnelles, contre 101,479 milliards F CFP de prévisions de recettes annuelles, soit un solde annuel global négatif de **2 764 millions F CFP**.

Notre collectivité jouit, au sein du Pacifique, d'avantages sociaux, facteurs de cohésion sociale, qu'il nous appartient de défendre voire de renforcer, notamment au bénéfice des futures générations de Polynésiens.

Parmi les progrès importants portés par la protection sociale généralisée (P.S.G.) figure le bénéfice d'une couverture « universelle » pour la prise en charge des frais médicaux.

Ainsi, avant 1995, seuls les salariés couverts par la C.P.S. bénéficiaient d'une bonne prise en charge de leurs dépenses de santé.

Les autres citoyens adaptaient leur consommation de soins en fonction de leurs ressources personnelles : adhésion à des assurances privées pour les plus nantis (professions libérales...) pour le même accès aux soins (secteur libéral), les moins argentés étant naturellement orientés vers les structures de santé publique (hôpitaux et dispensaires), parfois trop tardivement au regard de leur état de santé.

La même inégalité de droits était constatée en matière de politique de la famille, puisqu'encore une fois, seuls les salariés bénéficiaient des prestations familiales (allocations familiales mensuelles, allocations de maternité...).

Pour les travailleurs indépendants, le régime de protection sociale en milieu rural, créé en 1979, et financé par des cotisations et un financement de la Polynésie française, assurait une couverture pour la maladie, la retraite et les prestations familiales.

Ce régime fut neutralisé en 1995 par la création du régime des non salariés et du régime de solidarité, deux dispositifs ayant désormais vocation à absorber, selon leur niveau de ressources (seuil de 87 346 F CFP de ressources pour le couple), les ressortissants « ex-R.P.S.M.R. ».

L'extension globale de la prise en charge du risque maladie a constitué un fondement économique et politique majeur du bien-être et de la cohésion sociale de notre Pays.

Aujourd'hui, le système de la PSG polynésienne reste une fierté et traduit les valeurs principales de notre collectivité : solidarité et partage.

Mais ces avantages sociaux ont un coût très élevé et en hausse constante, puisque les sommes gérées par la C.P.S. constituent le deuxième budget de la Polynésie française (exécution budgétaire 2007 : 96,6 milliards F CFP de recettes pour 92,4 milliards F CFP de dépenses).

Malgré les multiples avantages sociaux que nous procure ce dispositif, des tendances persistantes défavorables (financières, démographiques, économiques...) impriment de fortes tensions financières aux comptes sociaux. La branche de l'assurance maladie reste l'illustration la plus probante.

Les constats développés montrent qu'il est urgent de réfléchir à une adaptation des modes de financement du système de la P.S.G.

Les quatre « branches » essentielles de la P.S.G., assurance maladie, famille, retraite et handicap, sont concernées, même si elles présentent des évolutions financières spécifiques.

La mise en place d'un système ouvert à la solidarité (RST) avait conduit, en 1994, les pouvoirs publics à une fiscalisation partielle de la P.S.G. Aujourd'hui, hormis la revalorisation éventuelle du taux de cet impôt, le principe de la fiscalisation du financement de la totalité ou d'une partie des dépenses de protections sociale n'est plus contesté.

Or, si rien n'est fait pour le futur, c'est l'équilibre général de notre système de protection sociale qui est menacé.

L'absence de réaction nous exposerait à des impasses financières irrémédiables, et parallèlement, à une remise en cause de nos acquis sociaux.

Enfin, ces réformes substantielles doivent s'accompagner d'une réflexion globale sur la gouvernance des régimes de protection sociale.

La difficulté reste également de pouvoir garantir des ressources suffisamment abondantes, et pour cela d'encourager la vitalité de notre économie, qui reste la source de financement principale de notre protection sociale.

La création de richesses supplémentaires est directement tributaire de la création d'emploi, qu'il nous appartient de soutenir avec force.

Il nous appartient ainsi de redonner, sur le long terme, de la lisibilité sociale, et une plus grande aisance budgétaire, à notre système de protection sociale.

En particulier, il faut prendre conscience de la nécessité de mettre en œuvre une politique renouée. Le dispositif de la branche des prestations familiales par exemple, à l'origine de la fondation de la CPS en 1956, n'a que très peu évolué.

Ce constat est issu de l'absence de véritable politique de soutien aux familles, particulièrement les plus modestes.

Or, la famille reste l'élément essentiel pour l'éducation, l'instruction et l'équilibre de nos enfants. Notre cohésion sociale ne saurait résister faute de politique familiale constructive.

L'objectif principal de la réforme est la consolidation financière du système, l'ambition essentielle de cette entreprise de rénovation restant de garantir aux Polynésiens leurs droits sociaux les plus fondamentaux (tel le droit à la santé) par un rééquilibrage social et par la mise en place d'un système contribuant plus efficacement à la redistribution d'une partie des richesses créées par notre collectivité.

Les régimes sont, selon une tendance constante, soumis à des contraintes budgétaires structurelles croissantes.

Les financements dans leur configuration actuelle ne permettent plus d'assurer un financement suffisant et équitable, et font courir le risque de déséquilibrer encore plus notre économie en faisant peser sur les acteurs économiques, mais également sur les salariés et les consommateurs des charges trop importantes.

Problématiques essentielles propres à chacune des branches :

- **santé** : couverture très généreuse, maîtrise insuffisante des dépenses de santé, augmentation de l'offre de soins, amélioration des technologies de soins, ouverture ou mise aux normes des structures hospitalières, aggravation attendue des affections de longue durée tant qu'une politique de prévention et de responsabilisation beaucoup plus soutenue ne sera pas appliquée ;
- **retraite** : tendances démographiques (allongement de l'espérance de vie, baisse de la natalité), ratio actif/retraité en inversion, conditions de départ en retraite très favorables ;
- **famille** : prestations insuffisamment adaptées aux besoins des familles ;
- **handicap** : revalorisation limitée des prestations, et qualité des prises en charge en établissements limitée par l'évolution des enveloppes financières ;
- **solidarité** : prestations d'urgence de lutte contre la précarité noyées dans les dispositions d'action sociale déjà éclatés dans les FAS de chaque régime.

Ces constats nous encouragent à réformer pour véritablement repenser, vivifier, pérenniser financièrement notre PSG, a fortiori lorsque la conjoncture économique reste défavorable et risque de se dégrader.

La priorité est de rééquilibrer les comptes sociaux à moyen terme. Le retour à l'équilibre impliquera nécessairement des mesures structurantes.

L'enjeu principal réside dans la définition d'un mode de financement juste et adapté, préservant la vitalité de notre économie : il s'agit de maintenir le pouvoir d'achat des Polynésiens, sans alourdir les charges pesant sur les entreprises.

4. L'Aménagement du Territoire

4.1 LA GESTION COHERENTE DES ESPACES TERRESTRES ET MARITIMES

La Polynésie française s'est dotée de différents outils de protection et de gestion des espaces naturels, qui peuvent être choisis en fonction des problématiques et des besoins rencontrés. Ces outils s'appliquent au niveau général, communal ou local.

4.1.1 Les outils généraux

Le schéma d'Aménagement de Gestion et d'Equipement

Il trace le cadre général de l'aménagement du territoire. Il induit et accompagne un certain nombre de documents de programmation dans les domaines essentiels. Il a été rédigé en 1990 et n'a pas été réactualisé depuis.

Le schéma d'Aménagement et de Développement Durable

Il précise les orientations fondamentales du Pays en termes d'aménagement, de développement, de protection et de mise en valeur des archipels. Il fixe les objectifs en termes de localisation des grandes infrastructures de transport, des grands équipements, de préservation des espaces naturels, des sites et des paysages. 7 thématiques sont identifiées :

- Organisation et aménagement de l'espace
- Enjeux humains et sociaux
- Enjeux économiques
- Enjeux des transport et infrastructures
- Enjeux environnementaux
- Enjeux culturels, identitaires et patrimoniaux
- Enjeux de la démocratie locale et de la coopération décentralisée

Le Code de l'environnement

Le Code de l'environnement de la Polynésie française a prévu, dans la délibération n° 95-257 du 14 décembre 1995 relative à la protection de la nature, 7 catégories différentes d'espaces naturels protégés.

Proches de celles établies par l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN), ces catégories sont classées selon leur(s) objectif(s) de gestion :

- Réserve naturelle intégrale (Catégorie I a) : C'est un espace protégé géré principalement à des fins scientifiques.
- Zone de nature sauvage (Catégorie I b) : C'est un espace protégé géré principalement à des fins de protection des ressources sauvages.
- Parc territorial (Catégorie II) : C'est un espace protégé géré principalement dans le but de protéger les écosystèmes et à des fins récréatives.
- Monument naturel (Catégorie III) : C'est un espace protégé géré principalement dans le but de préserver des éléments naturels particuliers.
- Aire de gestion des habitats ou des espèces (Catégorie IV) : C'est un espace protégé géré principalement à des fins de conservation des habitats et des espèces, avec intervention dirigée au niveau de la gestion.
- Paysage protégé (Catégorie V) : C'est un espace protégé géré principalement dans le but d'assurer la conservation de paysages et/ou à des fins récréatives.
- Aire protégée de ressources naturelles gérées (Catégorie VI) : C'est un espace protégé géré principalement à des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels.

4.1.2 Les outils communaux

Le Code de l'Aménagement définit les outils utilisables au niveau communal.

PGA - Plan général d'aménagement

Le PGA est un document juridique qui donne les règles de construction sur une commune. Élaboré par la commune, il est soumis à enquête publique, approuvé par le conseil municipal puis rendu applicable par le conseil des ministres.

Le PGA est le résultat d'une rencontre entre un territoire géographique et un projet de développement associant les points de vue de différents acteurs, il affiche les objectifs de la municipalité en matière de protection et de développement, et les projets des différentes collectivités lorsqu'ils sont formalisés.

Il fixe les servitudes et emplacements réservés de l'Etat, du Pays. Il intègre de nombreuses préoccupations matérialisées par des zones spécifiques telles que :

- la diversité de l'habitat ;
- l'environnement, le paysage, l'assainissement ;
- les risques naturels (inondations, glissements de terrain...);
- la qualité de l'air, le bruit, les transports urbains ;
- l'occupation des sols et des réseaux.

13 PGA sont applicables (27 %) dont 3 en révision : Papara (en révision), Moorea (en attente de révision), Papeete, Gambier, Punaauia (en attente révision)Tahaa, Paea, Maupiti, Ua Pou, Mahina, Fakarava, Nuku Hiva (révision dessin), Hiva Oa.

5 sont en phase d'approbation : Anaa-Faaite, Huahine, Faa'a, Takarua takapotio, Papara (révision).

9 sont en phase d'élaboration : Hitiaa o te Ra, Tairapu est, Hao, Ua Huka, Rangiroa-Tikehau-Maitaiva-Makatea, Pirae, Teva I Uta, Fangatau.

8 PGA sont arrêtés : Bora Bora, Uturoa, Tumaraa, Arue, Taputapuatea, Manihi, Tairapu ouest.

PGEM - Plan de gestion de l'espace maritime

Il détermine les conditions d'utilisation, d'aménagement, de sauvegarde et de mise en valeur d'un lagon, d'une façade maritime.

Élaboré par la commune, il est approuvé par la même procédure que le PGA.

Il est issu de la rencontre entre un territoire géographique maritime et un projet de développement durable associant les points de vue de différents acteurs (pêcheurs, perliculteurs, acteurs touristiques, habitants, etc.). Il intègre de nombreuses préoccupations telles que :

- la protection de la biodiversité ;
- les activités maritimes ou lagonaires ;
- les risques naturels (pollution, etc.) ;
- l'occupation du domaine public.

2 PGEM sont applicables (4 %) – Moorea et Fakarava ; 1 est en phase d'approbation (Punaauia), 4 sont en phase d'élaboration (Faa'a, Taha'a, Hitia o te Ra, Tairapu Ouest) et 3 sont arrêtés (Fagatau/Fakahina, Anaa-Faaite, Rangiroa).

Plan de prévention des risques naturels prévisibles

L'objectif est de disposer à terme d'une cartographie des aléas (tsunamis, houle cyclonique, inondations et mouvements de terrain) et, pour chaque zone de risque, de prévoir les mesures préventives à mettre en œuvre afin de limiter ou supprimer les risques que pourraient supporter les personnes et les biens.

Les travaux ont été engagés en décembre 2002, en partenariat avec l'Etat et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Suite à la phase pilote sur la commune de Punaauia, la démarche a été étendue à toutes les communes. Élaboré par la commune, il est soumis à enquête publique, approuvé par le conseil municipal puis rendu applicable par le conseil des ministres.

Au niveau local

Le Plan d'aménagement de détail (PAD) : c'est plan d'aménagement semblable au PGA, mais limité à une partie d'un territoire communal. Un seul PAD est applicable (Vallée de la Papenoo) et un autre est en cours d'approbation (Faa'a-centre).

Les questions qu'il faut poser

On constate une absence de cadre défini à l'échelle du pays et une multitude d'outils applicables à petite échelle géographique. En conséquence :

- les solutions appliquées localement manquent de cohérence entre elles.
- la mise en place de moyens de gestion de l'espace repose uniquement sur des dynamiques locales, difficiles à engager comme en témoigne le faible nombre de PGA et PGEM applicables.

Il apparaît par ailleurs que les mesures de gestion peinent à être concrétisées et sont régulièrement pointés par les différents acteurs le manque de moyens, de volonté de contrôle et d'application des règlements.

Les mesures de gestion sont trop souvent ressenties comme des interdictions (réserves) plutôt que comme des mesures permettant de maintenir une utilisation des espaces et des ressources (rahui). Le décalage entre les concepts administratifs et les références des populations concernées est souvent mis en avant.

4.2 L'AMENAGEMENT EQUILIBRE

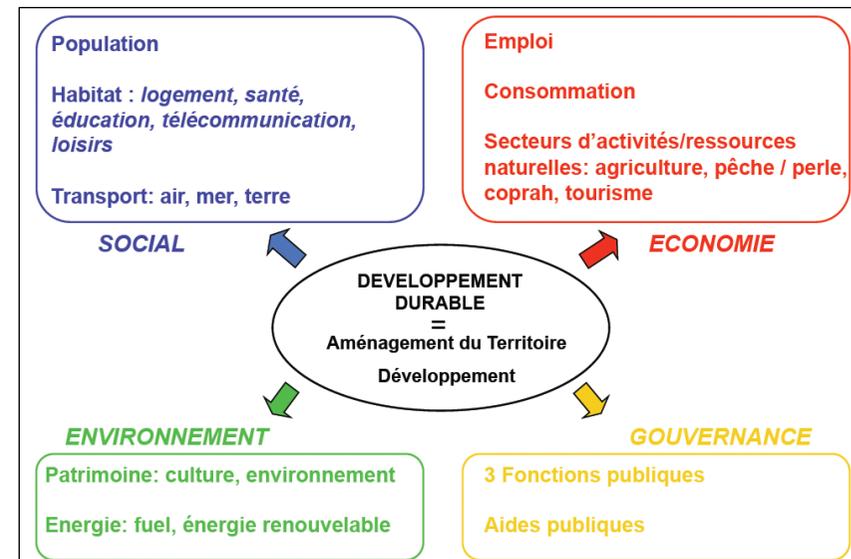
4.2.1 La structure du diagnostic

Quelques définitions :

Le développement durable est un mode de développement économique cherchant à concilier le progrès économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement, considérant ce dernier comme un patrimoine à conserver voire à restaurer en vue de le transmettre aux générations futures.

L'aménagement du territoire est, dans une vision prospective, l'action et la pratique de disposer avec ordre les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communications à travers l'espace, en tenant compte des contraintes naturelles et humaines.

Structure du diagnostic



4.2.2 La gouvernance

Plusieurs territoires, beaucoup d'interlocuteurs, plusieurs projets et problèmes

- Les 121 îles de la Polynésie française sont divisées en 5 archipels. Chaque archipel regroupe plusieurs îles hautes ou atolls. Ils sont divisés en communes et communes associées. Les territoires de ces collectivités territoriales sont tantôt des portions d'îles, tantôt constituées de plusieurs atolls.
- Nos archipels regroupent plusieurs maires, élus et Tavana Hau, autant d'interlocuteurs qui aujourd'hui ne participent pas au même degré à la prise de décisions concernant le développement de ces territoires. Pourtant, chacun à son niveau peut apporter beaucoup à l'efficacité des décisions et à l'efficience des projets à conduire. En l'état, il est difficile d'amorcer une véritable politique de développement à l'échelle du pays (globale) et des archipels (locale).
- En 2004 à l'issue de la conférence des élus, les « conférences d'archipels » sont créées. Leur but est de réunir les acteurs des archipels pour prendre connaissance de leurs besoins et projets et de prendre en compte les nécessités de développement de chacun des archipels et de les incorporer dans une politique globale. 3 conférences d'archipels se sont tenues. Depuis 2006 et suite aux successions de gouvernements, les Iles sous le Vent restent en attente de la leur et la question d'une conférence pour les Iles du Vent reste entière.

Le Ministère du Développement des Archipels (MDA) et sa difficile mission de transversalité

- Le MDA a pour mission principale de « coordonner l'action du gouvernement en faveur des archipels et d'évaluer les politiques publiques qui y sont menées ». Une de ses problématiques est donc bien d'assurer la transversalité entre les différents ministères en charge de : l'agriculture, l'éducation, la santé, l'habitat, la solidarité, l'énergie, l'emploi, les transports.

- Avec le partenariat de ces différents ministères, le MDA doit chercher les réponses aux besoins des populations des archipels.
- Le MDA doit convenir des orientations et des actions à mener pour assurer le développement économique et le maintien des populations dans leurs îles. La mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles des archipels doit permettre la création d'emploi.

Le Fond de Développement des Archipels (FDA), bel outil mal huilé

- Dans le cadre de ses missions, le FDA agit en faveur du développement socio-économique des archipels et attribue des aides au logement. Il assure la reconstruction ou la réparation des immeubles détruits ou détériorés à la suite d'un sinistre ou de catastrophes naturelles. Il attribue et achemine des secours d'extrême urgence.
- Les principaux dysfonctionnements du FDA notés par la Chambre territoriale des Comptes sont : le manque de continuité et d'évaluation des politiques menées, l'absence d'objectifs clairement définis, des distributions d'aides sans critères de priorité entre les archipels et entre les demandeurs.
- Aujourd'hui le FDA est en panne de financement et en phase d'introspection en vue d'une redéfinition de ses objectifs et de nouveaux moyens.

La déconcentration administrative pas aboutie

- La déconcentration administrative à l'échelle du territoire est mise en place depuis 1999 dans le but d'amener l'administration au plus près de ses administrés, de rendre efficace et efficiente l'action administrative.
- Les cadres de l'administration sont davantage présents aux Iles du Vent et Iles sous le Vent que dans les autres archipels, ceci malgré les mesures d'incitations qui existent.
- La poursuite de la déconcentration administrative améliorera la présence des services auprès des populations.

Une répartition des moyens financiers peu équitable

- Pour pouvoir se développer de façon durable, les archipels doivent pouvoir compter sur les moyens financiers du Pays. Il leur faut des objectifs politiques stables. Pour l'heure, il n'y a pas d'objectifs clairement adoptés en vue de faciliter la mise en place des projets économiques nécessaires pour leur développement à long terme.
- Le montant global et la répartition des subventions de la Délégation au Développement des Communes varient considérablement d'une année à l'autre et d'un archipel à l'autre.

4.2.3 Le social

La population augmente...

La population totale de la Polynésie française a été multipliée par 3 en 45 ans, passant de 84 551 habitants en 1962 à 260 740 en 2007. Les prévisions pour 2027 sont de 320 600 habitants.

Depuis 1977, la répartition de la population par archipel s'est stabilisée de la façon suivante : 75 % aux Iles du Vent, et 25 % dans les 4 autres archipels.

... mais les habitants des archipels migrent vers Tahiti

Entre 1997 et 2007, ce ne sont pas moins de 9 133 personnes qui ont quitté les Tuamotu-Gambier, les Marquises, les Australes et les Iles sous le Vent pour venir gonfler la population des Iles du Vent.

Ce phénomène de migration est constant depuis au moins 20 ans.

En 2007, sur l'ensemble du Pays, 8,3 % des logements sont vacants (maximum de 13,5 % aux Tuamotu-Gambier, et un minimum de 6,6 % aux Iles sous le Vent).

Des logements anciens, insuffisants, et un besoin d'habitat

Le parc immobilier polynésien est ancien et ne se renouvelle pas : presque la moitié du parc immobilier a plus de 20 ans (51 % du parc aux Australes, 40 % aux Tuamotu-Gambier, 42 % aux Marquises, 38 % aux Iles sous le Vent et 49 % aux Iles du Vent).

Si dans les archipels, l'essentiel de la demande résiduelle est satisfaite par 20 années de production de logement par le FDA, l'OPH est quant à lui confronté à une demande révisée de l'ordre de 3 000 à 3 500 dossiers. Le besoin de logement social est très fort. La question de la mise en place de parcours résidentiels permettant à ces familles d'accéder à la propriété reste entière.

Une offre de soins et de scolarité globalement de qualité...

Le Pays dispose de 3 hôpitaux, à Tahiti, Nuku Hiva, et Raiatea. Les autres îles sont dotées de centre médicaux, d'infirmiers ou de simples postes de secours.

La santé est un des rares secteurs qui dispose d'un schéma à l'échelle du Pays, à savoir le Schéma Territorial d'Organisation Sanitaire (STOS), qui fixe entre autres 2 objectifs :

- 1 infirmier pour 300 habitants : à part aux Iles sous le Vent (345 habitants pour 1 infirmier) et surtout aux Tuamotu (704), l'objectif est atteint ;
- 1 médecin pour 1 000 habitants : à part aux Australes (1 262 habitants pour 1 médecin) et aux Tuamotu (3 369), l'objectif est atteint.

L'offre scolaire, et donc les possibilités de formations, est inégalement répartie à l'échelle du Pays. La répartition des structures d'enseignement dans les archipels est la suivante :

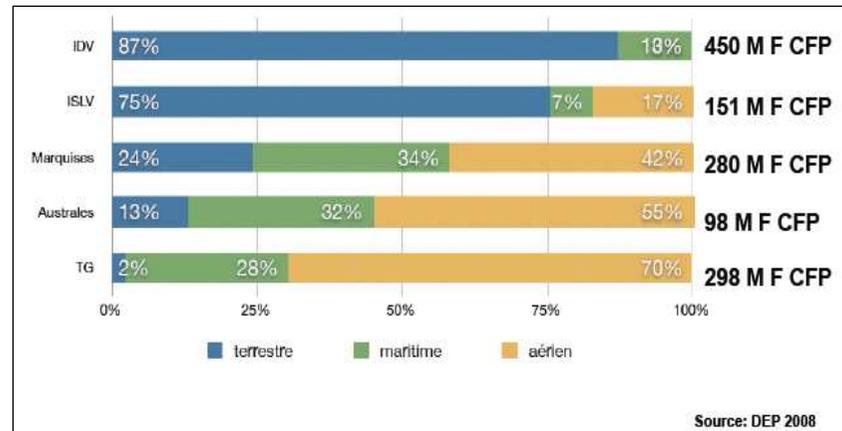
- Iles sous le Vent : 4 CES, 2 CETAD, 1 GOD, 1 lycée, 1 lycée professionnel
- Marquises : 3 CETAD, 3 CES, 2 CJA, 1 CED
- Australes : 2 CJA, 2 CETAD, 2 CES, 1 GOD
- Tuamotu-Gambier : 3 CES, 2 CETAD, 1 CED, 1 GOD

... mais leur accès est humainement et financièrement coûteux

Pour les pathologies ne pouvant être traitées sur place, des évacuations sanitaires (EVASAN) sont déclenchées vers l'hôpital de Tahiti. En 2008, leur coût global s'élevait à 900 millions F CFP, dont 40 % pour les seules EVASAN en provenance des Tuamotu-Gambier, 27 % pour les Iles sous le Vent, 19 % pour les Marquises, 13 % pour les Australes.

L'accès à l'éducation est également extrêmement coûteux financièrement. Le coût total de la desserte scolaire avoisine les 1,3 milliards F CFP en 2008. A part aux Iles du Vent et Iles sous le Vent, et dans une moindre mesure aux Marquises, l'avion est le mode de transport le plus utilisé, mais certainement pas le moins cher.

Coût de la desserte scolaire par archipel



Source : DEP 2008

Les étudiants des archipels autres que les Iles du Vent sont obligés de quitter le noyau familial dès leur entrée au collège, et ne retrouvent leur famille que deux fois par an pour certains, tandis que d'autres rentrent chez eux à l'occasion de toutes les vacances scolaires. Le coût humain et social de ces séparations est important.

De même au niveau de la santé, ne serait-ce que pour les accouchements, les femmes sont obligées de se rendre à Tahiti pour de longues semaines et là encore les incidences sociales sur les familles sont importantes.

Se déplacer ? Priorité donnée à l'avion

L'accès à l'ensemble des services à la personne, aux structures de santé et d'éducation est conditionné par la desserte interinsulaire, aérienne et maritime. Et depuis 1995, la priorité est donnée à la desserte aérienne.

Privilégier l'avion a un coût : l'entretien, le maintien de la sécurité et l'amortissement des infrastructures aéroportuaire du Pays est estimé à 1,6 milliard F CFP en 2008.

Face à cela, les recettes directes encaissées par l'administration sont de l'ordre de 50 millions F CFP.

Depuis 2003 et la mise en application de la limitation à 12 passagers sur les cargo-caboteurs, le nombre total de passagers maritime est passé de 51 254 en 1999 à 14 038 en 2008.

Soumis à des obligations contractuelles, le transport maritime intra- et inter-archipel doit un minimum de touchés par îles. Ces obligations ne sont pas remplies sur toutes les lignes : aux Tuamotu-Gambier, il manquait 667 touchés en 2008.

80% des îles sont « branchées »

Dans l'ensemble, très peu de Polynésiens ne disposent pas encore du réseau de téléphonie mobile Vini. Aux Marquises et aux Australes, toutes les îles habitées sont connectées, mais aux Tuamotu-Gambier, 13 îles habitées attendent de pouvoir disposer du réseau.

Toutes les îles habitées disposent du téléphone fixe et donc d'internet, mais le débit diffère selon les îles.

Faire du sport, ou ... du sport

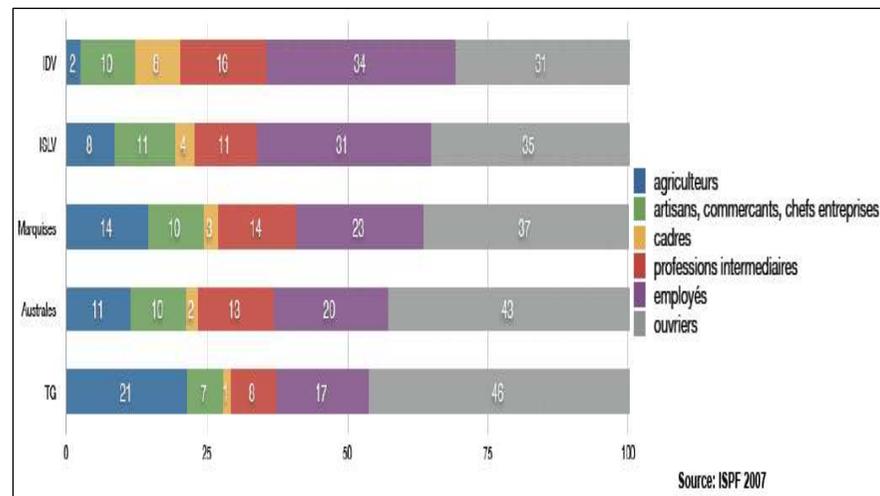
L'offre d'équipements sportifs (salles omnisports, plateaux sportifs, courts de tennis, piscines, terrains de football) est meilleure dans les archipels éloignés qu'aux Iles du Vent et Iles sous le Vent.

On dénombre, aux Marquises, 1 équipement pour 98 habitants, aux Australes 1 pour 123, aux Tuamotu-Gambier 1 pour 187, aux Iles sous le Vent 1 pour 285 et enfin 1 équipement pour 306 habitants aux Iles du Vent.

A part ces équipements sportifs, les autres offres de loisirs sont quasiment nulles dans les archipels éloignés: aucun cinéma, parc, centre commercial, peu de musées, etc.

4.2.4 L'économie

Répartition des secteurs d'activités par archipel



Source : ISPF 2007

Les ressources naturelles et les potentiels de productions sont essentiellement situés dans les archipels.

La capacité humaine de production du Pays (secteur primaire et ouvrier) est bien plus importante dans les archipels éloignés qu'aux Iles du Vent : 67 % aux Tuamotu Gambier, 54 % aux Australes, 51 % aux Marquises.

75 % de la surface totale affectée (30 484 ha) au secteur agricole est dans les archipels (18 % aux Iles sous le Vent, 52 % aux Marquises, 4 % aux Australes, 1 % aux Tuamotu-Gambier). Cette surface dans les archipels regroupe 63 % des agriculteurs polynésiens. Cependant, sur les 7 milliards F CFP générés par l'agriculture polynésienne, seulement 34 % provient des archipels.

En 2007, sur les 9 507 tonnes de coprah produites (valeur de 941 millions F CFP), 98 % vient des archipels et 2 % des Iles du Vent. En 2009, sur les 9 297 hectares de surface dédiée à la perliculture, 98 % se situe aux Tuamotu-Gambier et 2 % aux Iles sous le Vent.

Le potentiel touristique des archipels : une réalité

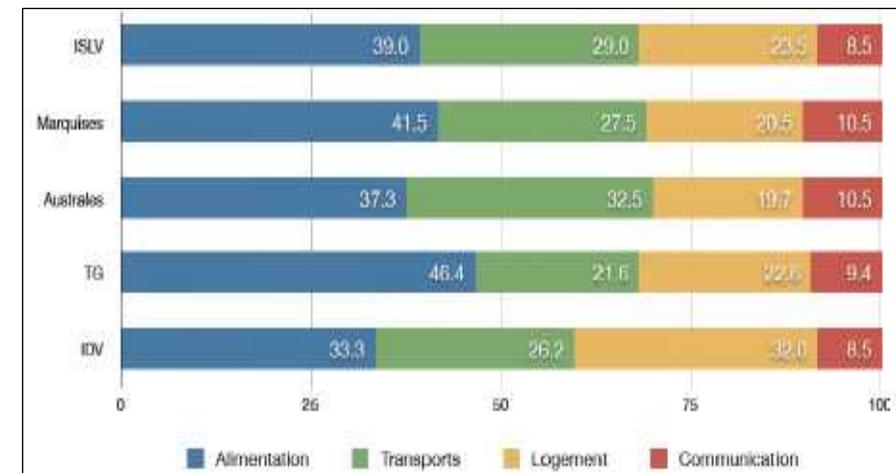
En 2009, la répartition de la capacité globale d'hébergement touristique (hôtellerie internationale et petite hôtellerie familiale) est la suivante : 45 % de l'hôtellerie internationale est dans les archipels autres que celui des Iles du Vent, ainsi que 69 % de la capacité d'accueil de la petite hôtellerie familiale.

En 2008, les îles autres que les Iles du Vent ont été visitées 205 533 fois (dont 103 000 visites pour la seule Bora Bora, et 22 000 pour Rangiroa), fréquentation tout juste inférieure aux Iles du Vent (235 000 visites).

Des dépenses des ménages qui diffèrent selon les archipels

Les dépenses des ménages sont différentes selon les archipels.

Consommation des ménages par archipel



Source : ISPF/TEP 2007

Ainsi, aux Tuamotu-Gambier, la quasi-moitié de leur budget est dédié à l'alimentation : cela est révélateur de la cherté des produits alimentaires dans cet archipel (cela est aussi valable pour toutes les îles autres que les Iles du Vent).

Le poste « transport » aux Australes est quant à lui presque égal au poste alimentation. Ces habitants déboursent autant pour se déplacer que pour s'alimenter.

Aux Iles du Vent, les habitants consacrent le même budget pour se loger que pour s'alimenter.

Partout du chômage, mais surtout dans les archipels :

Les taux de chômage 2007 par archipel (chiffres ISPF) sont les suivants : Iles du Vent : 11,3 % ; Iles sous le Vent : 11,4 % ; Marquises : 14,8 % ; Australes : 22,7 % ; Tuamotu-Gambier : 12,1 %.

4.2.5 Le patrimoine et l'environnement

Chaque territoire dispose de patrimoine et d'artisans

3 326 sites ou structures archéologiques ont à ce jour été répertoriés par les services publics sur l'ensemble du Pays dont 35 % aux Iles du Vent, 24 % aux Iles sous le Vent, 19 % aux Marquises, 6 % aux Australes et 16 % aux Tuamotu-Gambier.

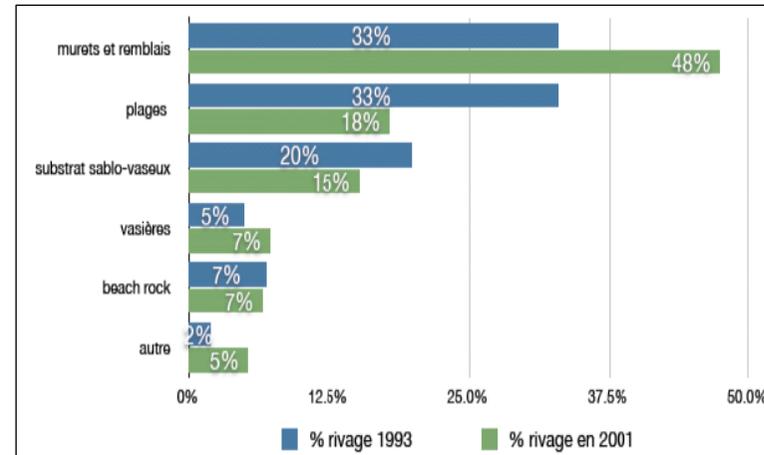
45 % des adhérents aux associations artisanales sont dans les archipels autres que celui des Iles du Vent.

Préservation de notre environnement : entre vouloir et faire

Notre environnement naturel, nos patrimoines naturels et culturels, nos paysages se dégradent de façon exponentielle sous la pression humaine.

A titre d'exemple, voici l'évolution du trait de côte de Moorea de 1993 à 2001, impacté par l'activité humaine.

Evolution du trait de côte de Moorea de 1993 à 2001



Source: EEPF 2006

Face au danger économique, social et environnemental que représente la dégradation de nos territoires, les moyens de préservation sont peu utilisés :

- 9 îles et îlots sur 120 abritent des aires protégées ;
- 11 418 ha terrestres sur 350 000 ha terrestres émergés sont protégés (3,3 %) ;
- 14 367 ha d'aires marines sur 1 500 000 ha de surface lagunaire sont protégées (1%)

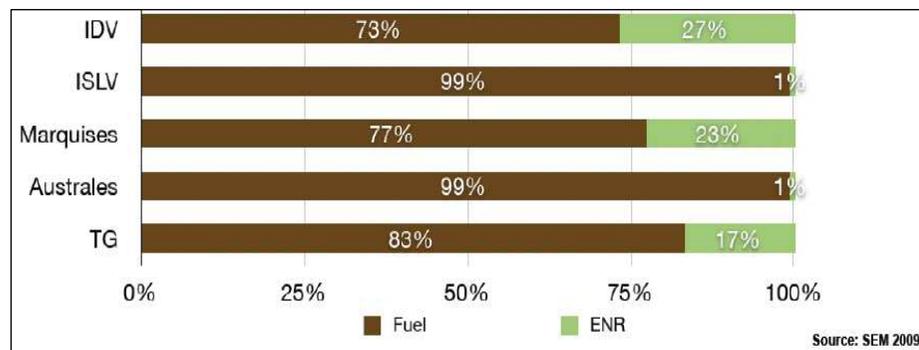
Seulement 14 ha de terres en bord de mer ont été acquis par le conservatoire du littoral, entre 1989 et 1994.

Maitrisons-nous nos dépenses d'énergie ?

Le Pays est dépendant des produits pétroliers pour ses besoins en énergie et en transport.

La consommation d'hydrocarbures à l'échelle du Pays a augmenté de 75 % entre 1997 et 2006, augmentation non proportionnelle à l'évolution de la population sur la même période (+ 20 %). Par archipel, cela donne : + 71 % aux Iles du Vent ; +88 % aux Iles sous le Vent ; + 56 % aux Marquises; + 40 % aux Australes ; 70 % aux Tuamotu-Gambier.

Type de production d'électricité (hors régie communale)



Source : SEM 2009

La gestion des fûts d'acheminement et de stockage des produits pétroliers dans les archipels n'est pas gérée de façon homogène :

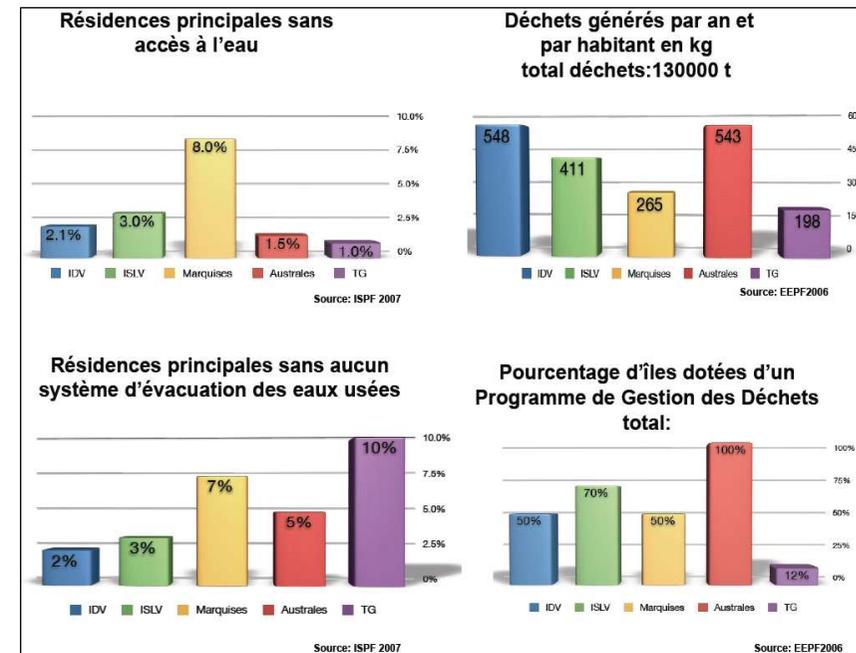
- Pour le gazole : ce sont 22 000 fûts de 200 litres qui sont non consignés, c'est-à-dire qui restent sur place ;
- Pour l'essence : ce sont 25 000 fûts de 200 litres consignés donc rapatriés sur Tahiti.

Les énergies renouvelables (hydroélectricité aux Marquises et Iles du Vent, éolien aux Australes, solaire au Tuamotu-Gambier) commencent à se développer et participent à la production d'énergie dans les archipels. Pour autant, ce sont les solutions mixtes - fuel et énergies renouvelables - qui sont privilégiées.

Quid du service à l'habitat ?

Problématiques de l'eau et des déchets par archipel

Source : ISPF 2007



Selon les archipels et selon les communes, l'accès à l'eau potable ou plus simplement aux réseaux d'adduction d'eau est variable.

C'est ainsi que 8 % des résidences principales aux Marquises n'a pas accès à l'eau en 2007. Pour l'assainissement des eaux usées, ce sont 7 % des résidences des Marquises et surtout 10 % des résidences aux Tuamotu-Gambier qui n'en sont pas dotées.

Actuellement, dans les archipels, la gestion des déchets ménagers se fait par enfouissement dans des décharges communales ou par brûlage par les administrés eux-mêmes.

Les îles de Bora Bora, Nuku Hiva et Rapa disposent d'un Centre d'Enfouissement Technique de type 2 et 3 (pour les déchets non dangereux et les déchets inertes), mais ces derniers ne sont pas encore exploités du fait de la difficulté pour les communes de financer le fonctionnement du service de collecte des déchets.

4.3 LES FREINS FONCIERS ET L'INDIVISION

La problématique du foncier freine la réalisation des grands projets.

4.3.1 Le domaine de la Polynésie française

Les occupations illégales et les revendications

Souvent, faute de logement, des familles sans titre de propriété s'installent illégalement sur le domaine public ou privé de la Polynésie française. Ces occupations ne sont souvent connues que tardivement lorsqu'un projet est porté sur une zone ou que ces parcelles font l'objet d'une affectation au profit des collectivités, de services de l'administration ou d'établissements publics. Dans ces cas-là, les projets en question sont donc reportés en attendant que les dites parcelles soient libres à nouveau (mesures d'expulsion).

Des terres domaniales peuvent aussi faire l'objet d'occupations illégales à l'appui d'une demande de restitution de terres considérées comme spoliées par le Pays (contestations de propriété, de tomite...).

A titre d'information, pour le premier semestre 2009, le bureau contentieux de la direction des affaires foncières a enregistré 114 revendications foncières et une quinzaine d'expulsions sont en cours.

Il est important de relever que les procédures sont souvent très longues. Outre les délais moyens de traitement des dossiers par la justice, les mesures d'instruction pouvant être nombreuses, les adversaires peuvent avoir des attitudes dilatoires (demande de report, recours en appel ou en cassation).

Il peut se passer souvent plusieurs années avant que l'expulsion ne soit ordonnée par le juge, la mise en œuvre de cette décision mettant elle-même souvent plusieurs mois.

L'indisponibilité de réserve foncière

Dans certaines zones de Tahiti et Moorea ou des îles, il y a peu ou pas de terres domaniales. Aussi, dans le cadre des projets des collectivités ou des grands opérateurs comme l'OPH, la SAGEP ou le FDA, le Pays ne peut satisfaire à leur demande de terres et doit pour cela faire appel au parc privé.

4.3.2 Le parc privé

Afin de se constituer une réserve foncière, le Pays peut avoir recours au parc privé. Cependant, les grands domaines sont rares, en cours de partage ou situés très loin des zones urbaines.

Le problème de l'indivision, des revendications

Le problème foncier, héritage du passé, constitue un frein au développement économique et à l'équilibre social de la Polynésie française. En effet, l'indivision engendre des difficultés à délimiter les propriétés mais surtout à identifier de manière précise l'ensemble des ayants droit.

Elle rend l'exploitation de certaines terres très délicate, voire impossible et constitue de ce fait un frein important au développement économique de la Polynésie française, mais aussi social car les problèmes de terre suscitent des conflits familiaux.

A titre d'information, en 2008, 226 dossiers ont été présentés devant la commission de conciliation obligatoire en matière foncière. Fin 2008, 782 dossiers foncières de toutes natures étaient toujours en attente devant cette même commission.

La longueur et la complexité des partages ne favorisent pas les transactions (vente de terre) et limitent considérablement les individus dans leurs projets personnels (construction du foyer familial).

Les offres de vente - Disponibilité

La procédure en matière d'acquisition d'une terre par le Pays, depuis 2007, est devenue très contraignante. En effet, elle doit être au préalable soumise à l'avis de deux commissions (Commission des Evaluations Immobilières et Commission de Contrôle Budgétaire et Financière de l'Assemblée de la Polynésie française) avant d'être autorisée par le conseil des ministres.

Le prix des acquisitions est estimé par la CEI qui, sur la base des transactions récentes effectuées dans la zone de la parcelle en question, fixe une valeur au mètre carré. Très souvent, après notification de ce prix au propriétaire, ce dernier se désiste car le prix lui paraît trop faible par rapport à ses prétentions financières.

En l'absence d'offre de vente ou en cas de refus de vente à l'amiable, dans le cadre d'un projet d'utilité publique, le Pays peut recourir à l'expropriation. Cependant, cette mesure est complexe et longue (souvent de 1 an et demi à 2 ans avant d'aboutir).

4.3.3 La gestion domaniale

L'impossibilité d'anticiper les besoins

Les acquisitions de terres par le Pays se font au cas par cas, au fur et à mesure des demandes des services et de la connaissance des grands projets. La planification des projets relevant des services ou établissements publics, la Direction des affaires foncières (DAF) n'est souvent sollicitée que tardivement ou lorsqu'un problème foncier surgit (occupations illégales ou revendications).

La DAF est destinataire d'offres de vente de terrains mais n'a pas forcément de visibilité pour anticiper les futures demandes en matière d'assise foncière (demande d'inscription de ces acquisitions au budget ou à un collectif) et ainsi entamer les procédures d'acquisition de parcelles utiles au Pays.

Les difficultés de gestion

Compte-tenu de la situation géographique particulière de la Polynésie française (îles dispersées sur une surface grande comme l'Europe), la DAF rencontre des difficultés pour gérer effectivement les terres domaniales (entretien des parcelles ou immeubles, mise en valeur des sites et gardiennage), ce qui a pour conséquence

de nombreuses occupations illégales que l'on apprend, incidemment, lors de la constitution du dossier foncier pour un projet.

4.3.4 Le cadastre

Définition

C'est la carte d'identité des terres, la représentation graphique des actes notariés, jugements ou constats topographiques de remblais qui repose sur des enquêtes foncières effectuées lors des opérations cadastrales.

C'est un ensemble de plans qui donne une image, à un moment donné, de la situation foncière d'un territoire (propriétés publiques ou privées).

Il permet une connaissance foncière immédiate des zones couvertes qui entraîne, en conséquence, une réduction des délais des gros travaux d'équipement (6 mois à un an en moyenne).

Les grands projets en sont facilités (route des coteaux, rocade de Taravao, rond-point de Tipaerui, construction de logements sociaux ou de lotissements pour les jeunes ménages ...).

Ainsi, le Pays peut, grâce à cet outil, gérer ses biens au mieux et offrir à la population un document accessible à tous.

État cadastral actuel

Environ 75 % des terres en Polynésie française a été cadastrée. Seules quelques îles des Tuamotu et surtout les centres des îles hautes n'ont pu être cadastrés car inaccessibles. Il est prévu que la totalité du Pays le soit en 2014.

4.4 LES METHODES, LES MOYENS ET LES OUTILS DE PLANIFICATION

La planification permet de conserver et valoriser son patrimoine, optimiser

« La planification consiste à concevoir un futur désiré ainsi que les moyens réels d'y parvenir » R.L. ACKOFF

l'utilisation de ses ressources et assurer la meilleure qualité de vie à ses concitoyens, par une capacité de création et de partage de richesse équitable.

Toutefois, ceci nécessite en préalable ou concomitamment de connaître son écosystème, ses capacités et ses limites, d'anticiper les besoins et de gérer l'utilisation de l'espace et ses inévitables conflits entre un temps court de rentabilité économique, de satisfaction de besoins individuels, et un temps plus long de rentabilité sociale, de satisfaction de l'intérêt général d'une collectivité.

Pour entrer dans une démarche de planification, il est indispensable d'avoir un projet de société qui recueille l'adhésion basée non seulement sur des valeurs partagées, mais également sur une approche globale et prospective des évolutions démographiques, sociétales et technologiques.

Dans une démarche de développement durable, les objectifs à se donner pour atteindre un cap fixé sont fondés sur des bases faisables et soutenables pour l'écosystème.

A partir des moyens humains, techniques ou financiers identifiés en conséquence, leur mise en œuvre et l'atteinte des résultats doivent être planifiés. La planification suppose d'être pilotée et animée par une équipe qui catalyse toutes les composantes et acteurs de la société autour du projet de société et dans les objectifs fixés.

Du rahui au plan, contrat de plan, contrat de projet...

Les modes de planification traditionnels étaient basés sur l'homme, partie intégrante de l'écosystème comme avec le rahui.

Face à un élargissement de la connaissance scientifique, l'évolution économique poussée par un progrès technique intensif a engendré un mode de planification de production à outrance, quel qu'en soit le coût et l'impact sur les ressources.

La planification a fortement évolué au gré des modèles de développement.

Depuis plusieurs décennies, elle s'est mutée en une contractualisation participative et concertée, particulièrement avec la mobilisation internationale pour un développement durable, lancée à Rio de Janeiro en 1990. Il a fallu inventer ou retrouver des modes de gouvernance et de nouveaux outils (« des pyramides du pouvoir aux réseaux savoir » – René Trégouët).

Toute collectivité base sa planification sur une réflexion globale et prospective tenant compte des différents niveaux territoriaux (Europe 2020, France 2025, Nouvelle-Calédonie 2025) mais applique une priorité d'action vers l'échelon de proximité et favorise la subsidiarité : penser global, agir local.

La planification peut utiliser des outils :

- *stratégique : loi d'orientation, plans et schémas directeurs généraux ou sectoriels ;*
- *d'aménagement : généraux (Schéma d'aménagement général et d'équipement - SAGE, Schéma d'aménagement et de développement durable - SADD), communaux (Plan général d'aménagement - PGA, Plan de gestion de l'espace maritime - PGEM, Plan de prévention des risques - PPR) ou locaux (Plan d'aménagement de détail - PAD, Zone d'aménagement concerté - ZAC, Résorption de l'habitat insalubre - RHI, site protégé, zone agricole protégée, zone touristique protégée) ;*
- *financier : contrats de plan, de développement, de projets, conventions financières ;*
- *de connaissance et de suivi : les audits (Inspection générale de l'administration de la Polynésie française, Chambre des comptes, Ernst & Young - 1991, Deloitte - 2005), les observatoires (des prix, de la commercialisation du poisson, du tourisme, du BTP, de la santé, de la conjoncture, des archipels), les conférences annuelles (conférence des élus en 2004, des archipels en 2005-2006) et les nombreux comités interministériels, de suivi, consultatifs...*

Le programme pour l'avenir du Pays élaboré dans le Pacte de Progrès pour créer les conditions durables d'une mutation profonde de l'économie polynésienne suite à l'arrêt des activités du Centre d'Expérimentation du Pacifique (CEP) a été mis en œuvre parce que relevant de la loi (n° 94-99 du 5 février 1994) et bénéficiant d'un soutien financier avec deux contrats de développement.

Les acteurs sont nombreux : les décideurs (Europe, Etat, Assemblée, Président, Gouvernement), les gestionnaires (service de l'urbanisme - SAU, service du plan et de la prévision économique - SPPE, Services sectoriels), les aménageurs et les opérateurs (DEQ, EAD, SAGEP, OPH, Privé.....), les bureaux d'études et les communes.

L'impulsion et la coordination des actions de planification ne sont pas mises en œuvre par les services administratifs dont c'est la mission. Par défaut, selon les compétences et volontés individuelles disponibles, les opérateurs se fixent leurs objectifs et réalisent des démarches de planification (ex : Tevatai, Faratea...).

En revanche, leurs actions sont limitées par l'absence de planification générale validée. Pour les communes, en dehors des plus importantes, peu de compétences sont identifiées alors que la planification constitue un enjeu majeur de développement et de conciliation de l'ensemble des contraintes économiques, sociales et environnementales, dans un cadre juridique à préciser.

La réponse à cette problématique est fournie pour nombre de ces collectivités dans le monde par l'outil de base du développement durable : L'agenda 21 territorial.

Il s'agit d'une démarche participative pour élaborer un programme d'actions stratégiques de développement durable sur 21 champs d'actions : air, eau, nature et biodiversité, transports, déchets, énergie et changement climatique, urbanisme, Haute Qualité Environnementale, logement - habitat, éco-gestion, risques, économie, industrie, agriculture, commerce, tourisme, culture et patrimoine, éducation, santé, solidarité et coopération décentralisée. Sensibilisées en 2007, 5 communes se sont portées volontaires pour engager cette démarche (Rapa, Faa'a, Nuu Hiva, Tahaa et Huahine).

L'appropriation des concepts de planification, d'aménagement du territoire et de développement durable semble se développer mais leurs traductions concrètes restent variables et fonction des compétences disponibles aux différents niveaux administratifs ou techniques des collectivités.

La boîte à outils polynésienne de planification est une bonne panoplie dans laquelle il manque l'essentiel, un cap clairement établi et la mise en cohérence des actions engagées : les actions relèvent plus de démarches « individuelles » que partagées et concertées ; il n'y a pas de mise en commun ni de cohérence assurée autour d'un projet de société, sans doute par manque d'un pilote clairement identifié et légitimé.

Les outils et les moyens existent, les compétences restent à consolider.

Les pistes de débat

- Quels outils de connaissance et de suivi faut-il mettre en place ?
- Comment coordonner les acteurs polynésiens de la planification ?
- Comment planifier le développement économique, le renforcement de la cohésion sociale et la préservation des ressources naturelles pour préparer la Polynésie des années 2025 ?
- Comment concrétiser le développement durable en Polynésie ?

« L'avenir est une page presque blanche qui reste à écrire. L'avenir est ouvert et toute forme de prédiction est une imposture. C'est à chacun de prendre son avenir en main c'est-à-dire de conspirer pour un futur désiré. Le déterminisme ne résiste pas à la détermination et le hasard, comme le disait Pasteur, ne favorise que les esprits bien préparés." Michel GODET.

BIBLIOGRAPHIE

Assainissement – Eau – Déchets

- *Etat des lieux sur l'assainissement des eaux usées par stations d'épuration 2003-2006, Centre d'Hygiène et de Salubrité Publique 2006*
- *Rapport annuel sur la qualité des eaux baignade. CHSP*
- *Rapport annuel sur la qualité des eaux d'alimentation CHSP.*
- *Etat de l'environnement en Polynésie Française., Ministère de l'environnement, C. Gabrié 2006*

Tourisme

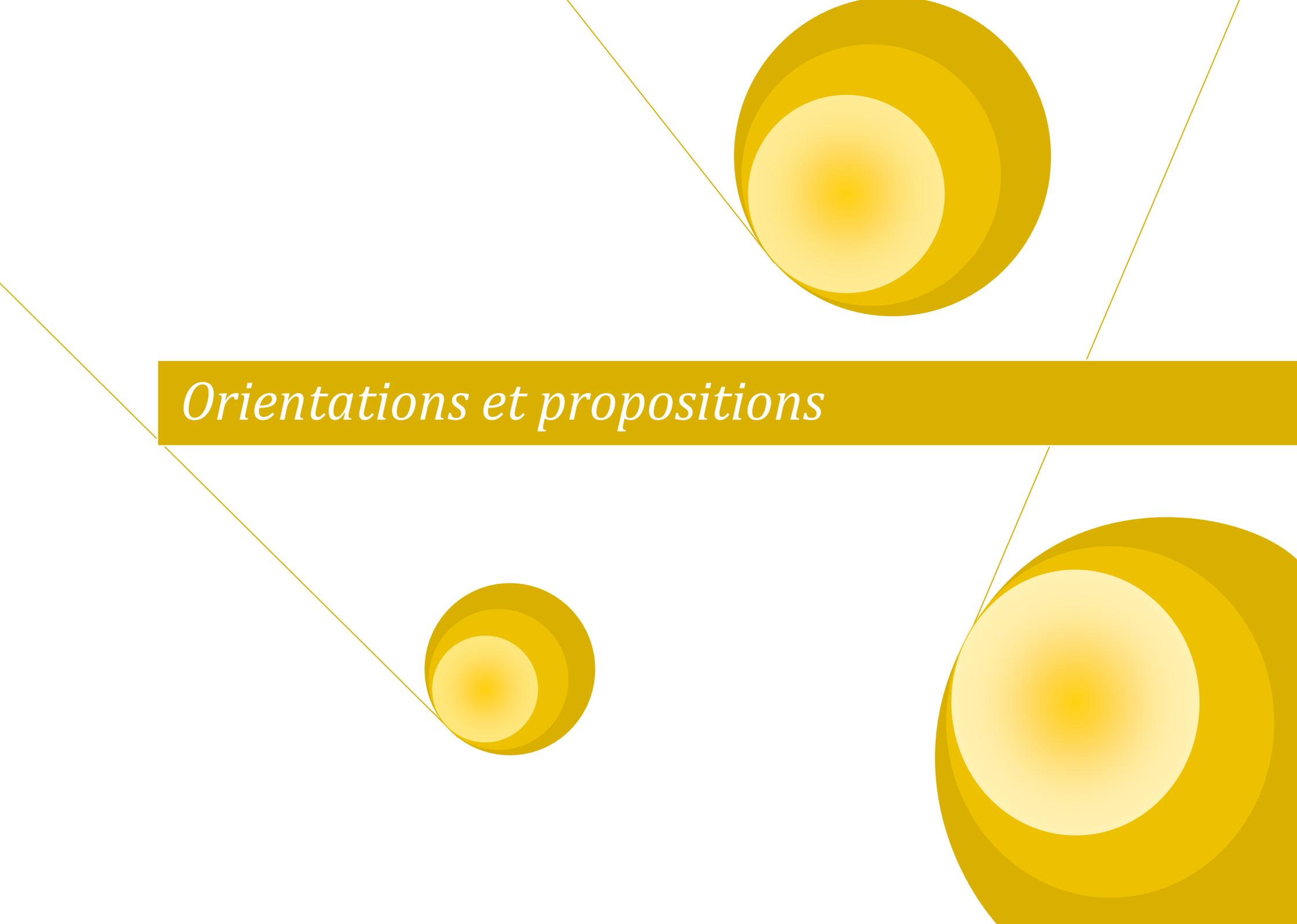
- *Point Fort Etude n°2 /2003 : Tourisme en PF, qu'est-ce qui fait venir nos voyageurs ?*
- *Point Fort Etude n° 6/2006 : Impact économique du tourisme international en PF.*
- *Point Fort Etude n° 8/2006 : Tourisme en PF, hôtel ou croisière ?*
- *Point Fort Etude n° 4/2008 : Enquête de satisfaction clientèle.*
- *Tableau de bord du Tourisme 08/09.*
- *Schéma directeur de développement touristique de la PF. 07.*
- *Cahier d'Outre-Mer, n° 230, juin 2005.*
- *Avis et rapport du Conseil Économique et Social: « Le tourisme, perspective d'avenir de l'Outre-Mer Français ».*
- *Rapport de la Chambre Territoriale des Comptes sur la gestion d'ATN.*
- *Cahier Espace Tourisme et loisirs : « Méthodes et outils pour bâtir une stratégie touristique de territoire », 07.*
- *Etude IEOM, « Les déterminants économiques du tourisme en Polynésie française, comparaisons internationales » 08.*
- *Intervention du secrétaire général de l'Organisation Mondiale du Tourisme :*
- *« La gestion et le marketing des destinations, deux outils stratégiques pour garantir un tourisme de qualité », Bordeaux, 2004*

Aménagement équilibré

- *Sites web (www.ispf.pf ; www.vini.pf)*
- *Etat de l'environnement de Polynésie française 2006*
- *Rapport statistique sur l'énergie 2008 – service de l'énergie et des mines*
- *Statistiques de fréquentation touristique 2008 – ministère du tourisme*
- *Recueils des données essentielles des archipels des TG, Marquises, Australes, ISLV*
- *SADD 2006 des archipels des TG, Marquises, Australes, ISLV*

LISTE DES MEMBRES DU COMITE DIAGNOSTIC

- | | |
|------------------------|------------------------|
| • Joël ALLAIN | • François LORET |
| • Bruno BELLANGER | • Tania LICHON |
| • Pierre BLANCHARD | • Loyana LEGALL |
| • Rémy BOYER | • Raimana MARTIN |
| • Loïc BRIGATO | • Stéphane PEREZ |
| • Eric DEAT | • Teiki PORLIER |
| • Jacques DERUE | • Catherine ROCHETEAU |
| • Raphaël DORRA | • Maina SAGE |
| • François DURGEAT | • Winiki SAGE |
| • Pascal ERHEL HATUUKU | • Moana TATARATA |
| • Hina GREPIN-LOUISSON | • Gilles TEHAU PARZY |
| • Steeve HAMBLIN | • Christophe ZEBROWSKI |
| • Jérémy JAHAN | |

The background features a central horizontal yellow bar with the text "Orientations et propositions" in white italicized font. Surrounding this bar are four yellow circles of varying sizes, each with a gradient from light yellow in the center to a darker yellow on the edges. Thin yellow lines connect the corners of the central bar to the centers of these circles: the top-left corner to the top-right circle, the top-right corner to the bottom-right circle, the bottom-right corner to the bottom-left circle, and the bottom-left corner to the top-left circle.

Orientations et propositions

SOMMAIRE

1- Les préalables indispensables

2- Organiser l'espace dans le temps

2.1 STRUCTURER LA DEMARCHE

2.2 S'ADAPTER AUX SPECIFICITES

3- Les grands projets structuraux

3.1 LA POLITIQUE DE L'HABITAT

3.2 LE FONCIER

3.3 L'EDUCATION, LA FORMATION ET L'EMPLOI

3.3.1 Refaire de ces lieux le terreau de la socialisation et de la cohésion

3.3.2 Améliorer les résultats du système éducatif polynésien

3.3.3 Préparer au monde du travail par l'école

3.4. LE TRANSPORT

3.4.1 Tahiti

3.4.2 Le transport vers et entre archipels

3.4.3 Le transport aérien international

3.4.4 Le transport maritime international

3.5 LA POLITIQUE ENERGETIQUE

3.5.1 Réduire la dépendance et développer les ressources propres

3.5.2 Encourager les projets innovants

3.6 LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

3.7 LES TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC)

4- Le redéploiement des activités sectorielles

4.1 L'AGRICULTURE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

4.2 LES RESSOURCES MARINES

4.2.1 La pêche hauturière

4.2.2 La pêche lagonaire

4.2.3 L'énergie

4.2.4 L'aquaculture

4.2.5 La perliculture

4.3 LE TOURISME

4.3.1 Le cadre général de la politique du tourisme

4.3.2 L'insertion des activités touristiques dans le développement d'ensemble du Pays et la réduction de la saisonnalité

4.3.3 L'implication des populations et des acteurs

4.3.4 La gestion et la formation des professionnels et des salariés

4.3.5 Marketing et la promotion de la destination : un schéma et des méthodes à définir

4.3.6 L'adaptation des modalités de défiscalisation pour favoriser les réalisations « durables »

4.3.7 Adapter l'encadrement de la petite hôtellerie

4.3.8 Mieux reconnaître les prestataires d'activité

4.3.9 Le transport aérien international

4.3.10 La vocation internationale de l'aéroport de Bora Bora

4.3.11 Les outils de pilotage du tourisme

INTRODUCTION

L'aménagement du territoire ne se conçoit qu'avec une vision claire et partagée sur le long terme des axes de développement et des grands projets structurants qu'il convient de mettre en œuvre sur la durée. Or, le diagnostic établi sur le thème confié à l'atelier n°2 - Grands projets innovants et développement durable - a relevé très unanimement l'inexistence de toute programmation et d'anticipation au-delà du très court terme.

Cette situation qui ne permet pas de se projeter dans un avenir à moyen/long terme se trouve être évidemment en opposition avec les appels à la confiance des investisseurs et surtout avec les besoins ressentis de la population.

La société civile est d'autant plus inquiète de ce constat, que la situation politique, économique et sociale est préoccupante, comme les travaux de diagnostic des autres ateliers des états généraux en Polynésie française le démontrent.

Pour autant, il faut relever que l'atelier 2 estime que la situation difficile rencontrée est justement de nature à convaincre les autorités de l'Etat comme de la Polynésie française de mettre en place un mode de gouvernance basé sur des règles d'éthique sévères, une rigueur budgétaire exemplaire, et une efficacité accrue des politiques gouvernementales.

Dans la perspective de cet espoir les travaux des ateliers se sont déroulés avec une participation en particulier de jeunes, très active et très riche pour aboutir aux conclusions et propositions suivantes.

Les contraintes géographiques et humaines de la Polynésie sont bien connues : éloignement et dispersion sont les handicaps économiques les plus lourds, en même temps, elles constituent sa richesse naturelle la plus grande. Cette donnée pèse fortement dès lors qu'il s'agit d'équité économique, de continuité territoriale ou encore de solidarité sociale.

La fin du temps de l'argent facile est une donnée que plus personne ne conteste ; ce sont donc nos richesses propres qu'il nous faudra désormais exploiter intelligemment et partager justement.

Or, la démographie des 20 prochaines années va profondément affecter la structure sociale polynésienne avec beaucoup plus de jeunes arrivant sur le marché du travail et un vieillissement de la population, deux facteurs qui pèseront sur les coûts de la solidarité.

Pour aborder ces défis, il est apparu fondamental que l'attelage Etat/Polynésie française/communes se montre solidaire en particulier dans la définition et la mise en place de grands projets structurants et la mise en œuvre d'une véritable politique de développement durable.

1. Les préalables indispensables : réfléchir, anticiper puis aménager

Le diagnostic sans appel et unanime constate le manque de réflexion et de vision structurelle et dénonce un pilotage de la Polynésie française à l'aveugle. Il est donc apparu indispensable d'insister sur la nécessité d'anticipation et de réflexion.

Proposition 1

Rassembler toutes les forces vives compétentes dans la réflexion, le partage et l'élaboration de propositions en vue d'organiser notre espace naturel, urbain et rural de façon à offrir à chacun de nous un cadre de vie agréable et durable.

Créer des rencontres intergénérationnelles, les « sages » venant compléter par leur expérience les souhaits et les ambitions des plus « jeunes », pour leur pays.

Proposition 2

Coordonner les acteurs de l'aménagement du territoire et mettre en place une structure de concertation protégée par rapport au politique.

Proposition 3

Planifier, une obligation. Donner à chacun une place dans notre société c'est aussi demander à chacun de faire des efforts pour gérer notre environnement, notre économie, notre société et notre identité. L'adage « gouverner c'est prévoir » apparaît plus que jamais devoir être mis en œuvre.

Proposition 4

Impliquer la société civile dans les grands sujets d'intérêt général pour les travaux de longue haleine comme par exemple :

Comment assurer les besoins et la sécurité de la population face aux risques de la montée du niveau des océans ? Quelles richesses naturelles conviendra-t-il d'exploiter ? Quelle ressource rare faudra-t-il mieux gérer (compétence humaine, terre, ressources de l'océan) ? Comment mieux tirer profit de notre position au cœur de la région Pacifique et des atouts de notre situation géographique ?

Comment rendre compatible la création de zones d'activités avec la qualité des lieux d'habitat et de vie qui doivent rester prioritaire ?

La bonne harmonie entre la préservation de nos ressources naturelles et l'organisation de l'espace d'aménagement doit être le fruit d'une réflexion partagée car elle implique aussi de répondre aux questions sur les besoins d'équipement et leurs contraintes (la disponibilité du foncier, les transports, l'urbanisation, l'énergie, l'eau, l'assainissement, les déchets, le logement, l'éducation, l'environnement, l'agriculture ...)

Même si elle existait, aucune vision d'aménagement global d'un espace aussi complexe que la Polynésie française ne peut se concrétiser en un temps court.

La planification intègre par construction les notions de priorité et donc de temps ; elle nécessite la mise en place d'une démarche solidement structurée et la participation de compétences avérées et d'un grand sens de responsabilité.

2. ORGANISER L'ESPACE DANS LE TEMPS

2.1 STRUCTURER LA DEMARCHE

Pour cela il est suggéré de créer des structures différentes selon qu'elles abordent :

- soit des enjeux généraux, sur le long terme ;
- soit des questions plus locales, sur le moyen terme

Proposition 5

Définir un schéma directeur d'aménagement du territoire partagé avec la population (tous archipels confondus), intégrant une démarche de développement durable et définissant les orientations stratégiques à long terme (protégées des aléas politiques). Un tel schéma devrait être une préoccupation prioritaire et sera à réaliser sous deux années ; ce schéma devra avoir été examiné en partenariat avec l'Etat afin d'éviter d'éventuels malentendus entre l'Etat et la Polynésie française.

Proposition 6

Créer une agence d'aménagement du territoire réunissant l'Etat, la Polynésie française et les communes, chargée de la promotion et de la cohérence des SAGE, PGA, PGEM, aires marines protégées, etc. La vision portera sur plus d'une décennie. Il s'agit là d'un outil considéré comme indispensable. En effet, une telle agence permettrait de mettre au même niveau d'information les institutions de Polynésie et ainsi de mieux les préparer à la prise de décision technique et financière les grands projets structurants qui demandent des engagements sur le long terme.

Proposition 7

Créer une agence de l'urbanisme opérationnelle chargée de la mise en œuvre des politiques d'aménagement de zones plus retraintes à l'échelle des communes et portant sur des projets 3 à 4 ans. Les communes ne disposant pas toujours des ressources et des compétences requises, une mise en commun des moyens de l'Etat, du Pays et des communes est recommandée.

Proposition 8

Refondre le code de l'urbanisme et de l'aménagement dont certaines dispositions en matière procédurale en particulier sont à revoir et à moderniser. Il a été également demandé la création d'une véritable police d'urbanisme capable de sanctionner, sur des bases juridiques incontestables et dans des délais efficaces, les contrevenants tant au niveau des constructions et des manquements aux règles d'urbanisme elles-mêmes qu'au niveau des incivilités (bruit, hygiène, etc.)

Proposition 9

La contribution de l'Europe aux financements des projets structurants est une réalité dont la Polynésie tire déjà profit. Avec des dossiers mieux préparés, cette contribution pourrait être plus souvent sollicitée et vraisemblablement obtenue. Pour cela il est recommandé **de privilégier la coopération régionale en matière de financements européens.**

Proposition 10

Alléger et rationaliser les procédures est l'un des leitmotivs remontant des différents sous-ateliers. S'agissant des questions liées à la gestion de l'espace, de l'aménagement, de constructions, le raccourcissement des procédures doit être rendu rapidement effectif par une réorganisation administrative efficace et urgente pouvant se traduire par :

- la simplification du traitement des dossiers ;
- La clarté dans les textes régissant ces domaines ;
- et surtout la transversalité entre les services et donc entre les ministères.

Proposition 11

Parmi les pistes pratiques qui ont été relevées nous avons retenu les propositions suivantes :

- Impliquer la population sur les grands projets avant leur réalisation ;
- Préserver les terres agricoles de la spéculation et préserver les sites et les ressources naturelles vitales (eau en particulier) ;
- Définir et développer les spécificités de chaque archipel ;
- Densifier la ville de Papeete en créant, par exemple, une zone d'habitat de grande hauteur (20/30 étages) pour donner de la vie à la ville après 17 heures) ;
- Favoriser autrement les programmes sociaux « moyens » à la taille du territoire en veillant à une mixité sociale ;
- Protéger les lagons des pollutions terrestres et marines et sanctionner fortement les pollueurs.

2.2 S'ADAPTER AUX SPECIFICITES

Toutes les communes de Polynésie ont une façade maritime ; celle-ci est parfois très importante, dans les atolls en particulier. Les problématiques entre îles hautes sont très différentes. Il est donc important de ne pas omettre d'adapter les décisions aux diverses spécificités qui devront aboutir à l'objectif complexe mais

indispensable d'une **gestion cohérente et simultanée des espaces terrestres et maritimes**.

Proposition 12

Réaliser une procédure simultanée terre/mer :

Il est recommandé de trouver une nouvelle forme à l'organisation des PGA et PGEM en réalisant une procédure simultanée pour aboutir à un plan de gestion des espaces mettant toujours en avant la protection des espaces maritimes par rapport aux contraintes découlant des aménagements terrestres. Ces plans s'adressant à une population culturellement attachée à la tradition devraient prendre une dénomination conforme à cette particularité ; la tradition du **rahui**² à laquelle il a souvent été fait référence est certainement une clé culturelle de mobilisation et donc de réussite qu'il faut valoriser. Devant l'altération rapide de la qualité des eaux des lagons et de leur appauvrissement par des prélèvements permanents, une date limite pour la mise en application effective de ces plans de gestion des espaces doit être fixée.

Proposition 13

- **Adapter les règles de gestion de l'espace à chaque archipel**

Parallèlement, des politiques sectorielles d'aménagement doivent être mises en œuvre pour tenir compte de la spécificité par archipel et adapter le mode de gestion des espaces à chacun d'eux. Par exemple les Marquises et les Tuamotu ont avec la mer une relation très différente et les 50 pas du roi qui existent aux Marquises ne peuvent être dupliqués aux Tuamotu.

- **Sortir de l'indivision en milieu rural et dans les archipels**

Le foncier est une problématique récurrente à la Polynésie française. Par son histoire, du fait de l'indivision encore très épandue, cette question comporte des ferments de conflits interfamiliaux très durs et le souhait généralement

exprimé est de faciliter la sortie de l'indivision tout en protégeant le Polynésien de cession de ses actifs immobiliers à vil prix.

Proposition 14

Terminer rapidement le cadastre de toute la Polynésie française en maintenant les crédits budgétaires prévus et le calendrier initialement fixé.

Proposition 15 :

Mettre en place le **tribunal foncier** territorial (prévu au statut de la Polynésie française).

Proposition 16

Pour les terres indivises en zone rurale et dans îles où malgré les différends la connaissance foncière est toujours vivante, il convient de **créer un organe de médiation** par commune, avec une composition paritaire autorités/sages. Son rôle sera de formuler des propositions pour sortir de l'indivision et calmer les tensions familiales en privilégiant de préférence les solutions négociées aux longues procédures judiciaires.

Proposition 17

Envisager dans les zones rurales la création de « **banques de gestion foncière** » qui regrouperaient, à titre volontaire, les propriétaires indivis ou non et se chargeraient, pour leur compte, de leur gestion à l'exemple des Vanuatu, Fiji, Iles Cook où existent des organismes similaires à la satisfaction, semble-t-il, des propriétaires.

Proposition 18

Parallèlement, modifier la législation relative à la sortie de l'indivision pour mettre fin au principe de l'unanimité au profit du **principe majoritaire** simple ou qualifié plus réaliste, et permettre ainsi une redistribution plus rapide des terres aux ayant droits souhaitant pouvoir utiliser et exploiter la part leur revenant.

² **Rahui** : Dans la culture maori, un *rahui* est une forme de *tapu* pour restreindre l'accès ou l'utilisation d'une zone ou d'une ressource par des personnes non autorisées.

3. Les grands projets structurants

Parmi les nécessités les plus urgentes, l'atelier 2, sans aucune hésitation, a classé le problème de l'habitat social au premier rang, considérant que la situation des conditions de vie et l'habitat dans certains quartiers de la zone périurbaine étaient indignes et pouvaient être la cause de conflits sociaux graves.

3.1 LA POLITIQUE DE L'HABITAT

Proposition 19

L'urgence première est de **résorber très rapidement les habitats « indignes »** en mobilisant tous les moyens financiers et toutes les ressources humaines possibles et en privilégiant le levier du partenariat public-privé, et celui des financements défiscalisés pour réduire les prix de revient.

Proposition 20

L'objectif de résorption de la file d'attente à moins de 1 000 demandes dans 10 années n'a pas semblé irréalisable ; il convient de se fixer pour objectif, à terme du programme de résorption cité plus haut, de **ne jamais dépasser plus de 3 % de logements indignes** et de respecter cet engagement.

Proposition 21

Il a été demandé de créer de **nouvelles structures opératrices parapubliques** pour combler l'insuffisance de programmes avec l'appui du secteur privé pour la conception voire la réalisation de programmes clés en mains, etc. Un tel dispositif susciterait une saine émulation et démultiplierait le nombre d'opérations pouvant être lancées simultanément.

Proposition 22

Les aides fiscales devront privilégier les logements « humains » (conforts climatique, acoustique, énergétique, etc.). La fiscalité doit être adaptée pour encourager la réalisation de projets convenant à nos climats (grandes terrasses, aération naturelle, eau chaude solaire). Il conviendra d'associer à la réflexion sur ce sujet une représentation des maîtres d'œuvre.

Les logements intermédiaires ont déjà largement bénéficié de ces dispositifs dans les 15 dernières années ce qui a contribué à faire baisser les loyers de manière significative dans cette catégorie de logements. Il faut désormais orienter les aides fiscales prioritairement et massivement vers l'habitat social.

3.2 LE FONCIER

Proposition 23

Réviser la fiscalité foncière dans le périmètre urbain. Pour favoriser la mise en valeur de zones constructibles par une incitation des propriétaires fonciers à la mise en valeur de leurs terres, la révision de la fiscalité foncière dans le périmètre urbain a été suggérée.

Proposition 24

User plus souvent du droit de préemption du pays pour constituer des réserves foncières à destination d'équipements collectifs mais aussi pour réaliser des programmes sociaux ; les terrains domaniaux destinés aux logements sociaux devront être loués à bail plutôt qu'être cédés à l'organisme promoteur.

Proposition 25

Obligations faites aux promoteurs

Il conviendra également de fixer un certain nombre de contraintes aux promoteurs, proportionnelles à l'importance des programmes envisagés ; par exemple imposer aux promoteurs un quota du logement aidé pour favoriser la mixité sociale.

Proposition 26

Imposer la réalisation d'équipements de proximité comme des crèches, des aires de jeux et de détente, des abris bus... dès lors que les opérations immobilières sont supérieures à un nombre de logements déterminé.

3.3 L'EDUCATION, LA FORMATION ET L'EMPLOI

Ces propositions élaborées par l'atelier 2 peuvent contribuer à enrichir l'actualisation de la Charte de l'éducation entreprise par ailleurs.

3.3.1 Refaire de ces lieux le terreau de la socialisation et de cohésion

L'école a une mission dépassant celle de préparer à un métier : ce doit être un lieu d'apprentissage du respect de soi, des autres et de son environnement.

Proposition 27

Rappeler les valeurs humaines essentielles comme la culture de l'effort, le civisme, la courtoisie, le respect...

Proposition 28

- **Diminuer les disparités sociales** en réduisant très tôt les signes d'appartenance à telle ou telle classe sociale, par exemple, en recommandant les uniformes à l'école.
- Faciliter **l'intégration des personnes en difficulté** qu'elles soient d'ordre social, physique, etc., en envisageant la mise en place d'un animateur/éducateur spécialisé ou social par établissement et en favorisant la mise en place de techniques de rattrapage scolaire.

Proposition 29

- Insérer au programme scolaire des matières concernant le respect de l'environnement en général (environnement, culture, santé, alimentation, savoir-être, développement personnel, éducation financière populaire...), au profit des travaux pratiques.
- Alléger les cours magistraux, au profit d'exercices pratiques.

3.3.2 Améliorer les résultats du système éducatif polynésien

Malgré les moyens financiers alloués, le taux d'échec scolaire est préoccupant. Les propositions suivantes ont été exprimées pour tenter d'améliorer les résultats du système éducatif polynésien.

Proposition 30

Responsabiliser les parents

- **aider les parents dans l'accompagnement des enfants** dans le cursus scolaire par des actions du type : école des parents, projet de famille, etc.

- **cultiver l'intérêt des parents pour l'école** pour entrainer celui de leur enfant, « l'enfant voit l'école comme les parents la voient ».

Proposition 31

Intéresser l'élève, ne pas le démotiver

- L'école et les enseignants doivent contribuer à la motivation des élèves en privilégiant la stimulation, l'intérêt et l'échange par le vécu, la mise en situation réelle.
- Amener l'enfant par la motivation à la culture de la réussite.
- Favoriser l'esprit de compétition et d'ouverture (intra/extra Polynésie française) et s'ouvrir sur les archipels et la région Pacifique.
- Susciter de nouveaux intérêts en développant l'éducation au patrimoine et à la culture, à l'environnement, au développement durable, aux NTIC, aux sports traditionnels...
- Accentuer la valorisation de l'enfant en mettant en avant ce qui est « bien » plutôt que l'erreur.

Proposition 32

Fixer au corps enseignants et à l'école des objectifs et programmes clairs

- Poursuivre la lutte contre l'illettrisme, la perte du Reo Ma'ohi³, prioriser la maîtrise de l'écrit au passage en 6^{ème} ;
- Adapter les méthodes pédagogiques à l'âge des élèves ;
- Adapter les infrastructures d'accueil (ex : internat) au contexte géo/démographique ;
- Repenser le calendrier scolaire.

³ Le tahitien (ou reo tahiti) est une [langue polynésienne](#) de la famille des [langues austronésiennes](#). Cette langue de [Polynésie française](#) est parlée sur l'île de [Tahiti](#) et dans le reste de l'archipel des [îles de la Société](#). Elle fait partie du sous-groupe polynésien oriental dont le foyer de diffusion originel sont les îles [Samoa](#).

3.3.3 Préparer au monde du travail par l'école

La finalité de l'école doit être pratique : outre les connaissances de base (écriture, lecture, calcul), l'objectif d'une relative adéquation de la formation à un emploi futur ne doit pas être négligé ; pour cela il est recommandé de :

Proposition 33

- Recenser les besoins pour rendre plus pertinente l'orientation vers les filières de formations et en faire l'information régulière.
- Créer un pôle de l'emploi pour anticiper à 5/10 ans.
- Favoriser l'océanisation des cadres.
- Donner une juste valeur aux différents métiers et valoriser la formation professionnelle continue des employés.
- Intégrer les jeunes par l'apprentissage.
- Faciliter l'accès des petits employeurs à l'apprentissage.
- Développer la correspondance de diplômes nationaux avec des diplômes équivalents de pays anglo-saxons (proximité).
- Offrir des conditions d'accès aux concours nationaux équivalentes pour les métropolitains et locaux (ex : examen de nuit).

3.4 LE TRANSPORT

La problématique des transports est à la taille des énormes distances et de la dispersion entre les îles de Polynésie comme avec le reste du monde. L'éclatement de l'espace polynésien s'est malheureusement accompagné d'une concentration forte de la population sur Tahiti qui souffre d'un engorgement routier inextricable.

Proposition 34

Réunir la compétence sur tous les transports au sein d'un seul ministère. Le citoyen ne comprend pas l'éclatement actuel de cette responsabilité entre plusieurs ministères qui retarde les décisions et annihile les initiatives.

3.4.1 Tahiti

La configuration géographique de Tahiti avec des falaises montagneuses très proches de l'océan n'est pas favorable à la réalisation facile d'ouvrages routiers pour absorber le trafic de plus en plus important aux heures de prise et de fin de travail. Pour vaincre ces contraintes physiques il faudrait lancer des travaux titanesques qui dépassent les ressources budgétaires du Pays. Dans ces conditions une panoplie de solutions alternatives a été préférée.

Cette politique de contrainte peut se décliner ainsi.

Proposition 35

Les sanctions et la pratique :

- Mettre en place un syndicat mixte (compétence à transférer aux communes) en charge des transport en commun dans l'agglomération de Papeete voire de Mahina à Punaauia (sur la base d'une étude à confier à un ingénieur des Ponts et Chaussées).
- Faire assurer la desserte en minibus des lotissements en montagne vers les points d'arrêt situés sur la route de ceinture.
- Rendre pénible l'usage du transport individuel en n'améliorant que très peu les voiries actuelles.
- S'attaquer au portefeuille par la généralisation des stationnements payants en prévoyant la rétrocession aux communes du produit des amendes de stationnement.
- Faciliter l'usage du vélo, la marche à pied ou le covoiturage.

La politique d'aménagement du Territoire

La répartition des activités sur le territoire a été subie et non voulue, si ce ne sont quelques espaces réservées à des activités artisanales ou industrielles. La bonne répartition des activités n'a pas été recherchée, ce qui a conduit à une concentration des espaces de travail à Papeete. Ce fatalisme doit être combattu pas des actions vigoureuses.

Proposition 36

Mieux répartir les activités dans l'espace en évitant de concentrer systématiquement les administrations, les sièges sociaux, les entreprises dans la zone urbaine du grand Papeete.

Proposition 37

Définir des objectifs d'aménagements réalistes, à l'abri des conséquences des aléas politiques et protégés par une programmation pluriannuelle assurant une pérennité dans le roulement des programmes d'équipements.

Proposition 38

Créer un second pôle de développement à Taravao qui possède déjà d'une infrastructure portuaire et des espaces libres pour des activités de production, de transformation et de service.

« Une » Politique du transport cohérente sur Tahiti qui reste à définir

Proposition 39

- Tenir des assises du transport à Tahiti pour définir de façon concertée les mesures les plus significatives à arrêter et à appliquer.
- Fixer des objectifs ambitieux de réduction de l'usage de la voiture et ne réaliser d'infrastructures lourdes qu'en dernier recours.

3.4.2 Le transport vers et entre les îles

Le vide insulaire qui s'est constitué par les migrations des populations vers Tahiti déséquilibre la balance des échanges. Il s'agira de favoriser autant que possible une déconcentration des administrations et des activités productives au profit des autres archipels, en favorisant le regroupement des lieux d'activités et de production et en valorisant les équipements existants par des micro projets viables et créateurs d'emplois.

Cette augmentation des activités locales devrait conduire à une augmentation de fret en retour des îles et donc à une réduction de son coût.

Proposition 40

Organisation et planification

Il est impératif que soit mis en chantier rapidement l'étude d'un schéma directeur des transports interinsulaires intégrant l'aérien et le maritime (fret comme passager) tenant compte de nos contraintes géographiques.

Proposition 41

Réduire les coûts de gestion des infrastructures

- Créer un organisme dédié à la gestion des ports et aéroports. Il est apparu utile de mutualiser les moyens en particulier dans les îles enregistrant des trafics faibles.
- Mettre à plat les questions du transport scolaire vers les îles et des évacuations sanitaires.

Proposition 42

Améliorer l'offre et le confort

- Mettre progressivement en place des bateaux mixtes agréés pour le transport de fret et de passagers permettant d'embarquer plus de 12 passagers de façon à offrir des solutions alternatives à l'aérien pour le transport interinsulaire.
- Mettre en place des dispositions favorisant l'achat de navires de moins de 10 années afin de renouveler le parc de navires, et pour cela développer la concurrence.

Proposition 43

- Envisager la mise en place de cette concurrence, sans déstructurer le service public en particulier vers les îles déficitaires (Tuamotu, Marquises, Australes).
- Rénover les aérogares misérabilistes des îles touristiques.

- Envisager (après étude économique) l'hélicoptère pour éviter la réalisation de pistes chères et destructrices pour l'environnement

Proposition 44

Développer les e-services et l'e-administration pour limiter les besoins de déplacements.

3.4.3 Le transport aérien international

Les propositions faites ne portent ici que sur les aspects matériels non sur les aspects commerciaux du transport aérien international polynésien

Proposition 45

Décider enfin, après appel d'offres, de l'attribution d'une concession de l'aéroport de Tahiti Faa'a sur la base d'une réflexion stratégique tripartite : Etat/Polynésie française/commune de Faa'a. N'attribuer cette concession que si les compétences techniques et de management du futur concessionnaire sont avérées et ses moyens financiers pour assurer les investissements sérieux.

Proposition 46

Envisager la possibilité d'un atterrissage direct des avions non domestiques à Bora Bora sans transformation majeure des pistes (jets privés et avions du type A 320).

3.4.4 Le transport maritime international

Le Port Autonome de Papeete est pour l'instant suffisamment bien équipé pour répondre à la demande. Par contre les propositions suivantes ont été faites :

Proposition 48

Etudier la création en Polynésie française d'un second port en eau profonde accessible aux navires de commerce internationaux, pour s'exonérer des blocages du Port de Papeete.

Proposition 49

- Créer des marinas aux Iles sous le Vent accessibles aux (grands) yachts transocéaniques pour allonger la durée de séjour dans nos eaux des yachts privés.
- Favoriser la simplification des formalités administratives pour la croisière.

3.5 LA POLITIQUE ENERGETIQUE

3.5.1 Réduire la dépendance et développer les ressources propres

La fin annoncée des ressources pétrolières mondiales et notre grande dépendance par rapport à cette source d'énergie plaident en faveur d'une reconversion progressive mais volontariste vers des sources d'énergie durables, en privilégiant celles pouvant être produites localement.

Dans cette perspective les recommandations suivantes ont été relevées.

Proposition 50

- Etablir un plan global énergie sérieux (non limité à l'énergie électrique) sur 20 ans en développant le partenariat public-privé dans les gros programmes.
- Faire l'inventaire du potentiel énergétique polynésien puis classer les énergies renouvelables en fonction de leur intérêt économique et de leur capacité à assurer de la puissance garantie évitant ainsi la duplication des investissements.

Proposition 51

- Favoriser l'efficacité énergétique (choix de matériel, éducation des consommateurs éco citoyens, etc.).
- Créer des labels HQE et flécher les aides et/ou la défiscalisation sur les programmes labellisés HQE (maîtrise et efficacité énergétiques dans la construction).

Proposition 52

Obtenir le classement par l'ADEME de la solution SWAC (climatisation à l'eau froide des océans) dans la liste des énergies renouvelables éligibles à la défiscalisation.

3.5.2 Encourager les projets innovants

Proposition 53

- Mettre en place une veille technologique systématique signalant les évolutions techniques et économiques significatives dans l'énergie.
- Nous recommandons la prudence quand il s'agira d'impliquer la Polynésie dans des projets privés non encore éprouvés et de toujours s'appuyer sur l'expérience d'un projet pilote avant de lancer l'étape industrielle des projets lourds.
- Réaliser un projet pilote d'ETM (5 MW) puis éventuellement des centrales ETM ⁴ adaptées aux îles à alimenter.
- Réaliser un projet pilote de production d'algo carburants.
- Gérer les déchets pour en tirer de l'énergie par exemple :
 - traitement en biodigesteurs des matières organiques ;
 - pyrolyse des déchets synthétiques.
- Mettre en place une taxe CO2.

3.6 LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Il existe un retard très pénalisant en matière d'infrastructures. L'information et la sensibilisation du citoyen ont été faites de longue date alors que les résultats ne sont pas suffisamment sensibles. La connaissance de notre milieu naturel qui s'est améliorée présente encore des lacunes. Dans ces conditions, il est proposé les mesures suivantes.

⁴ ETM : énergie thermique des mers.

Proposition 54

Etablir l'inventaire des plantes et animaux terrestres et maritimes de Polynésie française, propager les espèces menacées, notamment celles qui sont exploitables pour un développement raisonné, durable et porteur d'abord pour le secteur primaire.

Proposition 55

Disposer d'une cellule de veille chargée d'anticiper et de coordonner les actions face aux conséquences des modifications climatiques (montée du niveau et acidification océanique, perturbations météorologiques, etc.).

Proposition 56

- Mettre en place des moyens pour résorber les retards en matière d'eau potable, d'assainissement, de prévention des pollutions et de traitement adapté des déchets en deux grandes catégories : les synthétiques et les organiques...
- Donner tous les moyens à la recherche-développement (UPF, IFR EMER, IRD, etc.).

Proposition 57

Déterminer les urgences et mettre les financements en place en conséquence avec une planification pluriannuelle.

Proposition 58

Continuer à solliciter des financements européens, à l'instar de ce qui a été fait auparavant pour les programmes d'assainissement.

Proposition 59

Allouer réellement les taxes prélevées pour l'environnement au ministère qui le gère.

Passer rapidement au stade de la répression : instituer des sanctions juridiquement incontestables.

Créer une police verte appelée à **toujours** appliquer les sanctions.

3.7 LES TECHNIQUES D'INFORMATION ET COMMUNICATION (NTIC)

Le monopole de l'OPT et de ses filiales sur la quasi totalité des activités liées aux NTIC fait de la Polynésie un cas particulier quand on le compare à la situation de concurrence ouverte existant dans presque tous les pays. Cet état de fait est désormais fortement remis en cause par certaines des propositions suivantes.

Proposition 60

Répartition des rôles et des responsabilités

Définir le service public, son périmètre et son mode de financement (ex : services postaux, services financiers en milieu insulaire isolé...).

Proposition 61

Mettre en place une autorité de régulation neutre, composée de personnes compétentes inamovibles pour un mandat de 6 ans non renouvelable, qui soit titulaire d'un vrai pouvoir de décision et de sanction et dont le rôle serait de réguler le domaine des télécommunications, en veillant au maintien du service public.

Proposition 62

- Préparer la réorganisation de l'OPT dont le rôle principal sera de mettre à disposition de opérateurs privés en concurrence, les équipements publics (antennes, câbles, etc...)
- Ensuite, privatiser et ouvrir à la concurrence la téléphonie mobile (VINI) et l'internet (MANA) à des conditions d'entrée non dissuasives.

Proposition 63

- Se préparer à l'arrivée du câble optique sous-marin HONOTUA et s'organiser en vue de la création de nouveaux métiers pour satisfaire à la demande des contenus de qualité (informations sortantes).
- Se protéger des contenus illicites et incompatibles avec les valeurs sociétales polynésiennes.

Proposition 64

Faciliter l'accès à internet et aux NTIC plus généralement en :

- Offrant des moyens techniques adaptés pour éviter d'accentuer la fracture numérique avec les archipels (ex : VSAT, Very Small Aperture Terminal...);
- Mettant en place des dispositions favorisant :
 - la reconnaissance par le gouvernement des TIC comme secteur prioritaire éligible aux différents dispositifs d'aide existant ;
 - l'adaptation de la législation locale aux TIC (ex : signature électronique, code des postes) ;
 - la mise en place et/ou la mobilisation des structures dédiées à l'accompagnement des porteurs de projets TIC ;
 - la promotion du secteur et la recherche de nouveaux investisseurs, pour mieux faire connaître le soutien fiscal à l'investissement productif dans le secteur des services informatiques ;
 - la mise en place de relais d'assistance pour l'utilisation par les porteurs de projets des aides et incitations nationales et européennes ;
 - l'océanisation des cadres dans un domaine porteur et socialement « exemplaire ».

Des exemples d'opérations et d'actions ont été citées dont :

- Hébergement des sites de nouvelles générations où le secteur visuel est voué à avoir une part très importante.
- Production et édition de contenus ; en particulier, les contenus relatifs à la culture polynésienne, à la création artistique, à la promotion et au développement du tourisme auront besoin de soutien pour se développer.
- Les préalables (par exemple : studio d'enregistrement aux normes internationales, élévation du niveau artistique et technique) doivent être listés et leur mise en place ou leurs objectifs programmés préalablement à la mise en service du câble.

Les propositions relatives au développement des NTIC et des énergies renouvelables qui devraient contribuer au développement économique ne doivent pas laisser sous silence les filières clés de l'économie polynésienne pour lesquelles les recommandations suivantes ont été exprimées.

4. Le redéploiement des activités sectorielles

4.1 L'AGRICULTURE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

Proposition 65

Faire de l'agriculture une priorité avec pour objectif une autosuffisance alimentaire atteinte en 10 ans grâce à :

- des moyens financiers et humains à la hauteur des enjeux : développement rural fort, économiquement et socialement rééquilibrant.
- des moyens accordés à une promotion exhaustive de toutes les productions adaptées ou adaptables aux contextes climatiques polynésiens.
- l'instauration d'une agriculture capable d'affronter les crises climatiques, pétrolière...

Proposition 66

Cibler le summum de la qualité (agriculture biologique) : l'excellence de notre agriculture pourra permettre alors d'être à la hauteur :

- de la compétitivité internationale (labels de terroir, niches export...);
- de l'émergence d'une consommation de plus en plus attachée à la sécurité alimentaire et environnementale

Proposition 67

Elaborer un schéma directeur de l'agriculture avec tous ses professionnels et acteurs tout en assurant :

- la **transversalité** entre les secteurs (pêche, aquaculture, énergie, environnement, éducation, industrie, tourisme, aménagement...)
- la mutualisation des moyens communautaires.

Proposition 68

Attribuer tous les moyens à la résolution adaptée des problèmes fonciers (voir propositions 13 à 18).

Proposition 69

Permettre l'attribution rationnelle des parcelles des domaines du Pays aux agriculteurs avérés (baux adaptés, application de cahiers des charges, etc.).

Proposition 70

Accorder les moyens de viabilisation agricole des domaines et vallées (pistes, eau et micro-hydroélectricité ...).

Proposition 71

Promouvoir énergiquement la recherche-développement : les structures existent, elles doivent s'ouvrir aux techniques de pointe de l'agriculture biologique mondiale et être des fers de lance de l'innovation grâce à une biodiversité polynésienne riche et valorisable.

Proposition 72

Adapter techniquement les cultures aux contraintes micro-climatiques, culturelles et foncières plutôt que de tenter le contraire : les systèmes réellement adaptés aux contextes et à aux configurations insulaires sont ceux de l'agroforesterie (prédominance des fruitiers et intégration du vivrier, maraîchage, élevages...).

Proposition 73

Donner à l'agriculture biologique les moyens de son développement par la création d'une entité spécifique chargée de :

- coordonner et accompagner les acteurs concernés ;

- promouvoir son développement, son efficacité, son intégrité et sa cohérence (une simple norme ne suffit pas : à la charrue il faut ajouter la traction !).

Proposition 74

Adapter l'éducation par des programmes liés à la force des valeurs rurales et culturelles polynésiennes (le lien peut permettre d'épanouir un réel potentiel).

Proposition 75

Soutenir diverses exploitations agricoles dans leurs projets de terrains pédagogiques et scientifiques : accueil de l'écologiste au professionnel, incluant l'agro-tourisme stagiaire.

Proposition 76

Propager, implanter avec densité et intensité notre biodiversité productive, équilibrante, stabilisante et adaptée : imposer une réglementation végétalisant productivement dans tous les grands travaux d'aménagements

Proposition 77

Maintenir une synergie transversale avec :

- le développement régional (lien avec la Communauté du Pacifique qui développe à grande vitesse son secteur primaire et en production biologique) ;
- les agro-industries (stabilisation et valorisation des productions, exploitation de nos substances naturelles...) ;
- le secteur tertiaire (banques, transports, commerce extérieur, CCISM...) ;
- les secteurs touristiques (agrotourisme, tourisme vert, culturel...) ;
- la production d'énergie (biogaz, tourteaux d'algo-carburants, richesse en nutriments de l'eau sub-océanique destinée au SWAC ou ETM...) ;
- des aménagements d'espaces verts productifs, récréatifs, touristiques... ;
- les travaux publics pour l'intégration, stabilisation et protection de l'environnement (sols, rives, littoraux, lagons, talus, pistes, intégrations des végétaux d'artisanat et besoins médicinaux et folkloriques ...) ;

- la gestion des déchets organiques (fertilisants) :
 - en propageant largement des végétaux productifs en aliments vivriers mais aussi en biomasse ;
 - par l'exploitation intensive des déchets verts, de la pêche, d'abattoir, d'élevages (terrestres et aquacoles), d'agro-industries... ;
 - par un tri approprié des déchets simplifié en deux composantes essentielles : matières organiques et matières synthétiques.

4.2 LES RESSOURCES MARINES

4.2.1 La pêche hauturière

La ressource existe même si elle varie selon les années, et on ne note pas pour le moment de diminution flagrante des grands pélagiques. Les outils (bateaux, port, entrepôts frigorifiques, criée) existent, pourtant au mieux 65 bateaux seulement sur 90 sont en activité. Les moyens ne sont pas utilisés au mieux.

Proposition 78

Mieux utiliser les moyens ; pour cela il convient de :

- Former les capitaines et équipages ;
- Remettre en état le matériel ;
- Valoriser le métier de pêcheur pour qu'il soit plus attractif pour les jeunes.

Proposition 79

Développer les circuits commerciaux :

- Redynamiser ceux qui existent déjà (ex : métropole) ;
- Assurer une régularité des livraisons ;
- Etudier la possibilité de développer la surgélation (ouverture vers d'autres marchés) ;
- Créer un écolabel ;
- Instaurer une pédagogie alimentaire ;

- Envisager un projet pilote d'élevage des pélagiques.

Proposition 80

Assurer une meilleure représentation de la Polynésie française dans les instances nationales et internationales traitant des techniques et de la législation sur la pêche (ex : zone économique exclusive).

4.2.2 La pêche lagonaire

Contrairement à la pêche hauturière, il y a une forte baisse des ressources, et une difficulté d'accès à la mer souvent associée à problème d'activité concurrente à la pêche lagonaire.

Proposition 81

Protéger les bassins versants des activités qui ont un impact sur le lagon (constructions, pesticides).

Proposition 82

Appliquer et durcir la réglementation (pêche de nuit, taille de la maille des filets etc.) : création d'une police « bleue ».

Proposition 83

Sensibilisation du public par le biais d'un village de la mer au PK18, un écomusée à Moorea...

Proposition 84

Gérer l'espace maritime sans jamais le dissocier de la gestion de l'espace terrestre : rahui, AMP, PGEM doivent être coordonnés avec les PGA. Une formule juridique nouvelle doit être trouvée pour éviter l'étude distincte des activités terrestres des activités marines.

Proposition 85

Gérer les espaces de façon adaptée à chaque île, en concertation avec les maires et bien sûr, la population.

Développer une filière lagonaire durable aux Tuamotu.

4.2.3 L'énergie

Proposition 86

- Développer un projet pilote de culture des microalgues en tant que biocarburant (se rapprocher du programme Shamash en cours, M. JP Cadoret, Ifremer); à terme, il sera peut-être possible d'utiliser voire d'exporter l'algocarburant en fonction des résultats de l'expérience menée.
- Libérer les initiatives en aidant les porteurs de projet sans cependant que le Pays n'assume les risques des échecs.

Proposition 87

- Utiliser la mer comme fournisseur d'énergie thermique (SWAC) voire électrique en réalisant un projet pilote d'ETM ; à plus long terme, envisager d'utiliser cette énergie pour produire de l'hydrogène.
- Favoriser les synergies des études préalables à la mise en œuvre éventuelle des exploitations ETM et de nodules polymétalliques.

4.2.4 L'aquaculture

Il a été souligné au début de cette discussion que l'aquaculture est un élevage coûteux (en particulier la nourriture est coûteuse) et que le développement de fermes aquacoles nécessite des études préalables approfondies (marché, espèce du poisson...).

Proposition 88

Développer l'aquaculture pour que le lagon « se repose »

- Faire une liste des poissons d'élevage : déterminer ceux dont l'élevage serait rentable.
- Evaluation des sites susceptibles d'être utilisables pour l'aquaculture.
- Créer une filière « élevage de coraux ».

4.2.5 La perliculture

Le secteur subit un problème de banalisation du produit. Il faut trouver un équilibre afin de relancer l'économie de la perle sans que cela génère un problème social.

Proposition 89

Créer un label de qualité, développer un système de traçabilité, protéger le marché et notre savoir-faire.

Propositions 90

Organiser la vente sur internet, en ne faisant aucune concession sur la qualité (labels officiels à créer et à surveiller).

Proposition 91

Développement des formations. La création d'une « école de la mer » pourrait répondre à l'ensemble des problématiques des ressources marines.

4.3 LE TOURISME

Première ressource propre polynésienne, le tourisme est en net recul après la période de « croissance » des années 1970-2000, et en dépit d'importants investissements publics et privés injectés dans le secteur. Les premiers résultats alarmants de 2009 sont certes liés à la crise systémique actuelle, mais ils n'effacent pas pour autant la perte de compétitivité de notre offre, le caractère défectueux de notre produit touristique qui n'est pas à la hauteur de son prix, ni de l'image qui est véhiculée à l'étranger de notre destination.

4.1.1 Le cadre général de la politique du tourisme

Proposition 92

Faire un inventaire détaillé :

- des actions et des moyens mobilisés depuis vingt ans pour tirer les leçons des résultats constatés face aux choix retenus et aux ressources mobilisées (aides, défiscalisation, subventions, investissements).
- des contraintes (géographie, société, économie, salaires...) et des atouts (sites, climat, culture, éducation...) spécifiques à la Polynésie française

pour développer l'ensemble des produits touristiques envisageables et valoriser leurs retombées économiques, sociales et culturelles.

- des marchés envisageables (au delà de ceux déjà abordés), des cibles et des produits adaptés à chacun pour diversifier l'offre.
- des recommandations de l'Organisation Mondiale du Tourisme et des démarches de développement du tourisme d'autres pays, pour en tirer des enseignements sur les choix méthodologiques à retenir et les écueils à éviter.

Proposition 93

Analyser (probablement pour l'écartier) l'hypothèse d'un ajustement du cours du F CFP ou l'impact plus probable de l'adoption de l'euro.

Proposition 94

Préparer l'articulation des choix "tourisme" avec les autres stratégies transversales (planification économique et sociale, aménagement du territoire), sectorielles (agriculture, transports et dessertes aériennes et maritimes, éducation et formation...) et locales (archipels, communes, îles) dans une perspective de "développement durable" pour favoriser la faisabilité et l'accueil des projets et actions retenus. Un programme à long terme de développement touristique à l'échelle du pays, se traduisant par des plans quinquennaux débattus et budgétisés à l'assemblée de Polynésie française, permettrait de fournir aux investisseurs une bonne lisibilité de la politique du pays.

4.1.2 L'insertion des activités touristiques dans le développement d'ensemble du Pays et réduction de la saisonnalité

Proposition 95

Adapter les modes et infrastructures d'hébergement touristique, de transport, les investissements publics structurants, les sites et l'animation en fonction des stratégies de développement touristique clairement élaborées, et non l'inverse.

Proposition 96

Rechercher un trafic touristique contre saisonnier.

Proposition 97

Exploiter davantage le tourisme d'affaires de type congrès (palais des congrès à mettre en place), le marché des seniors (moins contraint par les calendriers professionnels), le marché des croisières, le tourisme des yachts privés, un programme d'événements fidélisant la clientèle dans la durée, et complétés éventuellement par l'attrait d'un casino.

Un rappel du film « Les Mutinés de la Bounty » avec visites d'un musée et navire dans la baie de Matavai permettrait de raviver la plus belle campagne promotionnelle que le pays a jamais eue. La création d'un « cœur » touristique au centre de Papeete redonnerait vie à la capitale (ex : à l'emplacement actuel du GIE Tahiti Tourisme, fermé le week-end, où les paquebots déversent leurs touristes, avec bars, restaurants et station de taxis...)

Proposition 98

Reconnaître les différences de retombées économiques (durée de séjour, type de séjour, dépenses, ...) selon les produits et les types de touristes (nationalité, âge, mode de recrutement) pour optimiser le revenu des produits proposés.

Proposition 99

Sensibiliser les habitants à leur patrimoine par le biais de formations puis les visiteurs extérieurs (website, signalétiques, guides...). Valoriser et protéger le patrimoine par le biais d'événementiels en mettant en avant nos personnes âgées, et en classant l'ensemble administrativement parlant (site classé Diren). Tirer les leçons de la mise en place du parc patrimonial de Hakahetau à Ua Pou aux Iles Marquises pour le développement éventuel d'un réseau de parcs protégés. Actualiser le cadre législatif et réglementaire pour la gestion du patrimoine naturel et assurer le respect des textes par des actions d'information et de répression efficaces.

Proposition 100

Développer une économie en créant des microprojets (écotourisme, artisanat, agriculture biologique...).

4.1.3 L'implication des populations et des acteurs

Proposition 101

Impliquer les responsables locaux (aux niveaux archipel, communes, îles) dans la réflexion touristique et sa gestion, pour valoriser leurs niches potentielles d'activités, leur qualité environnementale, et permettre ainsi de diversifier et d'adapter l'offre aux différentes destinations, lieux ou circuits. Identifier les niches à valoriser.

Réaliser le schéma touristique de chaque archipel en collaboration avec les communes concernées, afin d'en identifier les potentialités, définir les produits, programmer les investissements publics structurants en harmonie avec les attentes des populations. Informer et former les élus municipaux sur les outils, moyens et méthodes à leur disposition pour engager ou soutenir des porteurs de projets.

4.1.4 La gestion et la formation des professionnels et des salariés

Proposition 102

Rechercher les adaptations possibles du droit du travail pour tenir compte, dans le respect des règles sociales en vigueur, des spécificités des activités touristiques (saisonnalité, horaires, gestion des effectifs; annualisation du temps de travail pour l'adapter à la saisonnalité). Sur la base de projections réalistes des besoins en effectifs par type de personnel, des programmes pluriannuels de formation pour les différentes catégories d'emploi du secteur touristique seraient utiles, y compris pour les cadres gestionnaires et pour les entrepreneurs.

4.1.5 Marketing et promotion de la destination : un positionnement unique et légitime

Proposition 103

Elaborer une réelle stratégie marketing incluant le choix d'un positionnement image unique et légitime pour la destination et sa promotion (ex : Polynésie, dernière destination paisible au monde !), aux moyens de :

- le recours bon marché au média internet pour communiquer à moindre frais et inonder les marchés porteurs (ex : campagne adwords avec Google) ;

- l'adaptation des sites de promotion pour capter la cible et la fidéliser, tout en mesurant l'efficacité des campagnes menées et en améliorant sans cesse leurs messages et leurs supports : nombre de visiteurs, durée de visites, pages lues ... ;
- l'analyse et l'utilisation efficace des autres différents media.

4.1.6 L'adaptation des modalités de défiscalisation pour favoriser les réalisations "durables"

La défiscalisation pénalise la rénovation préventive au bénéfice des constructions nouvelles. En 10 ans et environ 60 milliards de F CFP de défiscalisation locale, la capacité d'hébergement en hôtellerie classée reste stable avec 3 500 chambres dont 1/3 de pilotis pour un CMR de 60 %. Le développement du parc hôtelier par ce mode de financement n'a véritablement profité qu'aux îles de la Société.

Proposition 104

Mettre en place des incitations fiscales fortes favorisant la maintenance préventive annuelle des hôtels et une meilleure dispersion de l'activité touristique dans les îles, par la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire faisant appel à l'investissement étranger comme le «time share, fractionnal ownership, condominium, multipropriété ... ».

4.1.7 Adapter l'encadrement de la petite hôtellerie

Avec 289 établissements et 1 358 chambres réparties sur 34 îles et chacun de nos archipels, ce secteur est une alternative indispensable à notre tourisme. En moyenne, une chambre de petite hôtellerie a reçu 50 fois moins d'aide qu'une chambre d'hôtellerie classée.

Proposition 105

Reconnaître l'inévitable diversité de la petite hôtellerie et accompagner le secteur dans sa professionnalisation sans rigidité excessive.

4.1.8 Mieux reconnaître les prestataires d'activités

Ce secteur fondamental à la réussite d'un séjour touristique compte 300 prestataires pour 61 % nautiques et 37 % terrestres. Indicateur d'un secteur en crise aiguë, il y a eu 39 fermetures d'entreprises en 2008, conséquence du manque de touristes, mais aussi, de prix élevés liés à des coûts d'exploitation importants et à des commissions trop souvent excessives (jusqu'à 35 %) d'intermédiaires puissants et parfois illégaux.

Proposition 106

Favoriser la réduction des coûts des prestations touristiques (excursions, activités annexes, tours, taxis, services à la personne...) tout en assurant leur viabilité économique pour les prestataires en leur facilitant l'accès aux aides à l'investissement, à la maintenance du matériel et à l'exploitation.

4.1.9 Le transport aérien international

L'aérien est un maillon indispensable de notre tourisme (y compris pour la croisière) avec ses principaux paramètres : prix, capacité, fréquences et gestion des pointes saisonnières. De 1996 à aujourd'hui, l'offre en sièges a constamment été supérieure aux besoins de l'hébergement hôtelier (depuis 2005, cinquième avion de Air Tahiti Nui peu rempli et devenu un gouffre financier pour le Pays).

La gestion de la pointe saisonnière des grandes vacances pose une problématique récurrente : 5 000 résidents voyagent vers Paris et Los Angeles, à un moment où les marchés émetteurs vers la Polynésie ont le plus de demande.

L'étude de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM 2008) révèle que les coûts du transport aérien vers notre destination impactent de manière très significative sur le prix du séjour, et sont à l'origine du manque de compétitivité de la destination.

Proposition 107

Etudier l'impact du décalage de la période des grandes vacances sur le modèle calédonien ce qui aurait pour effet immédiat de lisser et d'augmenter l'offre en capacité de sièges au départ des marchés émetteurs au moment où la demande est la plus forte. Cette hypothèse a été envisagée par le Ministère de l'Education pour des motifs liés à l'enseignement, mais elle pourrait être aussi utile pour l'économie du transport aérien.

Proposition 108

Etudier la possibilité de mettre en place des rotations en low-cost au départ de Paris qui permettraient de reconquérir de nouvelles parts de marché au départ de l'Europe.

Proposition 109

Optimiser les coefficients de remplissage annuels par la mise en œuvre de produits contre-saisonniers sur la destination, ce qui permettrait de réduire les prix.

4.1.10 La vocation internationale de l'aéroport de Bora Bora

Pour un Pays éclaté sur une surface comparable à l'Europe, il n'existe qu'un seul aéroport international, qui plus est, seule porte légale d'entrée dans le Pays. Avec 1 200 chambres et le plus grand nombre de suites du Pays, Bora Bora, notre locomotive touristique, n'est pas habilitée à recevoir directement des jets privés sans autorisation préalable de l'Etat, ceci avec d'importants coûts administratifs liés pour la clientèle. La construction d'un aéroport international à Bora Bora mérite une étude approfondie (le même projet aux Marquises ne semble pas économiquement viable pour le moment).

A très court terme, l'ensemble des procédures de compétences respectives en la matière Etat/Pays doit être mis en œuvre pour permettre l'accueil, le stationnement et le traitement administratif des jets privés et de leur clientèle à Bora, dont l'état vétuste et l'inconfort de l'aéroport sont peu dignes de la vitrine de notre tourisme.

Proposition 110

Etudier la viabilité économique et technique d'un aéroport international à Bora Bora. Favoriser l'arrivée des jets privés à Bora Bora sans transit par l'aéroport de Tahiti Faa'a (extension du parking nécessaire et mises en place d'un service personnalisé VIP).

4.1.11 Les outils de pilotage du tourisme

Les outils de pilotage de notre tourisme sont nombreux, avec des cercles de compétences aussi variés que flous à différents niveaux, ces mêmes structures n'ayant quasiment pas connu d'évolution depuis 20 ans. Cette situation est encore

plus complexe par l'aspect interministériel de la plupart des dossiers du secteur tourisme. Face à la concurrence mondiale impitoyable d'un secteur touristique en pleine mutation, il serait urgent d'engager une réforme afin de concentrer, en une seule structure, les différentes entités pilotant notre tourisme pour une meilleure synergie, moins de lourdeur, d'incohérence, de manque de réactivité, plus de responsabilité et réaliser des économies d'échelle importantes. C'est dans le respect de cette logique d'efficacité et de cohérence que Maison de la France (organisme de promotion) vient de fusionner avec l'Office de Développement et d'Ingénierie Touristique (ODIT) en charge du produit, en une seule structure : Atouts France.

Proposition 111

Regrouper dans une seule structure les responsabilités stratégiques et opérationnelles en matière de tourisme au niveau du Pays.

Conclusion

La vision transversale des grands enjeux de notre société polynésienne est encore plus nécessaire du fait des mutations que nous vivons. Nous avons besoin de renforcer notre cohésion sociale et il est nécessaire de donner un sens aux différentes actions de développement et d'aménagement en Polynésie française.

Il reviendra ensuite aux décideurs d'arbitrer et de définir des orientations qui soient en harmonie avec les besoins fondamentaux des Polynésiens et des projets dans lesquels chacun aura le sentiment d'avoir une juste place.